

Sommaire

I. UNE POLITIQUE SECTORIELLE FORTEMENT REGLEMENTEE DANS UN MARCHÉ MONDIAL OUVERT	7
I.1. LE MARCHÉ MONDIAL DES PRODUITS AQUATIQUES.....	7
I.1.1. UN MARCHÉ MONDIAL.....	7
a) Les accords de libre échange internationaux	7
b) Une pleine exploitation des ressources mondiales, des produits fortement internationalisés	8
c) Le marché communautaire et national en déficit structurel	9
I.1.2. LA CONSOMMATION DES PRODUITS AQUATIQUES EN FRANCE.....	10
I.1.3. L'IMPACT DU CONTEXTE PETROLIER MONDIAL SUR LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES	11
I.2. LA POLITIQUE SECTORIELLE	12
I.2.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL	12
a) Le code de conduite pour une pêche responsable	12
b) Le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002	12
I.2.2. UN CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN RENOUVELE	12
a) La Politique Commune des Pêches.....	12
b) Le Fonds Européen pour la Pêche.....	13
c) Le livre vert pour un politique maritime intégrée	14
d) Le plan de sauvetage et de restructuration.....	14
e) Des interactions fortes avec d'autres politiques en dehors de la politique sectorielle de la pêche	14
I.2.3. LA REFLEXION NATIONALE	15
a) Consultation nationale pour l'élaboration des documents réglementaires de déclinaison du Fonds Européen pour la Pêche	15
b) Initiatives nationales	16
I.3. LES ACTIONS DE LA REGION BRETAGNE	17
I.3.1. A L'ECHELLE EUROPEENNE ET TRANSNATIONALE	17
a) La mise en place de la mission internationale à Bruxelles	17
b) L'implication de la Région dans les Comités Consultatifs Régionaux.....	17
c) La participation aux programmes de coopérations Interreg III	17
d) Le livre vert pour un politique maritime intégrée	18
I.3.2. A L'ECHELLE NATIONALE	18
a) Participation au processus d'élaboration du PSN et du PO	18
b) Négociation du CPER	18
II. LES GRANDS ENJEUX POUR LA BRETAGNE	19
II.1. SITUATION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE BRETONNES.....	19
II.1.1. LA PECHE	20
a) La pêche professionnelle se caractérise par sa grande diversité.....	20
b) Un secteur économique au poids relatif à l'échelle européenne, mais significatif à l'échelle nationale	22
c) L'emploi et les outils de production à la pêche sont en net recul.....	22
d) Une flotte vieillissante.....	22
e) Une population de patrons de pêche assez âgée	23
f) Une ressource incertaine	23
g) La crise énergétique.....	24
h) Les droits d'accès à la ressource.....	24
i) La pêche à pied professionnelle	25
II.1.2. L'AQUACULTURE.....	25
a) La conchyliculture	25
b) La pisciculture.....	27
II.1.3. L'AVANTAGE DE LA FILIERE	29
a) Les ports et les halles à marée	29

b)	Le mareyage	32
c)	La transformation	32
d)	La logistique et le transport	34
e)	La distribution	35
f)	La production et la transformation des algues.....	36
II.1.4.	LES ZONES COTIERES	36
a)	La population et l'urbanisation.....	37
b)	Des activités multiples	37
c)	Espaces naturels et mesures de gestion	39
II.2.	QUELLES ORIENTATIONS POUR LA BRETAGNE ?	40
II.2.1.	LE DEFI HUMAIN	41
a)	Développer des formations qui accompagnent et participent à la dynamique d'évolution du secteur.....	41
b)	Favoriser la prise en compte et l'amélioration des facteurs humains et sociaux	41
c)	Mieux articuler les capacités de recherche et développer l'échange et la collaboration entre scientifiques et professionnels	41
II.2.2.	LE DEFI ENVIRONNEMENTAL.....	42
	Assurer une gestion durable des ressources, des milieux et des exploitations	42
II.2.3.	LE DEFI ECONOMIQUE.....	43
a)	Faciliter la transmission des entreprises pour garantir leur pérennité et leur développement, ainsi que l'emploi.....	43
b)	Améliorer la rentabilité et la performance des entreprises, faciliter la création de réseaux d'entreprises	43
c)	Tirer parti de l'image valorisante des produits de la mer et de l'aquaculture.	44
II.2.4.	LE DEFI DE LA GOUVERNANCE.....	44
a)	Favoriser le rassemblement des forces professionnelles, leur structuration et leur coordination.	44
b)	Placer les filières halieutiques et aquacoles comme éléments structurants de l'aménagement du territoire	45
c)	Assurer un suivi et une évaluation du plan d'action régional	45
III.	QUELLE POLITIQUE REGIONALE POUR CES SECTEURS ?.....	46
III.1.	ORGANISER LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES DEPENDANTES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	47
III.1.1.	LA CHARTE DES ESPACES COTIERS.....	47
III.1.2.	LES ENJEUX DE LA GESTION DE LA ZONE COTIERE	47
III.1.3.	VERS UN PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DE LA ZONE COTIERE	48
a)	Développer la fonction centre de ressources	48
b)	Faciliter la participation des professionnels à ces démarches.....	49
III.2.	ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES MILIEUX DE PRODUCTION	50
III.2.1.	ACCOMPAGNER DES PROGRAMMES EXPERIMENTAUX DE GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX DE PRODUCTION	50
a)	Mesures de gestion alternatives ou complémentaires aux mesures de la PCP	50
b)	La pêche à pied professionnelle.....	51
c)	Réaliser davantage d'études et de recherche appliquée	51
III.2.2.	ACCOMPAGNER L'AMELIORATION DES PRATIQUES EN MER ET A TERRE	51
III.2.3.	ACCROITRE LA QUALITE DES EAUX ET LA PRODUCTIVITE DES MILIEUX POUR CELLES DES PRODUITS	52
a)	Mettre en avant la fonction de sentinelle du milieu pour les pêcheurs.....	52
b)	Accentuer le rôle des aquaculteurs comme sentinelles de la qualité du milieu	52
III.3.	GARANTIR LA PERENNITE ET LA PERFORMANCE DU TISSU PRODUCTIF, FACTEUR D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	53
III.3.1.	MODERNISER ET ADAPTER LA FLOTTE	53
a)	Energie à la pêche	53
b)	Favoriser la création de navires générique pour assurer le renouvellement et le maintien de la diversité des métiers.....	54
III.3.2.	MODERNISER ET ADAPTER LES ENTREPRISES AQUACOLES	54

a) Mises aux normes réglementaires	54
b) Mettre en oeuvre des mesures aquaenvironnementales	54
III.3.3. MODERNISER ET ADAPTER LES PLACES PORTUAIRES.....	55
a) Modernisation de la place portuaire.....	55
b) Mise aux normes.....	56
c) La place portuaire et son insertion environnementale.....	56
d) Vers un plan régional de développement des ports de pêche	56
III.3.4. MODERNISER LES ENTREPRISES DE L'AVAL.....	57
a) Mises aux normes réglementaires	57
b) Optimisation de la logistique des entreprises bretonnes	57
c) Développer des modes de distribution spécifiques	58
III.3.5. CONFORTER LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES ET L'INSTALLATION DES JEUNES.....	58
a) Outils de réduction des aléas pour créer les conditions d'une lisibilité à long terme des activités productives	58
b) Outils d'accompagnement et de facilitation de la transmission des entreprises	59
III.3.6. AMELIORER L'IMAGE DES METIERS ET L'ATTRACTIVITE DES PROFESSIONS	60
a) Adéquation des formations aux besoins des métiers	60
b) Renforcer l'insertion professionnelle	62
c) Communiquer et informer sur les métiers.....	62
d) Le statut professionnel et les revenus des métiers	62
III.3.7. AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SECURITE A BORD ET A TERRE	62
a) Prévention des risques et formation.....	63
b) Promotion de la sécurité	63
c) Aménagements à bord des navires de pêche et des barges conchylicoles.....	63
d) Sauvetage en mer.....	63
III.4. VALORISER LES RESSOURCES A L'ECHELLE DE L'ENTREPRISE ET DES FILIERES	64
III.4.1. ACCOMPAGNER LES DEMARCHES DE VALORISATION DES PRODUITS EXISTANTS, DE NOUVEAUX PRODUITS ET DE CO-PRODUITS	64
a) Favoriser la diversité des produits	64
b) Développer d'autres formes de valorisation	64
c) Encourager les démarches qualité	65
III.4.2. METTRE EN ADEQUATION LA PRODUCTION AUX DEMANDES DU MARCHE	65
a) Optimiser l'organisation du marché	65
b) Améliorer la collaboration des entreprises vers une meilleure mise en marché des produits, favoriser une dynamique de filière	66
III.4.3. ATTENUER LES EFFETS DES ALEAS DE PRODUCTION ET DE MARCHE.....	67
III.4.4. AMELIORER L'IMAGE DES PRODUITS	67
a) Communiquer et informer sur les produits.....	67
b) Encourager les démarches d'identification des produits	67
III.4.5. DIVERSIFIER LES REVENUS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	67
a) Développer les circuits courts de distribution	67
b) Le tourisme bleu	68
III.4.6. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES BIOTECHNOLOGIES MARINES	68
III.5. ACCOMPAGNER LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	68
III.5.1. CONFORTER LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ACCOMPAGNER LEURS ACTIONS COLLECTIVES.....	68
a) Accompagner la structuration professionnelle.....	68
b) Renforcement de l'implication des professionnels dans les CCR.....	69
c) Soutenir les réseaux de femmes.....	69
III.5.2. DEVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE FILIERE.....	69
a) S'assurer de suivis et de perspectives spécifiques en pêche et en aquaculture.....	69
b) Développer un dispositif d'accompagnement technique des filières.....	70

Introduction

La Région Bretagne a décidé d'élaborer sa future politique régionale pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en adoptant un plan d'action régional. Pour préparer ce document, elle a proposé des assises régionales de la pêche et de l'aquaculture qui se sont déroulées sur plusieurs mois, entre décembre 2005 et juillet 2006.

Dès le début de la démarche il a été décidé de consulter non seulement les acteurs de la production mais aussi ceux de l'aval¹. Bien que les organisations professionnelles et les instances consultatives favorisent les échanges entre les acteurs, l'établissement de relations plus fortes et plus étroites permettront sans nul doute de mieux développer les filières des produits aquatiques et d'espérer davantage de retombées vers chacun des acteurs, y compris vers ceux de la production.

Ce processus de consultation s'est traduit par deux journées plénières, douze réunions de travail avec les acteurs, une journée consacrée aux questions énergétiques et par le dépôt de multiples contributions, avant pendant et après la période même des assises. Deux cent personnes se sont mobilisées durant toute cette période.

Ces travaux ont permis, au sein des quatre groupes de travail thématiques, de caractériser chaque secteur d'activité selon la méthode d'analyse FFOM (forces – faiblesses - opportunités - menaces), d'identifier les problématiques et les orientations stratégiques propres et enfin de formuler des propositions d'actions concrètes pour atteindre ces objectifs.

Thèmes	Forces	Faiblesses
Ressources & Milieux	Potentialité naturelle : richesse et diversité, ressource et milieu	Manque de visibilité et difficultés de gestion des droits d'accès
	Gestion de la ressource (démarche de sélectivité...)	Effets induits par les politiques de gestion de la ressource et adaptation aux normes et règlements
	Liens au territoire, aménagement du territoire, identité bretonne	Malgré une recherche dynamique, insuffisance de lien, de coexpertise et de transfert vulgarisation des savoirs
Produits	Marché porteur	Concurrence internationale (importation à bas prix), manque de différenciation
	Valorisation, qualité, innovation, image des produits et de la Bretagne	Image et valorisation des produits insuffisante, absence de filière
Entreprises & individus	Performance globale des entreprises	Financement de l'investissement et transmission d'entreprise Coûts de production en augmentation : problématique énergétique
	Diversité et complémentarité des métiers et des espèces pêchées, des structures économiques	Formation parfois inadaptée, image négative et attractivité faible des métiers
Profession	Poids économique du secteur halieutique et aquacole en Bretagne / national	Pérennité, modernisation et rentabilité économique de l'ensemble des activités
	Savoirs - expérience - culture maritime - encadrement technique	Problèmes d'organisation professionnelle, structuration insuffisante
GIZC	Prise de conscience des acteurs et du grand public sur les enjeux du développement durable dans la zone côtière	Concurrence d'usage et occupation de l'espace, qualité du milieu et ressource
Ports	Tissu portuaire, industriel et logistique globalement favorable	Problèmes d'infrastructures inadaptées et atomisées pour les ports et les entreprises
Sécurité Maritime	Prise de conscience des associations et des familles et mobilisation	Conditions de travail et sécurité en mer

C'est donc à partir de la richesse de ces travaux réalisés par les acteurs que la Région Bretagne a construit le plan d'action régional de la pêche et de l'aquaculture.

¹ Dans ce document, comme tout au long des assises, l'aval de la filière désigne l'ensemble des acteurs et de leurs relations depuis les ports de pêche et les halles à marée jusqu'à la distribution des produits aux consommateurs.

Il a pour ambition de tenter de répondre aux attentes et à la dynamique enclenchée par le processus des assises en proposant les actions et les moyens à mobiliser pour dessiner l'avenir de la pêche et de l'aquaculture bretonnes dans un contexte de renouvellement de l'encadrement sectoriel à l'échelle européenne et nationale.

Ce plan d'action pour la pêche et l'aquaculture n'a pas vocation à devenir un document figé mais il s'agit d'un instrument dynamique qui brosse les contours de l'action régionale pour les années à venir.

Il s'agit ainsi de décrire le contexte économique et politique de la pêche et de l'aquaculture, puis de présenter les enjeux pour la Région Bretagne et enfin, de décliner les actions envisagées pour y répondre dans la limite des compétences régionales.

I. Une politique sectorielle fortement réglementée dans un marché mondial ouvert

I.1. Le marché mondial des produits aquatiques

I.1.1. Un marché mondial

a) Les accords de libre échange internationaux

Depuis 1947, le commerce international des produits de la pêche est régi par les principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Suite à des négociations dans ce cadre puis dans celui du Cycle d'Uruguay, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a été créée en 1995. Elle regroupe actuellement 149 pays et s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays.

Au cœur de l'organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Le but est de favoriser l'ouverture et la régulation des échanges internationaux.

Il existe 3 accords majeurs portant sur le marché des produits de la pêche, qui font partie des produits industriels et bénéficient à ce titre de droits de douane faibles :

Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS)

Cet accord définit les règles qui concernent les mesures sanitaires relatives aux aliments, aux animaux et aux végétaux. Il encourage l'utilisation par les pays de normes internationales tout en autorisant à adopter des normes plus sévères, à condition qu'elles s'appuient sur des arguments scientifiques et une évaluation des risques.

Il compte parmi les plus importants pour le commerce du poisson, puisque les pays importateurs peuvent utiliser les mesures sanitaires comme outils protectionnistes. L'importance de la sécurité sanitaire des produits de la mer s'est considérablement accrue ces dernières années et l'intensification du commerce des produits de la pêche a entraîné l'apparition d'échanges complexes. En outre, la sécurité sanitaire des produits de la mer et la mesure de leur qualité peuvent représenter d'efficaces obstacles non tarifaires.

Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord TBT)

Cet accord a pour objectif de limiter ces distorsions ou l'apparition d'obstacles au commerce, via le développement de normes internationales et d'évaluation de conformité, sans limiter le droit des pays à adopter des normes spécifiques par exemple pour la protection de l'environnement ou l'intérêt du consommateur...

L'apparition récente du concept d'étiquetage écologique² des produits de la pêche, qui a pour objectif d'informer les consommateurs sur l'origine du produit, avec mention spécifique de la durabilité des ressources, de leur type de gestion et des méthodes de capture et de transformation respectueuses de l'environnement, est un instrument important de la politique environnementale.

Cependant, il peut être source de discrimination entre les partenaires commerciaux ou entre les produits ou services d'origine nationale et les importations, comme ce fut le cas pour le label « dolphin safe » sur le thon, seul autorisé à l'importation par les Etats-Unis entre 1988 et 1994, excluant de fait les produits de certains pays, dont le Mexique, qui a porté réclamation auprès de l'OMC.

Accord sur les subventions et les mesures de compensation (Accord SCM)

L'accord général sur les subventions peut régir le secteur des pêches, les produits de la pêche étant exclus de l'accord sur l'agriculture. Cet accord devrait jouer un rôle de premier plan dans le cadre des futures négociations commerciales multilatérales, de par l'importance que représentent ces productions pour les pays en développement.

L'accord définit les subventions interdites (préférence nationale, facilitation de l'exportation...) et les subventions modifiables (si elles provoquent des effets nuisibles pour d'autres pays).

² Etiquetage écologique ou éco-étiquetage : logo distinctif, ou une déclaration, assurant aux consommateurs que le produit concerné a été élaboré selon un ensemble de normes environnementales, telles que la durabilité de la ressource utilisée comme matière première, l'impact environnemental de la méthode de production, ou la recyclabilité du produit (*Union européenne*).

D'autres accords concernent également les produits de la pêche :

- L'accord sur les procédures d'obtention des licences d'importation doit s'assurer que les procédures mise en place par les pays sont transparentes, simples et prévisibles. Ces licences sont moins utilisées aujourd'hui.
- L'accord sur les mesures « anti-dumping » définit comment un Etat peut réagir dans le cas où la vente de produits d'importation se fait à un prix inférieur aux coûts de production du pays.
- L'accord sur les règles des origines concerne les règlements qui définissent le pays d'origine d'un produit.
- L'accord sur les mesures de sauvegarde permet des mesures temporaires lorsqu'il existe une menace sérieuse de concurrence sur une industrie nationale.
- L'accord sur les règles et procédures de règlement des différends par la création de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) et d'un organe d'appel permanent, dont les rapports, une fois adoptés sont ensuite acceptés sans condition par les parties du différend.

Programme de Doha pour le développement:

La Déclaration de novembre 2001 de la quatrième conférence ministérielle qui s'est tenue à Doha, au Qatar, établit le mandat des négociations sur divers thèmes et prescrit d'autres travaux. Ce mandat comprend des éléments qui touchent particulièrement les produits de la pêche dont :

- Une facilitation de l'accès au marché pour les produits de la pêche, avec une renégociation des droits de douane (elle pourrait concerner le thon en conserve en provenance d'Asie du Sud Est, ce qui pourrait affecter le marché auquel s'adresse la production des armements concarinois) ;
- Une réflexion sur les subventions à la pêche ;
- Les étiquetages environnementaux;
- Les relations entre les règles de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement ;
- L'assistance technique et financière.

Tous ces travaux encouragent une participation plus forte des pays en développement pour limiter les distorsions commerciales à leur encontre.

Globalement toutes les règles internationales vont dans le sens d'une facilitation des échanges entre pays à l'échelle mondiale.

b) Une pleine exploitation des ressources mondiales, des produits fortement internationalisés

La production mondiale des pêches de capture et de l'aquaculture a fourni en 2002 environ 132,2 millions de tonnes de poisson : le potentiel mondial est désormais atteint depuis quelques années si l'on se reporte à l'évolution récente (**Tableau 1**).

Tableau 1 : Situation mondiale des pêches : production (FAO Fisheries Department, 2004)

(en millions de tonnes)	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total des pêches de capture	87,7	93,8	95,5	92,9	93,2	90,3
Total de l'aquaculture	30,6	33,4	35,5	37,8	39,8	41,9
Total mondial	118,3	127,2	131	130,7	133	132,2

Le secteur de la pêche se situe globalement dans un contexte de ressources pleinement exploitées avec 52 % des stocks mondiaux en 2004, et 17 % sont considérés comme surexploités. L'aquaculture est toujours en progression à l'échelle mondiale, avec une grande majorité (71 % en 2002) attribuable à la Chine.

Exprimées en quantité, les exportations déclarées ont été de 50 millions de tonnes (équivalent poids vif), avec une augmentation de 40,7 % depuis 1992, toutefois en léger déclin (1 %) depuis 2000 (**Figure 1**).

Le taux d'internationalisation des échanges sur ces produits est donc d'environ 38 % en 2002.



Figure 1 : Part de la production halieutique mondiale destinée aux exportations de 1976 à 2002 (FAO Fisheries Department, 2004)

La quantité de poisson échangée est demeurée relativement stable au cours des dernières années, après plusieurs décennies de forte augmentation.

c) Le marché communautaire et national en déficit structurel

L'Union européenne, premier importateur mondial

Le marché communautaire est régi par l'Organisation Commune des Marchés (OCM) depuis 1970, avec l'objectif de créer un marché commun des produits de la pêche définissant des règles communes pour le marché du poisson et un démantèlement des barrières tarifaires et des mesures limitant la circulation de ces produits dans l'Union.

La circulation des produits est totalement libre entre les pays membres de l'Union, en accord avec l'évolution du marché mondial et des accords internationaux vus précédemment.

Pour établir un équilibre entre les besoins du marché et la production, l'OCM propose des normes de commercialisation communes pour les produits, des Organisations de Producteurs (OP) dont le rôle est de favoriser la stabilisation des marchés, un régime de soutien des prix, des accords régissant les échanges avec les pays tiers.

Malgré ces instruments le marché communautaire souffre d'un déficit structurel qui s'explique par la conjonction d'une forte demande communautaire et d'une diminution des captures débarquées par les flottilles de l'Union européenne. Parallèlement les moyens de transport internationaux ont progressé, alors que la distribution s'est concentrée vers les grandes surfaces, exigeantes en matière de régularité. Tous ces facteurs entraînent une forte augmentation des importations qui permettent l'équilibre du marché communautaire et représentent 60 % des produits halieutiques consommés, ce qui fait de l'Union le plus grand importateur de produits de la pêche au monde.

L'Union européenne (élargie à 27) a produit 7,3 millions de tonnes de produits halieutiques en 2003, soit 5 % de la production mondiale totale.

La consommation moyenne de l'Union est légèrement supérieure à la moyenne mondiale avec 22,7 kg par personnes et par an.

La France, second pays européen consommateur de produits de la mer

Le marché français est le principal consommateur de produits de la mer avec l'Espagne : 21 % et 20 % de la consommation européenne en 2005 pour l'Europe des 15. Le niveau moyen de consommation par habitant et par an est de 35,8 kg en 2005.

L'offre nationale est également inférieure à la demande des consommateurs. Les importations françaises des produits de la mer s'élèvent à 3,6 milliards d'euros pour environ 1 million de tonnes en 2005.

Tableau 2 : Evolution de l'ensemble des échanges de produits aquatiques en 2004 et en 2005 en France (OFIMER, 2006)

	2004			2005			EVOLUTION		
	Quantité (tonnes)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/Kg)	Quantité (tonnes)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/Kg)	Quantité	Valeur	Prix moyen
Importations*	994 049	3 284	3,30	1 007 430	3 601	3,57	1%	10%	8%
Exportations*	389 463	1 148	2,95	353 265	1 209	3,42	-9%	5%	16%
DEFICIT*	604 586	2 136		654 165	2 392		8%	12%	

* Hors farines, huiles, graisses, algues et poissons d'ornement

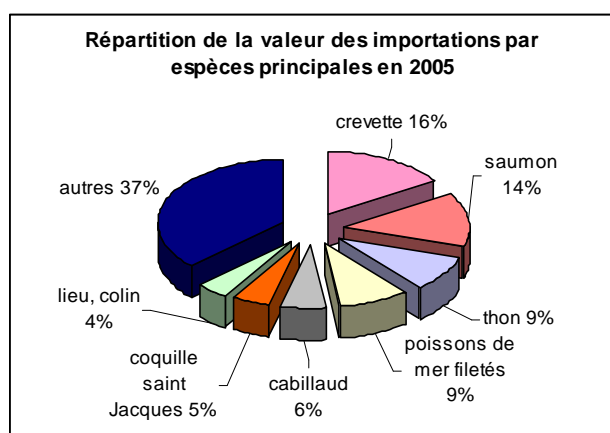


Figure 2 : Répartition de la valeur des importations par espèces principales en 2005 (Paquotte, 2006)

Le **Tableau 2** ci-dessus illustre bien la situation actuelle à l'échelle nationale. L'importation est en augmentation en volume et en valeur et l'exportation diminue en volume avec un prix moyen à l'exportation qui augmente.

Le déficit d'apport national a augmenté de 9 % entre 2004 et 2005. Il représente plus du tiers (654 165 t) de la demande nationale évaluée à un peu plus de 2 Mt en 2004.

La moitié des importations nationales ne proviennent plus de l'Union européenne, ce qui illustre une diversification des sources d'approvisionnement. Mais 63 % des importations en valeur se concentrent sur seulement 7 produits (**Figure 2**).

1.1.2. La consommation des produits aquatiques en France

La perception du public vis-à-vis des produits de la mer est très positive, particulièrement pour les produits sauvages qui dégagent une image de naturalité et évoquent l'univers marin.

La demande est forte en produits aquatiques et cette tendance ne faiblit pas. Le niveau de la consommation française a augmenté fortement entre 1989 et 2005, pour passer de 25,3 kg à 35,8 kg par habitant et par an. Les produits d'élevage représentent 25 % de la consommation, et les poissons environ 70 % de la consommation en 2005 (pour 30 % de crustacés et coquillages).

Néanmoins, les consommateurs sont très sensibles à la notion de sécurité alimentaire et souhaitent consommer des produits sûrs, avec une traçabilité et une qualité irréprochable.

La demande reste concentrée sur des produits frais (entiers ou découpés) pour environ 40 % des achats en volume mais ceux-ci sont peu à peu délaissés en faveur des produits traiteurs (pré-emballés,

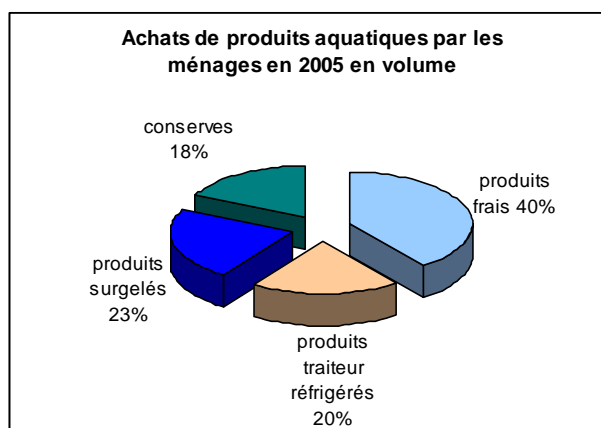


Figure 3 : Achats de produits aquatiques par les ménages en 2005 en volume (Paquotte, 2006)

précuits, réfrigérés) qui représentent 20 % des achats en volume. Les consommateurs se tournent davantage vers des « produits services » (sans arête, prêts à consommer...) (**Figure 3**).

Il ne faut pas non plus négliger l'importance de la Restauration Hors Domicile (RHD) comme lieu de consommation des produits de la mer, avec des besoins spécifiques (environ 30 % des achats de produits aquatiques nationaux en 2005 en volume).

Les métiers de la pêche ou de la pisciculture doivent conserver une image irréprochable auprès du grand public. Pour ce faire, ils doivent participer à la préservation des ressources et de l'environnement. Les citoyens sont de plus en plus sensibles à la notion de pêche responsable ou durable, d'élevage biologique... Les consommateurs s'engagent de plus en plus aujourd'hui par leurs achats, en choisissant des produits portant des étiquetages écologiques et des certifications.

1.1.3. L'impact du contexte pétrolier mondial sur la performance des entreprises

L'augmentation de la population mondiale a entraîné une augmentation de la demande en énergie, de sorte qu'elle est passée de 5 milliards de Tonnes Equivalent Pétrole (TEP) en 1970 à 15 milliards en 2000. Le pétrole devrait toujours représenter une part importante de la demande en énergie en 2030, et cette demande va continuer à s'accroître.

S'il y a une variabilité des réserves selon les régions du monde, on considère que la moyenne globale mondiale s'élève à 41 ans de réserve prouvée, en fonction du niveau de consommation actuel et aux conditions économiques actuelles.

Le prix du pétrole connaît des évolutions cycliques liées à la demande, essentiellement asiatique. Néanmoins, le prix restera durablement élevé. Il existe également une dimension politique sur ce marché, le marché « Spot » qui réagit aux variations de court terme de la demande comme de l'offre.

Le prix du gazole est supérieur au prix de l'essence depuis un an. En effet, l'Europe est un marché particulièrement « dieselisé », avec plus 50 % du marché des véhicules en diesel.

La consommation de gazole a triplé en France entre 1990 et 2004 du fait de l'accroissement du nombre de véhicules diesel particuliers comme utilitaires. La vente de gazole pêche, quant à elle, a diminué de 5 %.

Cette situation a un impact non négligeable sur les coûts de production des entreprises à l'échelle mondiale, en particulier pour les flottilles de pêche motorisées qui est rarement compensé par le prix de vente des produits. La Bretagne n'échappe pas à cette conjoncture et les impacts sur ses flottilles sont précisés au chapitre II.

Le marché des produits de la mer se situe donc dans un cadre de forte mondialisation ce qui occasionne une concurrence forte des produits importés sur certaines espèces. Cette situation semble difficile à inverser dans le contexte actuel de la politique de gestion de la ressource. La disponibilité alimentaire mondiale en produits de la mer est de toute façon insuffisante pour couvrir les besoins de la planète. C'est le marché qui fait la régulation actuellement : les pays riches (dont l'Union européenne) consomment les produits pêchés ailleurs.

Une plus grande valorisation des produits est donc recommandée dans ce contexte, moyennant une bonne politique de commercialisation.

Cette voie est à associer avec des efforts de maîtrise des coûts de production qui dépendent en partie de la conjoncture internationale.

1.2. La politique sectorielle

1.2.1. Le contexte international

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont donc dans un contexte de ressources pleinement exploitées selon l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Cette situation pousse la communauté internationale à se mobiliser pour développer une politique de gestion des ressources marines plus durable (plans de reconstitution, limitation du déclin des stocks pleinement exploités...).

a) Le code de conduite pour une pêche responsable

Elaboré par la FAO, le code de conduite pour une pêche responsable a été adopté en 1995.

Il définit des principes et des normes internationales de comportement pour garantir des pratiques responsables en vue d'assurer la conservation, la gestion et le développement des ressources halieutiques, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité.

Le code reconnaît l'importance nutritionnelle, économique, sociale, environnementale et culturelle de la pêche et les intérêts de tous ceux qui sont concernés par ce secteur. Il prend en considération les caractéristiques biologiques des ressources et de leur environnement ainsi que les intérêts des consommateurs et des autres utilisateurs.

Les États et tous les acteurs du secteur de la pêche sont encouragés à appliquer ce code dont l'adoption reste volontaire.

L'Union européenne a publié selon les recommandations de la FAO son propre code intitulé « code européen de bonnes pratiques pour une pêche durable et responsable ».

b) Le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002

Lors de ce sommet, les états participants (dont la France) se sont engagés à atteindre un niveau de Rendement Maximum Durable (RMD) pour les ressources halieutiques d'ici à 2015. Le RMD est la plus grande quantité de biomasse que l'on peut en moyenne extraire continûment d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes, sans affecter le processus de reproduction.

1.2.2. Un cadre réglementaire européen renouvelé

La Politique Commune des Pêches (PCP) est intégrée au niveau européen avec pour objectif majeur de gérer une ressource commune et d'aménager les pêches.

a) La Politique Commune des Pêches

Signé en 1957, le traité de Rome a impulsé la mise en place d'un marché commun européen, lequel englobait les produits de la pêche.

L'instauration des Zones Economiques Exclusives³ (ZEE) à l'échelle mondiale en 1982 a accéléré le processus communautaire en permettant la naissance d'une zone exclusive communautaire en 1977, où seuls les pêcheurs de la Communauté Economique Européenne (CEE) ont droit de pêche.

Il a fallu pourtant attendre 1983 pour voir s'affirmer une politique commune des pêches (**Figure 4**) déterminant les conditions de pêche des Etats membres et les premières mesures de gestion. Le

³ Zone Economique Exclusive : Les zones économiques exclusives des 200 milles ont été créées pour répondre à la surexploitation des ressources de pêche au cours de l'après-guerre. Cette évolution a abouti à une intensification de l'effort de pêche, notamment de la part des pays de l'Europe de l'Est et à la construction de flottes surdéveloppées. La décision prise, par de nombreux pays tiers, au milieu des années 70, d'établir ces zones économiques exclusives (ZEE) a entraîné l'impossibilité pour les flottes des États membres de la Communauté, qui pêchaient habituellement dans ces eaux, de poursuivre leurs activités. Avec d'autant plus d'effet que si les ZEE n'occupent que 35 % de la surface totale des mers, elles abritent 90 % des ressources halieutiques mondiales. Les ZEE ont été confirmées par la Convention sur le droit de la mer signée en 1982 à la Jamaïque. *Union européenne.*

principe de stabilité relative⁴ y est affirmé pour contenir une flotte communautaire en forte expansion à l'époque.

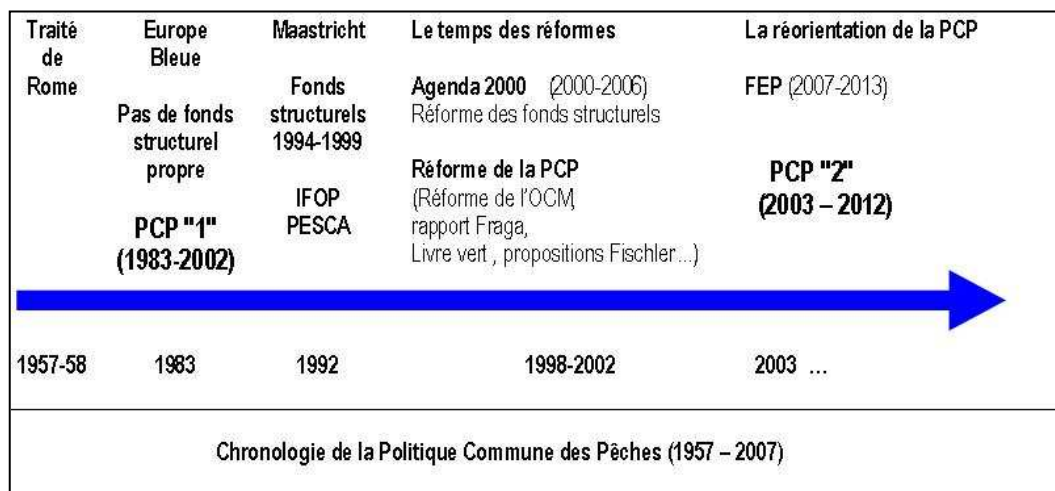


Figure 4 : Histoire de la PCP (Perraudeau, 2005)

L'objectif général actuel de la PCP est de garantir une exploitation durable des ressources aquatiques. Elle intervient pour cela dans différents domaines :

- **La conservation et la limitation de l'impact de la pêche sur l'environnement.** Il s'agit de protéger les stocks de poissons en réglementant la quantité de poissons pêchés par la fixation de quotas maximum à pêcher et par la réduction de l'effort de pêche et des mesures techniques. Sur les aspects environnementaux, un plan d'action doit permettre de limiter les captures accessoires et les rejets en mer, assurer la protection des juvéniles et des espèces vulnérables.
- **Les structures et la gestion de flotte.** Ces mesures doivent permettre d'adapter les matériels et les organisations du secteur aux contraintes de marché et de la rareté de la ressource. Jusqu'en 2006, les actions structurelles étaient financées via l'IFOP.
- **Les marchés** avec la mise en place de l'organisation commune des marchés (voir paragraphe précédent).
- **Les relations avec l'étranger.** Ce volet permet de mettre en place des partenariats de pêche et de négocier à l'échelle internationale des mesures de protection commune pour la pêche au large.

Il est à noter que parallèlement au rôle de la Commission, le Parlement européen est très actif sur ces questions, en particulier via une commission parlementaire pêche.

b) Le Fonds Européen pour la Pêche

Le programme de financement IFOP, Instrument Financier d'Orientation de la Pêche créé en 1993 pour la période 2000 - 2006, avait pour objectif général de contribuer à la réalisation des objectifs structurels de la PCP et de renforcer la cohésion économique et sociale des régions du littoral. Le nouveau Fonds Européen pour la Pêche (FEP), voté le 27 juillet dernier, doit succéder à l'IFOP pour la période 2007 - 2013.

Le nouveau fonds s'articule autour de quatre grands axes prioritaires :

- Mesures en faveur de l'adaptation des capacités de la flotte et de l'effort de pêche aux ressources halieutiques disponibles ;
- Soutien aux différentes branches du secteur ;
- Aide aux organisations représentant l'intérêt collectif du secteur ;
- Développement durable des zones dépendantes de la pêche.

⁴ Principe de stabilité relative : fondé notamment sur des niveaux historiques de captures, il consiste en un maintien d'un pourcentage fixe d'effort de pêche autorisé pour les principales espèces commerciales pour chaque État membre. Sur le long terme, l'effort de pêche doit être globalement stable compte tenu de préférences à maintenir en faveur des activités de pêche traditionnelle et des régions les plus tributaires de la pêche. *Parlement Européen.*

c) Le livre vert pour un politique maritime intégrée

La Commission européenne a publié un livre vert intitulé « Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers » le 07 juin 2006 et a lancé un processus de consultation pour demander aux citoyens de donner leur avis sur la manière de gérer les mers et les océans. Ce document propose une revue générale des problèmes et enjeux maritimes qui se posent à l'Union européenne sur les thèmes de l'économie, des risques maritimes, de la conservation du milieu marin, de la formation, du patrimoine maritime... Il suggère également quelques pistes d'évolution à envisager.

Les résultats de la consultation aideront la Commission à définir une nouvelle vision d'une politique maritime intégrée.

d) Le plan de sauvetage et de restructuration

En mars 2006, la Commission a adopté une communication concernant les mesures à prendre pour assurer la viabilité économique des flottes de pêche européenne dans le contexte pétrolier actuel d'augmentation des prix du gazole.

La Commission prévoit d'examiner les plans nationaux qui lui seront envoyés dans les 2 ans. Des aides sont attribuées à court terme (pour une durée de 6 mois) pour la partie plan de sauvetage, à condition que soit prévu un plan de restructuration des entreprises. Certaines aides à la modernisation pourront être envisagées sans augmentation de l'effort de pêche.

Des mesures à long terme sont également envisagées avec l'objectif d'atteindre le RMD sur les ressources, le développement d'une gouvernance participative, la restructuration de la flotte et la diversification économique via le FEP, le renforcement des contrôles, l'amélioration des mécanismes de marché et la promotion de la recherche en matière d'économie d'énergie et de respect de l'environnement.

Le plan de sauvetage est actuellement en cours avec environ 400 navires ayant demandé un audit pour la Bretagne.

e) Des interactions fortes avec d'autres politiques en dehors de la politique sectorielle de la pêche

On peut donner deux exemples forts de politiques qui ont des interactions avec les activités de pêche et d'aquaculture.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

Cette directive impacte plus directement la conchyliculture et la pisciculture. Mais elle concerne également les ports de pêche, en particulier les halles et ateliers de marée.

Adoptée en 2000 par l'Union européenne, elle définit une nouvelle approche en matière de politique de l'eau, inspirée du modèle de gestion français, qui prône la gestion intégrée et la planification par bassin versant. L'objectif essentiel est la protection à long terme des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ce texte fixe un cadre et des objectifs de qualité pour les eaux superficielles, souterraines et côtières, afin de recouvrer un bon état écologique des eaux à l'échéance 2015. Pour cela, six axes sont prévus :

- La mise en œuvre d'une politique intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques ;
- La gestion de l'eau par bassin hydrographiques et masses d'eau ;
- Le respect des principes de précaution de prévention et de « pollueur payeur » ;
- La transparence de l'action publique ;
- La récupération des coûts par grands secteurs de pollution ;
- La démarche participative des acteurs de l'eau et des citoyens.

Pour décembre 2009, les états membres doivent définir les objectifs et mettre en œuvre les programmes d'action.

Concrètement, elle étend le champ de la gestion de l'eau aux eaux littorales et aux milieux aquatiques, elle impose des objectifs plus contraignants que la simple satisfaction de critères physico-chimiques et impose une transversalité avec d'autres domaines.

Les activités de pêche et d'aquaculture, notamment les ressources halieutiques par la survie des juvéniles, dépendent d'une très bonne qualité de l'eau.

Le Paquet hygiène

Une nouvelle réglementation sanitaire européenne encadre depuis janvier 2006 la production et la mise sur le marché des denrées alimentaires, dont les produits aquatiques.

Ce dispositif est composé de plusieurs règlements qui constituent le « paquet hygiène » :

- Le règlement 178/2002 qui établit les principes et les prescriptions générales de la législation alimentaire et vient compléter le règlement portant sur l'étiquetage des produits de la pêche et de l'aquaculture en application depuis 2002.
- Le règlement 852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, qui fixe les règles générales et réaffirme la responsabilité des exploitants en matière de sécurité des aliments.
- Le règlement 853/2004 qui fixe les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale et en particulier les exigences applicables aux navires de pêche, les exigences à respecter pendant et après le débarquement et les exigences concernant l'hygiène à bord et le respect des normes sanitaires.
- En complément, 3 règlements (854/2004, 882/2004 et 2073/2005) fixent l'organisation des contrôles officiels et les critères microbiologiques applicables.

Ces textes réaffirment les grands principes suivants :

- L'obligation de traçabilité à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.
- La responsabilité des exploitants du secteur à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution.
- Le principe d'analyse des risques.
- L'obligation de résultats pour le professionnel.
- L'obligation, au-delà de la production primaire, de la mise en place de mesures HACCP⁵.
- Les différentes obligations liées à la mise sur le marché en vue de la vente au détail.

Cette réglementation nécessite globalement une mise à niveau des entreprises en matière de traçabilité, de mesures HACCP au delà de la production primaire, de procédures d'inspection, d'enregistrement et d'agrément sanitaire. Parmi les points qui posent le plus de problèmes d'application se situe la question de l'utilisation « d'eau propre »⁶ préconisée par ces textes, mais pour lesquels une dérogation (règlement (CE) n° 2076/2005 de la Commission du 5 décembre 2005) permet jusqu'en 2009 l'utilisation « d'eau de mer propre »⁷.

1.2.3. La réflexion nationale

a) Consultation nationale pour l'élaboration des documents réglementaires de déclinaison du Fonds Européen pour la Pêche

Le Plan Stratégique National (PSN) et le Programme Opérationnel (PO) doivent être publiés en 2007 pour répondre à l'article 14 du projet FEP. Le PSN définit les objectifs et les priorités de chaque Etat membre et établit le lien entre les priorités communautaires et nationales ou régionales.

Il s'agit d'un cadre de référence pour chaque Etat membre en matière de politique de la pêche et de l'aquaculture. Il constitue la toile de fond pour les actions qui seront retenues en vue d'un financement par le FEP. Concrètement, ce PSN ne sera ni adopté ni négocié en collaboration avec la Commission mais un dialogue entre la Commission et l'Etat concerné aura lieu.

⁵ HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point, il s'agit d'une approche systématique pour fabriquer des aliments sains acceptables basée sur l'identification et la gestion des points critiques à maîtriser.

⁶ Eau propre : eau de mer propre et eau douce d'une qualité similaire (Règlement 852/2004).

⁷ Eau de mer propre : eau de mer ou saumâtre naturelle, artificielle ou purifiée ne contenant pas de micro-organismes, de substances nocives ou de plancton marin toxique en quantité susceptibles d'avoir une incidence directe ou indirecte sur la qualité sanitaire des denrées alimentaires (règlement 852/2004).

b) Initiatives nationales

Le Plan d'Avenir pour la Pêche

C'est dans ce cadre que le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a entamé une réflexion avec le lancement du Plan d'Avenir pour la Pêche (PAP). Le PAP détermine quatorze propositions pour l'avenir du secteur et constitue une base de travail pour une mission parlementaire et une préparation pour une éventuelle Loi Pêche.

Le PAP est articulé en trois chapitres :

- Comment mieux gérer la ressource ?
- Comment améliorer la rentabilité du secteur ?
- Comment rendre le métier plus attractif ?

Ce plan d'avenir a été présenté au mois de juin 2006. Il fixe les objectifs et propose de nouveaux outils pour adapter les filières des pêches maritimes aux contraintes qui se multiplient et pour leur permettre de se moderniser.

Rapport parlementaire « Les pêches maritimes françaises : entre le défi du marché et le défi de l'aménagement du territoire »

Ce rapport a été remis au Premier ministre le 12 juin 2006. Il dresse un bilan économique de la pêche en France et il constate le manque de véritable filière de production et de valorisation. Il formule des recommandations pour accroître la rentabilité du secteur.

Rapport du groupe Poséidon

Créé suite au lancement du livre vert sur la politique maritime européenne en 2005, ce groupe a travaillé pendant un an et demi sous l'égide du Secrétaire Général à la Mer pour produire un rapport contribution intitulé « Une ambition maritime pour la France ». Il prône une politique globale commune et définit les champs d'action : la sécurité et la sûreté maritime et la connaissance du milieu océanique. Il présente également 3 propositions :

- La valorisation des profondeurs océaniques ;
- L'amélioration des dispositifs de gestion des affaires maritimes ;
- L'ancrage de l'avenir maritime national dans l'Europe.

Négociation des Contrats de projets (2007-2013)

Le gouvernement a annoncé le 06 mars 2006 le lancement d'une nouvelle génération de contractualisation Etat-Région, les Contrats de projets Etat-Région qui prendront le relais dès 2007 des Contrats de plan Etat-Région.

Ces contrats ciblent des investissements de grande envergure sur la période 2007 -2013. Le contrat de projet de la région Bretagne a été validé au printemps 2007.

Le Fonds de Prévention des Aléas à la Pêche

Le Fonds de prévention des aléas pêche (FPAP), plus communément appelé « fonds gazole », a été institué en 2004 pour aider les pêcheurs à supporter la hausse continue du prix du gazole. Ce fonds d'assurance permet aux pêcheurs de payer le gazole moins cher que le prix du marché lorsque celui-ci dépasse le niveau du prix garanti. L'Etat français a abondé à hauteur de 65 millions d'euros.

Ce fonds n'est pas compatible avec les règles de l'Union européenne, qui le considère comme une aide d'Etat. Ce dispositif est donc condamné, mais continue de fonctionner actuellement sur les reliquats des fonds antérieurement attribués en 2006.

Le plan de sauvetage et de restructuration doit aider au rétablissement de la performance économique des entreprises.

Les ressources de la pêche et de l'aquaculture sont pleinement exploitées avec un potentiel mondial atteint depuis quelques années, ce qui pousse la communauté internationale à se mobiliser pour développer une politique de gestion des ressources marines plus durable.

A l'échelle européenne la politique des pêches est très intégrée et régleme te fortement les activités du secteur. Dans ce cadre, le FEP est en phase de mise en place et sera mobilisable courant 2007. Les arbitrages concernant le PO qui fixera le cadre et les modalités d'intervention à l'échelle nationale sont encore en cours. Certaines réglementations européennes non sectorielles impactent également sur les activités de pêche et d'aquaculture (DCE, paquet hygiène ...).

Parallèlement, les difficultés économiques liées à l'augmentation des prix du carburant ont entraîné d'une part la mise en place du FPAP au niveau national qui doit évoluer vers un système en accord avec les règles européennes, et par un plan de sauvegarde et de restructuration initié au niveau européen.

La marge de manœuvre de la Région Bretagne doit donc tenir compte des politiques nationales et européennes.

1.3. Les actions de la Région Bretagne

1.3.1. A l'échelle européenne et transnationale

a) La mise en place de la mission internationale à Bruxelles

La dimension européenne de la Région Bretagne est renforcée par la mise en place de l'Espace Interrégional Européen Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, basé à Bruxelles. Cet outil, qui favorise l'accès à l'information européenne, est particulièrement important pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aux politiques très intégrées à cette échelle.

b) L'implication de la Région dans les Comités Consultatifs Régionaux

Les Comités Consultatifs Régionaux (CCR) ont été institués dans le cadre de la réforme de la PCP en 2002, afin de permettre une participation accrue du secteur de la pêche et des autres parties intéressées aux décisions prises à l'échelle européenne. Sont prévus 7 CCR qui couvrent 5 zones géographiques ainsi que les stocks pélagiques et la flotte en haute mer. Six CCR sont désormais installés.

La Région Bretagne est concernée par la mise en place de deux d'entre eux :

- Eaux Occidentales Septentrionales mis en place en septembre 2005 et basé à Dublin.
- Eaux Occidentales Australes (ou EOS, Eaux Occidentales Sud) qui vient de se constituer au printemps 2007, et son secrétariat est fixé à Lorient en coordination au sein de l'Agla (Association du Grand Littoral Atlantique) dont la Région Bretagne est adhérente.

c) La participation aux programmes de coopérations Interreg III

Interreg III est l'initiative communautaire du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne défini pour la période 2000-2006.

Son objectif est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en promouvant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi que le développement équilibré du territoire. Une attention particulière est accordée à l'implication des régions ultrapériphériques et des régions situées aux frontières externes de l'Union avec des pays candidats à l'adhésion.

La Bretagne fait partie de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM), qui regroupe 150 régions de 27 Etats, et travaille sur 7 commissions thématiques. L'Arc Atlantique, qui existe depuis 1989, est l'une d'elles et regroupe 31 régions pour réaliser des projets dans le cadre du programme Interreg IIIB. Ces projets de coopération portent par exemple sur l'environnement et la gestion intégrée des zones côtières, sur la pêche ou encore sur la sécurité maritime...

Dans le même esprit, l'Arc Manche constitué en 1996, dont fait partie la Région Bretagne, poursuit également des objectifs de coopération interrégionales sur cet espace via le programme Interreg IIIA

de coopération franco-britannique ou le programme Interreg IIB de l'Europe du Nord-Ouest via l'Espace Nord Ouest.

Ces programmes sont également en phase de renouvellement pour la période 2007-2013 et la région est attentive au contenu des programmes opérationnels les concernant.

d) Le livre vert pour un politique maritime intégrée

Sa publication en 2006 a ouvert un débat d'un an auquel la Région Bretagne prend une part active pour faire des propositions et nourrir la réflexion de l'Union européenne.

En particulier, la Région a souhaité mettre l'accent sur la dimension humaine et les questions sociales, qui sont relativement peu abordées dans le livre vert. Elle a organisé une conférence intitulée « la dimension sociale d'une politique maritime européenne » en mars 2007.

I.3.2. A l'échelle nationale

a) Participation au processus d'élaboration du PSN et du PO

La Région Bretagne participe au processus de consultation nationale pour l'élaboration du PSN et du PO, au titre de l'Association des Régions de France (ARF). Celle-ci assiste aux réunions des groupes de travail et émet des avis illustrant les positions des régions françaises sur les principaux enjeux liés à l'application du FEP.

b) Négociation du CPER

Parmi les grands projets identifiés pour le CPER, l'Etat a identifié un volet maritime intitulé « Développer une politique maritime par l'intégration de l'économie maritime et la gestion du littoral » qui vise à :

- Valoriser les atouts dans le domaine des sciences et techniques ;
- Améliorer la compétitivité du secteur des produits de la mer ;
- Développer le secteur naval ;
- Assurer le développement équilibré et durable du littoral (GIZC).

La Région Bretagne a négocié avec l'Etat, pour aboutir à un contrat à hauteur de 594 M€, avec un volet mer évalué à 100 M€, sur les 4 objectifs précédents.

La Région Bretagne est très active à l'échelle européenne et transnationale puisqu'elle initie certaines actions (l'Espace Interrégional Européen Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes de Bruxelles), participe aux espaces de travail européens et interrégionaux.

Enfin, elle entend nourrir la réflexion de l'Union européenne par exemple suite à la publication par la Commission du livre vert pour un politique maritime intégrée.

La Région participe de plus activement au processus d'élaboration du PSN et du PO, au titre de l'ARF et négocie avec l'Etat.

Si la Région doit tenir compte des politiques nationales et européennes dans l'élaboration de ses propres actions, elle peut proposer et encourager les actions de lobbying des professionnels dans les domaines où elle n'est pas compétente.

II. Les grands enjeux pour la Bretagne

Le chapitre précédent a bien illustré la difficulté pour les secteurs pêche et aquaculture de s'inscrire dans l'évolution du marché actuel compte tenu des contraintes réglementaires fortes qui encadrent ces activités. Le développement durable prôné unanimement aux différents échelons de décision est très difficile à mettre en œuvre dans ce contexte.

Un bilan économique de ces secteurs peut permettre de déterminer les grandes orientations qui peuvent permettre de favoriser cette adéquation capacité de production / marché.

II.1. Situation de la pêche et de l'aquaculture bretonnes

Les activités la filière des produits aquatiques génèrent en Bretagne un peu plus de deux milliards d'euros si l'on additionne les chiffres d'affaires réalisés à la première vente et les marges commerciales dégagées jusqu'à la transformation issus des produits débarqués et/ou transformés en Bretagne. Cela représente environ 15 000 emplois directs (**Figure 5**).

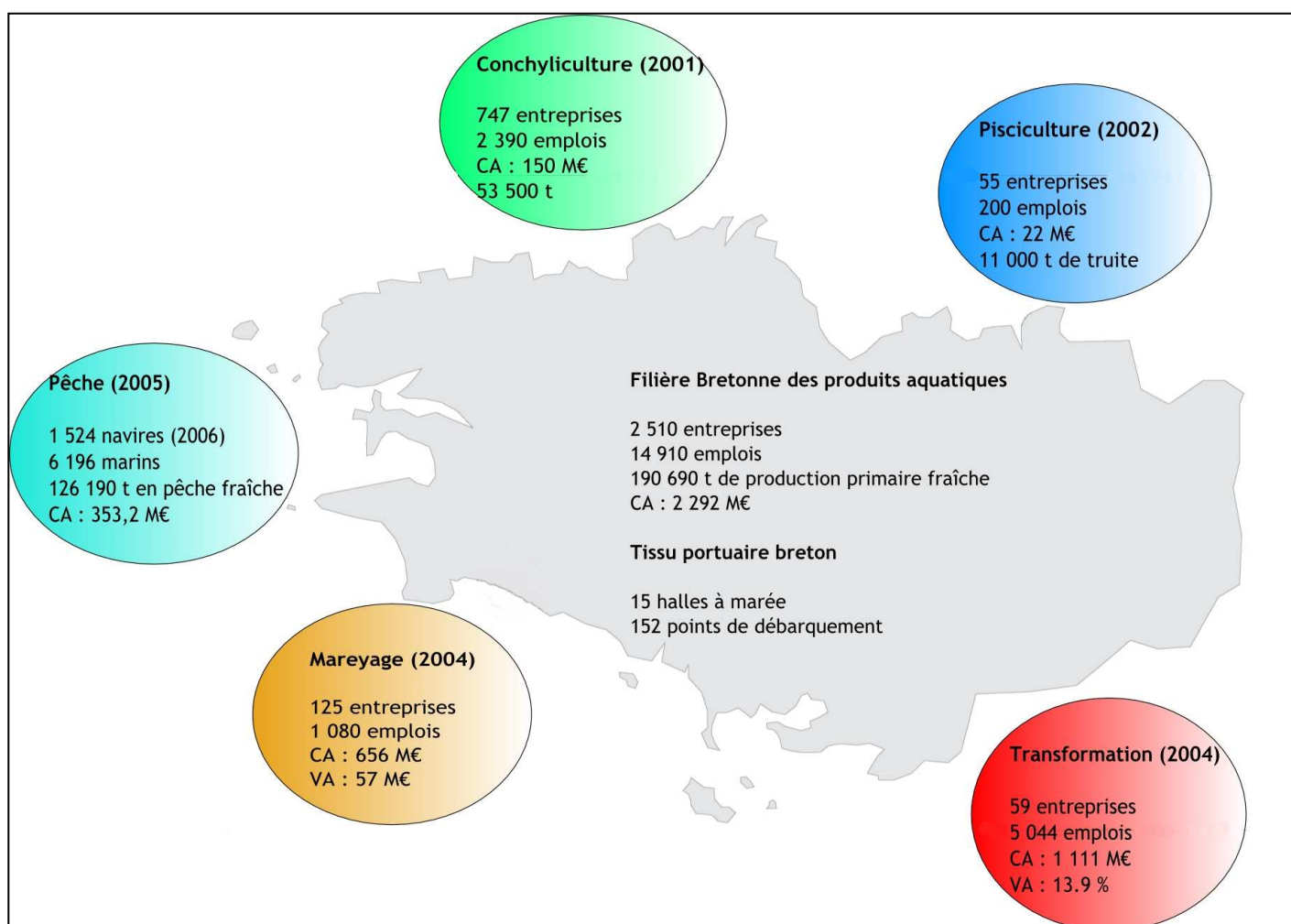


Figure 5 : La filière bretonne des produits aquatiques

II.1.1. La pêche

La pêche professionnelle bretonne c'est 1 524 navires en 2006 et 6 196 marins embarqués en 2005 et 15 halles à marée. En 2005, les volumes de vente issus des pêches maritimes (hors algues et thon tropical) pour la Bretagne sont de 126 190 t pour environ 353,2 M€ de chiffre d'affaires soit un prix moyen de 3,57 €/kg (**Tableau 3**). La part des débarquements hors halles à marée est donc évaluée à l'aide des données ci-dessous à environ 10 % des ventes pour la Bretagne.

Tableau 3 : Données de production issue de la pêche en Bretagne en 2004 (CRPMEM, 2006)

	2004		2005	
	Tonnage (T)	Valeur (K€)	Tonnage (T)	Valeur (K€)
Débarquement sous halles à marée	116 081	331 119	113 393	328 899
Thon tropical	149 245	109 930	141 000	119 400
Algues	53 656	2 136	66 055	non disponible
TOTAL	318 982	443 185	320 448	-

La grande majorité des débarquements sous halle à marée en volume (environ 80 %) est réalisée par la pêche au large⁸.

a) La pêche professionnelle se caractérise par sa grande diversité

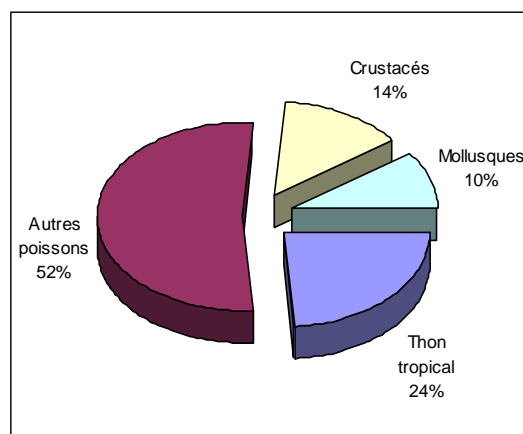


Figure 6 : Répartition du chiffre d'affaires 2004 de la pêche professionnelle bretonne (Boncoeur et al, 2006)

La taille des navires est liée au métier pratiqué et à la localisation de l'activité. Les navires de moins de 12 m sont dominants en nombre (1 053 en 2006) et sont concentrés dans la bande côtière (moins de 12 milles). Les navires de 12 à 20 m sont environ 260 et ont une activité mixte entre la côte et le large, alors que les plus de 20 m (200 environ) travaillent essentiellement au large.

Parmi ces derniers il est nécessaire de préciser la présence de 24 navires thoniers senniers tropicaux, qui opèrent hors des eaux communautaires et pratiquent ce que l'on appelle la « pêche lointaine ».

Au-delà de la diversité en taille de navires, les engins utilisés sont également nombreux et variés. Les plus utilisés sont le chalut et le filet, puis le casier, la drague, la palangre et la ligne.

Concernant le chiffre d'affaires généré par la pêche professionnelle bretonne plus de la moitié résulte de la vente des poissons divers et un quart provient de la

commercialisation des thons tropicaux (**Figure 6**). Il est à noter que la pêche des algues représente moins de 1 % et n'est donc pas représentée sur le graphique ci-contre, mais cette flottille particulière est composée d'une cinquantaine de navires goémoniers.

La flotte bretonne peut être segmentée en 4 flottilles principales en fonction des stratégies d'activités :

- Les chalutiers exclusifs ou mixtes ;
- Les dragueurs (seule ou combinée avec d'autres engins) ;
- Les arts dormants (filet, casier, ligne) qui sont les plus nombreux ;
- Les senniers (filets tournants).

On constate des différences de caractéristiques entre le nord et le sud de la Bretagne, à la fois par la taille des navires (souvent plus petits au nord qu'au sud), par les engins utilisés ainsi que par les espèces ciblées.

De manière simplifiée, les pêcheurs de la Bretagne Nord pratiquent davantage la drague et le casier pour cibler les grands crustacés et les coquillages, alors que ceux de la Bretagne Sud utilisent plus le chalut pour la pêche des poissons et de la langoustine.

⁸ Pêche au large : absence du port pour des marées de plus de 96 h. *Affaires Maritimes*.

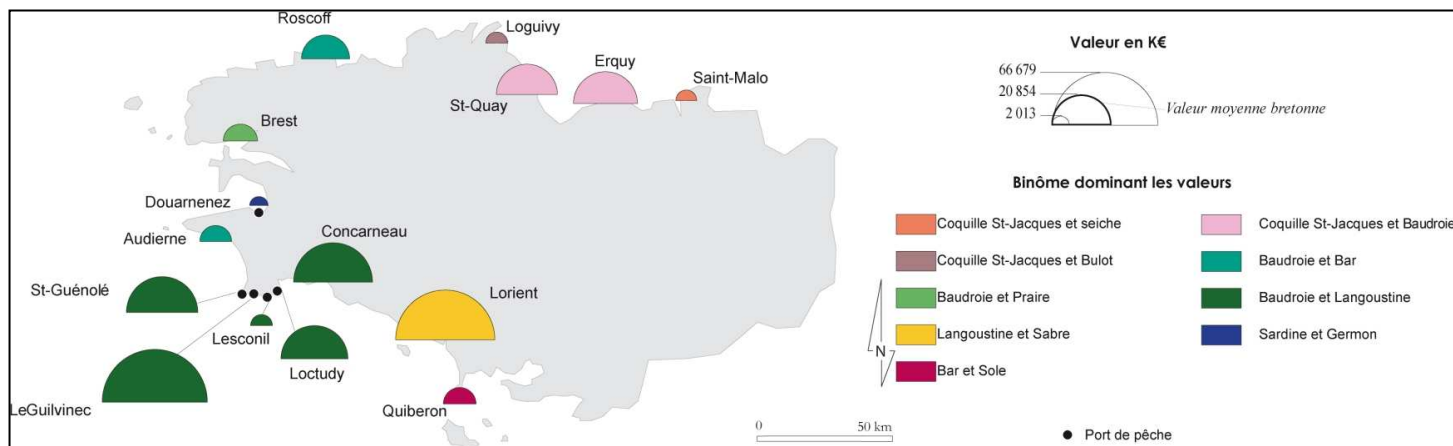


Figure 7 : Spécialisations des halles à marée bretonnes en 2005 d'après les principales espèces commercialisées pour la valeur (d'après des données concessionnaires et Le Marin)

Il existe une certaine orientation portuaire pour la production, comme l'illustre la **Figure 7**. A partir des deux principales espèces pour la valeur, il est possible de distinguer plusieurs profils et de mettre en évidence une certaine spécialisation géographique. La partie orientale de la façade Nord avec les ports de la baie de Saint-Brieuc (Erquy, Saint-Quay-Portrieux et Loguivy) et Saint-Malo est le domaine de la coquille Saint-Jacques qui domine les débarquements en valeur avec la baudroie, la seiche ou le bulot.

La baudroie occupe une place essentielle dans l'économie portuaire finistérienne (à l'exception de Douarnenez). A Concarneau et dans les ports bigoudens (Saint-Guénolé, Le Guilvinec, Lesconil et Loctudy) le binôme baudroie-langoustine est prépondérant. Dans les autres ports du Finistère, la baudroie domine les ventes avec le bar (Audierne et Roscoff) ou la praire (Brest). Douarnenez se distingue par l'importance des espèces pélagiques (sardine et germon). A Lorient, la langoustine et le sabre sont les deux principaux produits pour la valeur. A Quiberon se sont deux espèces de forte valeur marchande : le bar et la sole.

La façade Nord est moins dépendante que la façade Sud des décisions annuelles concernant les niveaux des quotas. En effet, contrairement aux ports du Sud, certaines des principales espèces en valeur sur la façade Nord ne sont pas soumises à des quotas. Or les évolutions annuelles des niveaux de quotas peuvent remettre en cause les équilibres portuaires. La proposition d'une diminution drastique des TACs⁹ des espèces de grands fonds à la fin de l'année 2006 et les conséquences socio-économiques que cela aurait entraîné, en particulier à Lorient, en est un bon exemple.

La diversité bretonne s'exprime aussi par la forme juridique des armements à la pêche. Si 90 % des navires sont détenus par des entrepreneurs individuels, les navires de grande taille sont possédés par des sociétés de capitaux. Cependant la distinction faite entre la pêche « artisanale¹⁰» et la pêche « industrielle» n'est pas nette : en 2003, plus de la moitié des navires armés par des sociétés de capitaux mesuraient moins de 24 m et la moitié des sociétés n'armait qu'un seul navire.

⁹ Total Admissible de Capture : établir des TAC revient à plafonner les prises par espèces dans une zone donnée et pour une campagne ou période déterminée. Les quotas sont des fractions des TAC répartis annuellement entre les États membres de l'Union européenne. Ces derniers ont la responsabilité de leur gestion et de la fixation des modalités d'attribution des tonnages alloués. Décidée par le conseil des ministres chargé de la pêche, cette répartition en tonnage, par espèce, par zone et par pays, doit normalement garantir la stabilité relative des activités de pêche de chaque État membre pour chacun des stocks concernés. *Union européenne*.

¹⁰ Les notions de pêche artisanale et industrielle sont complexes : d'après les Affaires maritimes, la différenciation repose sur un critère de taille de navires : la pêche artisanale correspond aux navires compris entre 12 et 25 m, la pêche artisanale côtière correspond aux navires de moins de 12 m et la pêche hauturière correspond aux navires de plus de 25 m. La loi d'orientation sur la pêche de 1997 a défini le statut de société de pêche artisanale adapté à l'exercice individuel ou familial de la profession qui affirme le caractère commercial de l'activité de pêche, elle améliore également le statut social du conjoint du chef d'entreprise. Traditionnellement, la pêche artisanale concerne le couple navire / patron de pêche.

b) Un secteur économique au poids relatif à l'échelle européenne, mais significatif à l'échelle nationale

Au niveau européen, la pêche bretonne ne représente que 6 % des débarquements en valeur. De même sur le territoire breton, l'emploi à la pêche en 2002 représentait seulement 0,7 % de la totalité de l'emploi en Bretagne, contre 6 % pour l'agriculture.

Pourtant, le poids de la pêche bretonne est très important en regard de l'ensemble des pêches maritimes françaises. Avec 48 % du chiffre d'affaires global en 2005, la Bretagne est la première région halieutique française en volume et en valeur.

c) L'emploi et les outils de production à la pêche sont en net recul

La Bretagne a subi de manière très forte les conséquences de la mise en place en 1983 de la PCP, puisque le nombre de navires immatriculés a diminué de plus de moitié en 20 ans et la puissance motrice d'un tiers.

Cela a eu des implications fortes en matière d'emploi. La Bretagne a perdu 47 % de sa main d'œuvre en marins entre 1989 et 2000. Le recul de l'emploi s'est poursuivi d'environ 3 % par an depuis. Au-delà de la pêche c'est l'ensemble des bassins d'emploi concernés qui sont touchés. Du fait des effets du progrès technologique pendant cette période (augmentation de l'efficacité), les conséquences sur le niveau des débarquements furent faibles. Cependant, les progrès technologiques sont probablement limités depuis les années 1995 à 2000 du fait du vieillissement de la flotte.

Paradoxalement, il n'y a pas de chômage à la pêche. Au contraire, le métier est tombé en désuétude et connaît des problèmes de recrutement et d'attractivité.

d) Une flotte vieillissante

La flotte de pêche bretonne vieillit depuis une quinzaine d'année. L'âge moyen des navires en 2004 est de 22 ans. La **Figure 8** ci-contre illustre l'évolution de l'âge des navires bretons entre 1990 et 2004.

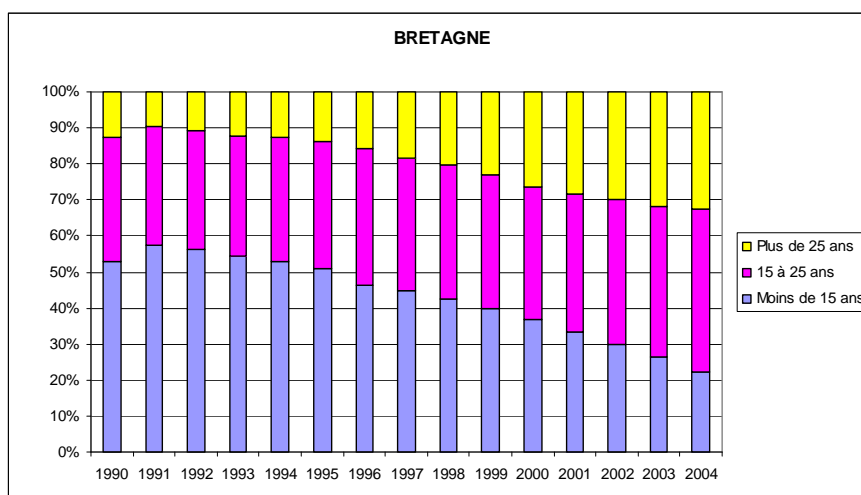


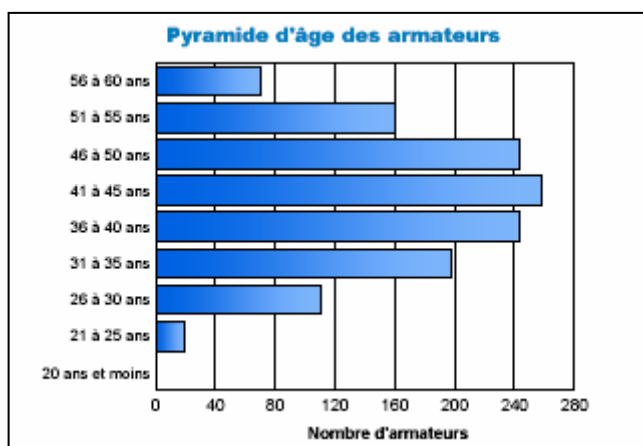
Figure 8 : Evolution de l'âge des navires bretons entre 1990 et 2004 (données Ifremer SIH)

Ce faible renouvellement actuel est en partie le reflet des politiques publiques, qui après avoir autorisées les subventions de façon importante et permis les entrées de flotte de nouvelles unités dans les années 1980, ont limité le renouvellement des capacités, ce qui a provoqué pour partie une envolée du prix des navires d'occasion¹¹ (+65 % d'augmentation en moyenne de 1996 à 2001).

Cette situation constitue une entrave à l'installation des jeunes, fragilise la rentabilité de ceux qui s'installent et est un facteur d'insécurité.

¹¹ Cette envolée est également liée à l'attachement des Permis de Mise en Exploitation (PME) aux navires.

e) Une population de patrons de pêche assez âgée



La pyramide des âges des patrons pêcheurs bretons est éloquent : la majorité des patrons se situe dans la tranche d'âge de 41 à 45 ans, et seulement 10 % des patrons ont moins de 30 ans (**Figure 9**).

Plus de 20% des patrons ont plus de 50 ans, âge à partir duquel ils peuvent faire valoir leur droit à la retraite.

Figure 9 : Pyramide des âges des armateurs de pêche en Bretagne en 2003 (Ifremer SIH, 2005)

La problématique de la transmission des entreprises se pose donc de manière aigue à très court terme car on peut supposer que dans les 10 prochaines années la moitié des patrons de pêche sera concernée par la retraite.

f) Une ressource incertaine

L'état et l'évolution des ressources halieutiques sont préoccupants. En Manche Ouest et dans le Golfe de Gascogne, 33 stocks sur 53 sont considérés comme étant à risques et 10 sont jugés dans un état critique.

Si le constat d'une dégradation des stocks est réel sur les dernières décennies, le déclin des pêches n'est pas inéluctable et certains stocks pour des espèces essentielles pour les pêcheurs bretons semblent donner quelques signes de stabilisation. Cela semble être confirmé par les données FAO en 2005 pour la zone Atlantique Nord, voir la **Figure 10**.

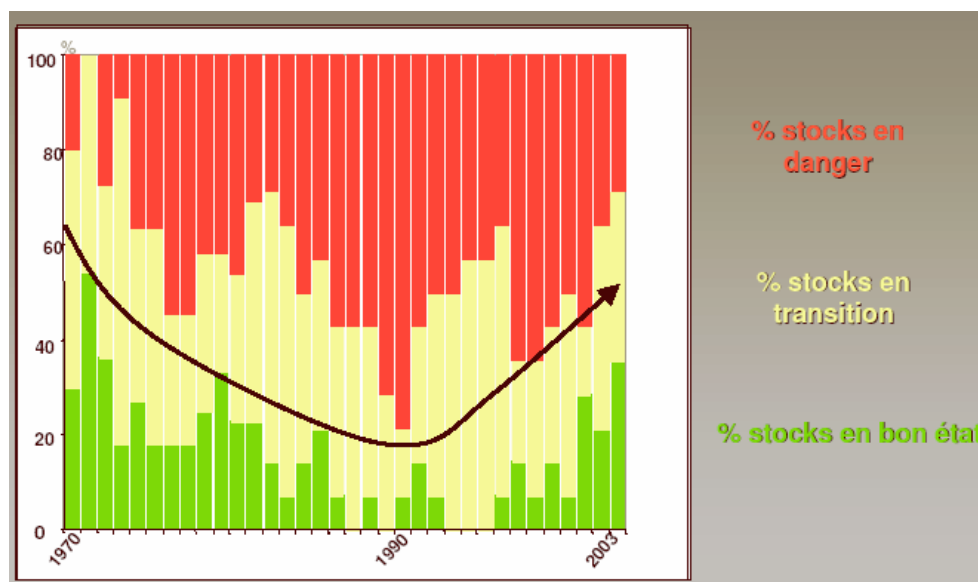


Figure 10 : Vers une récupération des stocks en Atlantique Nord ? (Garcia, 2006)

Si ces tendances récentes se confirment, la continuelle diminution des flottilles en tant que mesure principale de gestion des pêches va manquer de pertinence sur le long terme. Il semble important dès aujourd'hui de prendre des mesures pour stopper l'érosion de la flotte bretonne et assurer ainsi l'avenir de ce secteur.

g) La crise énergétique

Cette crise concerne l'ensemble des secteurs économiques du fait de l'augmentation des coûts de production qu'elle engendre. De plus elle semble durable comme l'indique le chapitre I.

Depuis janvier 1999 et en particulier en 2005, le prix du gazole payé par les pêcheurs a quadruplé. Cette hausse a un impact direct sur la rentabilité des entreprises de pêche, particulièrement sur celle des flottilles chalutières. Une augmentation du coût du carburant de 0,24 €/l à 0,45 €/l a un impact fort sur les chalutiers de 20 à 24 mètres et non négligeable pour les bateaux de pêche côtière de moins de 14 m.

Tableau 4 : Impact de la hausse du prix du carburant sur deux types de navires de pêche en 2004 (données Coopération bretonne dans les conditions d'exploitation de 2004)

	Poids du carburant dans le CA		Perte de rémunération	Perte d'EBE ¹²
	Hors augmentation du prix	Compte tenu de l'augmentation		
Chalutier hauturier	16 %	30 %	-20 %	-50 %
Navire de pêche côtière de -de 14 m	9,5 %	18 %	- 10 %	- 25 %

L'impact sur la viabilité économique d'une partie de la flottille bretonne est important si l'on se réfère au tableau ci-dessus (**Tableau 4**).

Il est primordial de tenir compte de ce facteur pour le maintien et le renouvellement de la flotte de pêche. Cela passera par des actions volontaristes vers la recherche et le développement afin de trouver des solutions durables pour cette activité, qui plus est dans le contexte du plan de sauvegarde et de restructuration (voir I.2.2.d).

h) Les droits d'accès à la ressource

Pour les stocks sous gestion communautaire, la répartition actuelle des TACs définis à l'échelle internationale se fait sous forme de quotas répartis au niveau national entre les OP. Celles-ci évoluent dans la gestion de leurs quotas et tendent à préciser de plus en plus nettement la répartition des sous-quotas sur l'année et entre leurs adhérents. Cette tendance à l'individualisation des quotas pose des questions quant à la gestion des navires non adhérents aux OP et l'apparition d'échanges de quotas non admis dans le droit français (gestion collective) pose problème.

Néanmoins, on a pu montrer que le prix des navires d'occasion incorpore à hauteur d'environ 50 % le prix du droit de pêche (PME) de manière implicite. Cela renchérit l'investissement initial (et ce pour un outil de production souvent obsolète qu'il faudra encore renouveler à court terme) et nuit à la transmission des entreprises.

Dans la bande côtière en particulier, un système original de licence de pêches a été mis en place depuis une vingtaine d'années. Le nombre des licences a augmenté fortement depuis 1993. Actuellement plus de 3 000 licences annuelles sont attribuées (3 863 en 2005). Le système est géré par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) et vise à limiter l'accès à la bande côtière en fonction de la taille et de la puissance des navires mais aussi à prévenir les conflits et à réguler l'occupation de l'espace et donc à essayer de limiter les conflits. Le système actuel de licences est annuel et non-transférable, mais la valeur des licences est incorporée dans le prix de vente des navires, ce qui les rend de fait transférables.

La question de l'accès à la ressource est donc gérée de deux manières différentes et complémentaires par deux organismes différents (OP et CRPMEM) ce qui pose problème.

Une réforme importante des modes de gestion des quotas et de l'effort de pêche est d'ailleurs en cours à l'échelle nationale depuis juin 2005. Il s'agit d'une refonte importante des droits à produire par leur rattachement à l'entreprise et non plus au navire, ce qui constitue un début d'individualisation de ces droits.

¹² EBE : Excédent Brut d'Exploitation, c'est-à-dire solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des impôts sur les produits, et augmentée des subventions sur les produits. *INSEE*. L'EBE est une mesure de la rentabilité structurelle de la combinaison productive.

Le texte entérine ensuite certains principes déjà appliqués depuis la loi d'orientation de 1997, par exemple la possibilité d'échanger des quotas entre OP.

Néanmoins, il permet lors d'une cessation d'activité la mise en réserve d'une partie du quota d'un adhérent d'une OP et de la totalité pour un non adhérent. Une commission de suivi sera chargée de répartir ces quotas selon 3 principes : les antériorités des producteurs, les orientations du marché et les équilibres socio-économiques.

Une réserve de quota nationale est en outre prévue pour faciliter l'entrée des jeunes dans la profession. La Région reste attentive aux risques de privatisation des droits à produire que peut impliquer cette réforme.

i) La pêche à pied professionnelle

La pêche à pied professionnelle en Bretagne regroupe trois régimes d'autorisation différents : les pêcheurs à pied professionnels non-embarqués (271 en 2003), les pêcheurs à pied embarqués sur un navire armé en cultures marines et petite pêche (1 095 en 2002) et enfin les pêcheurs à pied embarqués sur un navire armé en petite pêche (2 295 en 2002).

En 2004, le nombre de permis non-embarqués délivrés a doublé dont une grosse majorité pour le Morbihan (environ 300).

Cette profession autrefois marginale s'organise du fait de son intégration dans les Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CLPMEM) et CRPMEM. Mais il n'existe que peu de données spécifiques les concernant.

On considère qu'elle alimente de manière significative la filière des produits de la mer bretonne, en particulier dans le golfe du Morbihan pour les palourdes.

Les zones de gisement de coquillages fréquentées par les pêcheurs à pied dépendent de la réglementation sanitaire sur les zones de production conchylicoles. Les gisements naturels de coquillages en Bretagne subissent une tendance à la dégradation de leur qualité microbiologique, avec une diminution du nombre de sites de bonne qualité.

La flotte de pêche bretonne se caractérise par son extrême diversité. Elle pèse près de la moitié du poids de la pêche française. Au-delà de son poids économique et social, elle représente un atout important en terme d'aménagement des territoires littoraux.

La moitié de cette flottille est actuellement confrontée à des problèmes économiques et d'accès à la ressource qui menacent son existence. Il est également urgent d'apporter des solutions aux problèmes du renouvellement de la flottille et de sa transmission. La question de l'adaptation des pêcheurs pour faire face à ces défis est vitale.

II.1.2. L'Aquaculture

En Bretagne, l'aquaculture c'est principalement : la conchyliculture (élevage de coquillages en eau marine) et la pisciculture en eau douce ou marine (élevage de poissons).

a) La conchyliculture

La conchyliculture bretonne date seulement du XIX^e siècle et s'est fortement développée au XX^e siècle. La Bretagne conchylicole recense 747 entreprises en 2001 pour une production en sortie d'expédition de 53 500 t de produits à la consommation produits sur 10 239 ha de concessions du Domaine Public Maritime (DPM). Cela représente 2 390 emplois en Equivalent Temps Plein (ETP) et environ 150 M€ de chiffre d'affaires.

Les huîtres de grossissement vendues pour affinage ne sont pas comptabilisées dans les données précédentes, et généralement envoyées vers le bassin de Marennes Oléron. Elles représentent 50 % de l'ensemble de la production d'huître nationale, avec des proportions variables en fonction des bassins : 50 % dans le Morbihan, mais 0 % dans le Finistère...

Poids économique**Tableau 5 : Récapitulatif des principales caractéristiques du secteur conchylicole breton (Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2005)**

2001	Entreprises	Vente à la consommation	Huîtres creuses	Huîtres plates	Moules <i>edulis</i>	Moules <i>galloprovincialis</i>	Palourdes	Coques	Concessions	Emplois ETP
Bretagne Nord	260	26 888	7116	431	18 933	0	0	0	4 088	960
Bretagne Sud	487	26 568	15 010	802	6 015	697	1 523	1 399	6 151	1 430
Total Bretagne	747	53 456	22 126	1 233	24 948	697	1 523	1 399	10 239	2 390
Total national	3 751	187 414	107 390	1 653	55 219	17 998	2 034	1 653	19 806	10 407

D'après le tableau récapitulatif ci-dessus (**Tableau 5**), on constate que la Bretagne réalise 75 % de la vente à la consommation d'huîtres plates, et 45 % des moules *edulis* (première région pour les moules). Pour les huîtres creuses, la Bretagne est en seconde position derrière la région Poitou-Charentes. Globalement elle présente 20 % des entreprises et 29% des ventes à la consommation. Il convient de rappeler que la balance commerciale nationale est déficitaire. En particulier à cause des importations de moules évaluées à 53 284 t en 2003, ce qui représente le double de la production bretonne.

En terme d'emploi (**Tableau 6**), il faut préciser l'importance de la main d'œuvre familiale (28 % du total) et de l'emploi saisonnier (plus de 50 % des postes) dans ces professions.

Tableau 6 : Données caractéristiques de l'emploi conchylicole en Bretagne (Région Bretagne, 2004)

	Bretagne Nord	Bretagne Sud	Bretagne
Chefs et co-exploitants	368	511	879
- autres actifs familiaux	158	254	412
- autres emplois permanents	415	564	979
- saisonniers	1 232	1 085	2 317
Total ETP	984	1 341	2 325
dont ETP féminins	250	496	746

Spécificités de la Bretagne Nord et de la Bretagne Sud

Les deux façades maritimes ont des caractéristiques bien différentes que l'on peut résumer à une Bretagne Nord mytilicole pour une Bretagne Sud très diversifiée en espèces produites.

La vente à la consommation de la Bretagne Nord représente 34 % de la vente nationale de moules *edulis*, c'est la première région de production nationale. Il s'agit uniquement de culture sur bouchot et les modes de commercialisation, du fait des volumes importants, sont plus axés vers les grossistes.

La Bretagne Sud réalise 49 % des ventes à la consommation d'huîtres plates pour la région, ce qui explique qu'elle occupe 31 % des surfaces concédées au niveau national car elles sont souvent exploitées en eau profonde sur de très grandes surfaces. La Bretagne Sud commercialise 75 % des palourdes et 85 % des coques produites au niveau national. Elle élève également des huîtres creuses, et des moules *galloprovincialis*. Il est à noter qu'une bonne partie des huîtres creuses commercialisées en Bretagne Sud (6 500 t environ) n'est pas vendue à la consommation mais à l'affinage. L'emploi lié à cette activité est plus développé en Bretagne Sud (60 % de la région contre 40 % pour la Bretagne Nord).

Un lien au territoire fort dans un espace convoité

La Bretagne compte 52 % du total des concessions nationales. La répartition géographique se fait majoritairement dans le Morbihan (5 770 ha) et dans une moindre mesure en Ille-et-Vilaine (1 724 ha), sur les pointes du Finistère (1 157 ha) et dans les Côtes d'Armor (1 328 ha).

La zone littorale est un espace de plus en plus convoité, avec l'urbanisation du littoral, le tourisme, le nautisme... Ces activités exercent une pression foncière forte sur les zones traditionnellement dédiées aux activités conchylicoles.

Le renchérissement du foncier littoral nuit à la transmission des entreprises, qu'il s'agisse d'acquisitions à titre onéreux ou de successions donnant lieu à acquittement de droits.

Parallèlement, le phénomène de capitalisation des entreprises et d'augmentation de leur taille moyenne, lié au contexte économique et réglementaire, rend l'installation des jeunes très difficile.

L'importance de la qualité du milieu

La conchyliculture dépend pour le bon exercice de son activité de la qualité du milieu. Or, le littoral est une zone qui présente des concurrences d'usage multiples, qui ont un impact sur la qualité de l'eau et du milieu (pollution, efflorescences toxiques...).

L'activité conchylicole subit les aléas et les risques qui se présentent dans le cycle de production, sans qu'il y ait d'outil collectif de gestion de ce risque.

La conchyliculture dépend également de la capacité trophique des bassins qui régule la production potentielle pour chaque zone exploitée. Chaque bassin possède en outre ses caractéristiques propres qui donnent un produit original ce qui permet à la profession de parler de « crus » de coquillages.

Une réglementation qui pèse sur la production

La tendance actuelle est au durcissement des réglementations en particulier pour ce qui concerne les aspects sanitaires. Cela entraîne des fermetures de zones et des interdictions de commercialisation qui ont un impact fort sur la trésorerie des exploitations et l'image des produits.

Les impératifs de modernisation des sociétés et d'intégration environnementale pourraient conduire à éloigner les exploitants du littoral vers des zones d'activité dédiées (lotissements conchylicoles).

Structuration économique et professionnelle

Le marché n'est pas unique, il faut distinguer celui de la mytiliculture dont la demande est largement excédentaire à la production nationale et le marché de l'ostréiculture pour lequel la production couvre la demande nationale.

Le marché ostréicole est donc d'envergure nationale. Les prix varient peu et on constate qu'une partie significative de la valeur ajoutée échappe à la région du fait de la vente de volumes d'huîtres creuses importants pour l'affinage hors Bretagne (50 % en volume à l'échelle nationale).

Le marché mytilicole connaît des prix en hausse constante depuis le début des années 50.

Globalement, les types et les tailles d'entreprises sont très variés et celles-ci se positionnent donc sur des marchés divers, qui vont du niveau local au niveau national.

Gouvernance multiple

La gestion administrative du secteur dépend de plusieurs ministères de tutelle : le ministère de l'agriculture et de la pêche et le ministère de l'équipement.

b) La pisciculture

Une filière en crise

La filière piscicole bretonne est dominée par la truiticulture pour laquelle la Bretagne occupe le deuxième rang derrière l'Aquitaine avec 11 000 t de truites produites par 55 entreprises en 2002, ce qui représente un quart de la production nationale, pour un chiffre d'affaires d'environ 22 M€. En 2005, la production n'était plus que de 6 500 t.

Le Finistère et les Côtes d'Armor sont les deux départements les plus concernés par cette activité, qui est faible dans les autres départements de la région.

La pisciculture génère 200 emplois ETP directs et environ 550 emplois induits du fait d'une filière organisée regroupant les ateliers de transformation, les marchands d'aliments, les transporteurs, les fournisseurs...

Son déclin depuis 15 ans, tant en volume produit qu'en nombre d'entreprises ou en valeur est évident et s'accélère (**Figure 11**).

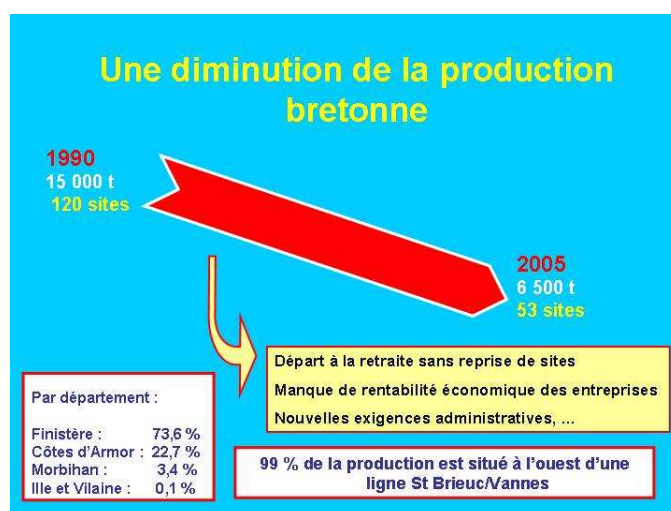


Figure 11 : Schéma synthétique de l'évolution de la pisciculture bretonne (Moraine, 2006)

Cette activité est extrêmement concentrée en Bretagne, car 56 % des truites bretonnes sont produites par 15 % des entreprises. Certains départements à la retraite n'ont pas été remplacés, ce qui laisse des sites non exploités.

Le marché

Les débouchés pour les ventes bretonnes sont essentiellement destinés à la consommation humaine avec très peu de ventes pour le repeuplement ou la pêche de loisir (5 %).

Le marché de la truite est essentiellement national. La truite est le sixième poisson frais consommé par les ménages en 2004.

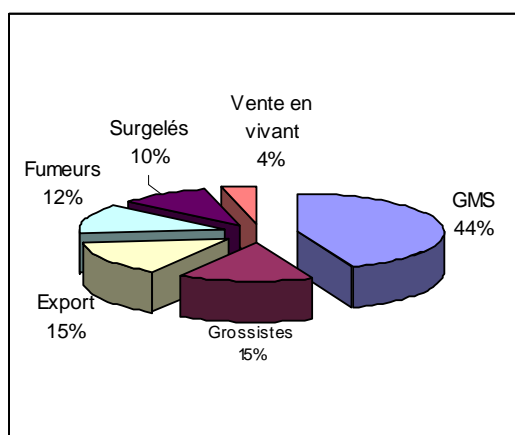


Figure 13 : Commercialisation des produits en Bretagne (Moraine, 2006)

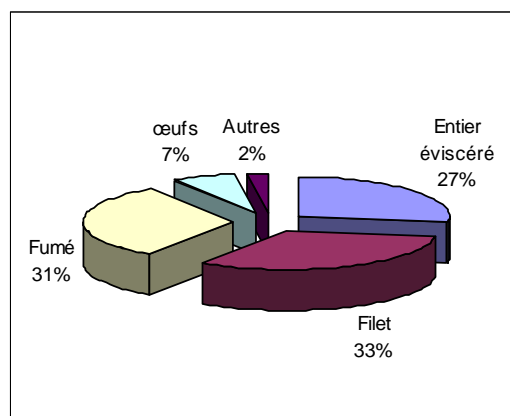


Figure 12 : Transformation de truites en Bretagne en 2002 (CIPA, 2002)

Le marché évolue fortement vers des produits de plus en plus transformés (**Figure 12**). Une activité de transformation de truite s'est développée en Bretagne, et représente 26 % du marché national.

En Bretagne en 2001, 44 % des produits sont achetés par les grandes et moyennes surfaces de distribution (GMS), ce qui rend les producteurs extrêmement dépendants des exigences de la grande distribution et menace parfois la rentabilité des entreprises (**Figure 13**).

L'espace et le milieu

Tout comme la conchyliculture, les pisciculteurs ont un lien fort au territoire. Mais il est extrêmement difficile de pouvoir installer une entreprise piscicole, que ce soit sur une rivière ou en mer, sans être

confronté à des difficultés très importantes : opposition des collectivités, concurrences d'autres activités comme le tourisme...

Les pisciculteurs ont besoin d'une très bonne qualité d'eau, et les progrès technologiques comme les évolutions réglementaires permettent aujourd'hui de limiter les rejets. Ils sont également soumis à des aléas par rapport à l'utilisation de cette eau.

Ainsi les saisons de sécheresse ont un impact important sur la production, en particulier du fait des pollutions.

La réglementation

La réglementation est également très contraignante en matière de normes sanitaires et d'environnement, avec parfois des difficultés d'application des textes.

Le renforcement des réglementations comme la DCE risque d'après les producteurs d'entraîner la disparition de 50 % des entreprises françaises lors de sa mise en application, car certaines normes semblent très difficiles à atteindre malgré les progrès technologiques.

La pisciculture marine

Il existe une production de turbot d'environ 230 t sur un site en Côtes d'Armor, soit environ 4 % de la production nationale issue de la pisciculture marine (essentiellement bar et daurade royale).

Les activités bretonnes conchylicoles (28,5 %) et piscicoles (25 %) représentent pratiquement un quart de la production nationale en terme de chiffre d'affaires.

Elles sont confrontées à des exigences d'adaptation fortes pour ce qui concerne les questions de qualité des milieux, en particulier des eaux et doivent s'adapter à des réglementations très contraignantes. Elles présentent des liens forts avec leurs territoires mais les espaces qui les concernent sont très convoités par des activités concurrentes. Ces concurrences d'usage et les coûts liés à la transmission des entreprises rendent difficiles les premières installations.

La filière truiticole, fragilisée par une érosion des marges, s'engage dans une démarche durable et est soutenue par la Région.

L'aquaculture doit donc faire face au double enjeu de l'accès à l'espace productif et à la préservation de la qualité du milieu de production.

II.1.3. L'aval de la filière

Pour rappel, l'aval de la filière est défini comme l'ensemble des acteurs et de leurs relations depuis les ports de pêche et les halles à marée jusqu'à la distribution des produits aux consommateurs.

a) Les ports et les halles à marée

La Bretagne possède quinze¹³ halles à marées soit 40 % des halles à marée françaises (**Figure 14**).

En outre, la Bretagne compte pas moins de 152 points de débarquements, répartis majoritairement dans le Finistère et dans le Morbihan (respectivement 82 et 47 d'après les données DDAM).

Une densité portuaire liée à l'histoire des pêches bretonnes

Neuf des quinze ports bretons dotés d'une halle à marée se trouvent sur la façade Sud. Le Finistère se caractérise par une forte concentration géographique de ses ports de pêche. Sept se trouvent sur la côte méridionale dont quatre au Pays bigouden sur une portion littorale d'une vingtaine de kilomètres.

Cette densité portuaire est héritée des pêches saisonnières, en particulier de l'activité sardinière, qui se sont développées à partir du milieu du XIX^e siècle avec l'avènement de la conserverie. Faute de moyens de conservation à bord des navires, les produits devaient être traités au plus vite par les conserveries implantées sur les lieux de débarquement. C'est pourquoi les pêches saisonnières étaient pratiquées à partir d'une multitude de ports situés au plus près des pêcheries.

¹³ La halle de Cancale n'est pas comptabilisée en tant que telle mais rattachée à Saint-Malo.

Le déclin des pêches saisonnières et le développement du chalutage au milieu du XX^e siècle ne remettent pas en cause cette organisation littorale. De nombreux anciens ports sardiniers se dotent d'infrastructures portuaires plus élaborées et d'une halle à marée.

La densité portuaire est plus faible sur la façade Nord de la Bretagne car celle-ci était très peu concernée par ces pêches saisonnières et l'essor du chalutage y est beaucoup plus tardif qu'au Sud. La pêche morutière pratiquée sur la côte Nord a eu, au contraire, pour effet une concentration portuaire. En raison des moyens financiers nécessaires et des caractéristiques des navires, l'armement morutier s'effectuait dans un nombre limité de ports (Paimpol, Saint-Malo...).

L'éparpillement des débarquements est une caractéristique des pêches bretonnes lié notamment à la diversité des pêcheries et des espèces capturées, à la consommation de produits frais... Les habitudes alimentaires de la population du Grand Ouest justifiaient la présence de nombreux ports afin d'approvisionner rapidement les marchés régionaux.

La répartition actuelle de la production

Les halles à marée bretonnes composent 46 % du tonnage et 47 % de la valeur des apports commercialisés sous halles à marée au niveau national en 2005. Le prix moyen pratiqué sous les halles à marée bretonnes est légèrement supérieur au national : 2,96 €/kg contre 2,85 €/kg. Toutefois, seulement deux halles à marée bretonnes figurent parmi les huit premières au niveau national pour le prix moyen.

Cinq ports bretons figurent parmi les 6 premiers ports français pour la valeur des produits mis en vente sous halle à marée : Le Guilvinec, Lorient, Concarneau, Saint-Guénolé-Penmarc'h et Loctudy.

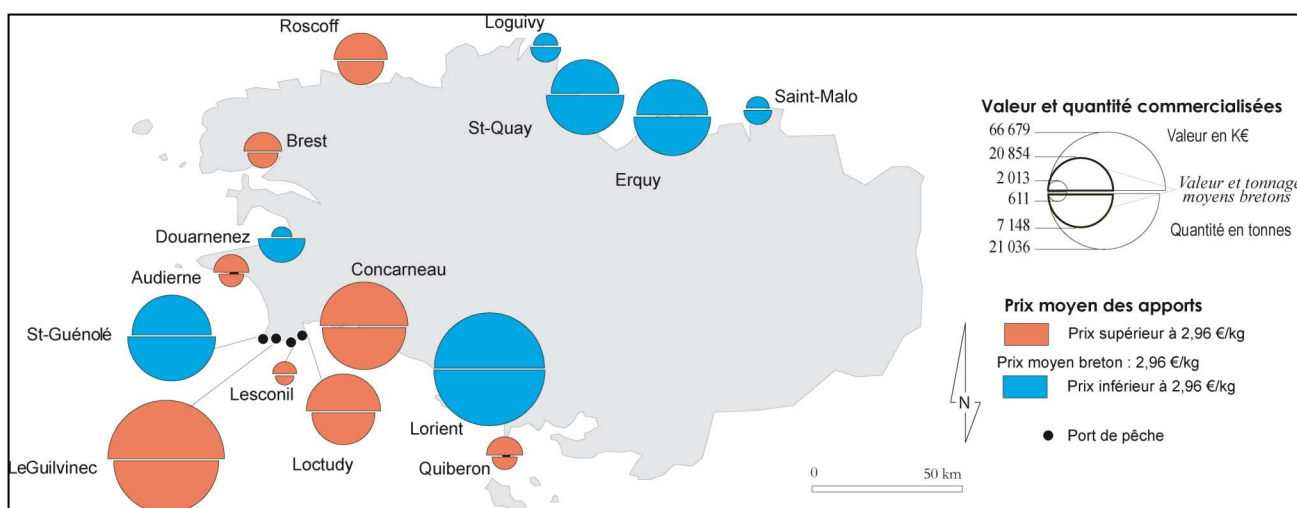


Figure 14 : Quantités et valeur des apports commercialisés sous les halles à marée bretonnes en 2005 (d'après des données concessionnaires et le Marin)

L'essentiel de l'activité halieutique bretonne se déroule en Bretagne Sud : 73 % du tonnage et 76,5 % du montant de la production bretonne en 2005. Les cinq premiers ports bretons pour la valeur et les quatre premiers pour le tonnage se situent sur la côte méridionale.

Le prix moyen pratiqué sous halle à marée est supérieur sur la côte Sud : 3,05 €/kg contre 2,56 €/kg au Nord.

Seulement trois des neuf ports de Bretagne Sud ont un prix moyen inférieur à la moyenne régionale. Ceci s'explique en partie¹⁴ par l'importance des espèces dites « hauturières » (Lorient) ou des poissons pélagiques (Saint-Guénolé et Douarnenez) dans les apports. Sur la côte Nord, seuls Roscoff et Brest, moins dépendants de la Coquille Saint-Jacques que les autres ports de cette façade, possèdent un prix moyen supérieur à 2,96 €/kg.

¹⁴ Le prix moyen se construit également par des déterminants autres que la composition des espèces vendues : nombre de vendeurs et d'acheteurs, ouverture du marché par l'achat à distance, qui sont des facteurs constitutifs de la structure du marché.

Le rôle du port au sein de la filière halieutique

Le port n'est pas simplement le lieu d'accueil des navires et de mise à terre des apports. Il est au centre du dispositif économique, social et spatial visant à l'exploitation de la ressource marine et à sa commercialisation. C'est le pôle structurant de l'espace halieutique comprenant aussi un avant-pays marin (l'espace de production, c'est-à-dire les zones de pêche) et un arrière-pays terrestre (l'espace de commercialisation et de consommation).

Le port est à la fois un lieu d'abri, d'armement des navires (conditions socio-économiques et techniques) et de commercialisation (parfois également de transformation) des produits. La place portuaire accueille à la fois des activités du secteur amont de la filière (construction et réparation navale, équipementiers, avitaillement...), du secteur aval (halle à marée, mareyage, transformateur...) et du tertiaire (organisations professionnelles, gestion et finance, réglementation...).

Les ports, en particulier ceux dotés d'une halle à marée, ont un rôle fondamental dans l'aménagement du littoral breton. Dans la plupart des communes disposant d'une halle à marée, la filière pêche représente une fonction socio-économique primordiale.

Une organisation portuaire inadaptée aux contraintes du marché

La structuration du littoral breton, notamment Sud-finistérien, ne correspond plus totalement aux exigences économiques actuelles du marché des produits de la mer.

La dispersion des points de première vente ne favorise pas la nécessaire concentration de l'offre, notamment devant la part croissante de la grande distribution dans le commerce des produits de la mer. L'obligation faite aux mareyeurs d'acheter dans plusieurs ports pour disposer d'une production suffisante en volume et en diversité est révélatrice.

De même, la multiplicité des points de débarquement et de vente ne facilite pas la transparence du marché (information pour les opérateurs sur les produits disponibles, les quantités et les cours pratiqués...). Cela est renforcé par l'atomisation et le cloisonnement du secteur.

Néanmoins, à l'image du Pays bigouden, la densité portuaire peut également être un atout si les ports sont complémentaires au niveau de la production, aussi bien quantitativement que qualitativement.

Afin de pallier cette dispersion géographique des débarquements, les ports doivent pouvoir offrir les équipements et services nécessaires à une bonne logistique des produits. A l'exception de Lorient, la plupart des ports bretons ne remplissent pas réellement ces conditions.

L'avenir des ports dépend en partie de leur capacité à maintenir un volume et une valeur suffisants des apports commercialisés sous halle à marée. Aussi, pour faire face à la diminution des débarquements, certains ports devront offrir aux acheteurs locaux des produits extérieurs (importation, rapatriement de bases avancées ou de ports voisins...). Cette pratique, qui existe notamment à Lorient, nécessite une bonne logistique des produits de la mer.

L'avenir des ports et des halles à marée dépendra également de leur attractivité, c'est-à-dire de leur capacité à intéresser les producteurs et les mareyeurs. Le rapport qualité/prix entre les services offerts par l'organisme gestionnaire et le montant des diverses taxes portuaires est un élément de différenciation, donc d'attrait des centres de marée.

Le nombre élevé de ports en Bretagne oblige à des investissements importants, considérés par certains comme redondants. C'est pourquoi la complémentarité des outils et services portuaires doit se développer.

La mise aux normes sanitaires

Concernant les mises aux normes, l'enjeu principal pour les ports de pêche est l'application de la DCE qui prévoit l'usage (approvisionnement et rejet) obligatoire d'eau douce ou d'eau de mer contrôlée. Les halles à marée, les aires de réparation navale et les entreprises, en particulier de mareyage, qui travaillent sur les ports sont concernées par ces mises aux normes.

Dans de nombreux ports, le choix de l'utilisation de l'eau douce ou de mer n'est pas arrêté. Outre les aspects techniques et financiers, ce choix doit tenir compte d'autres éléments. Certains ports se trouvent dans des régions où les réserves d'eau douce sont limitées. Dans un contexte de pénurie d'eau douce, il est également « délicat » d'utiliser cette ressource pour nettoyer les produits et les locaux.

L'utilisation de l'eau douce potable peut apparaître comme la solution la plus facile. Cependant, le risque d'une défaillance qualitative ou quantitative existe. De même, le coût de l'eau douce n'est pas

maîtrisé par les concessionnaires. L'utilisation de l'eau douce aura des répercussions sur les charges d'exploitation (en particulier pour le mareyage), qui viendra s'ajouter à l'impact de la hausse des produits pétroliers (emballages, coûts de transport...). Certaines sociétés ne pourront pas faire face à une hausse, probablement significative, de ces charges. Le secteur risque de connaître, comme lors des précédentes mises aux normes, un mouvement de concentration des entreprises.

Sur une majorité de ports dotés d'une halle à marée, il sera nécessaire de repenser complètement le système de collecte et de traitement des eaux (dont les aires de carénage des navires). Pour de nombreux sites, il faudra construire de nouvelles installations (dont canalisations) de prélèvement et de traitement de l'eau.

Cette mise aux normes réglementaires risque de bouleverser les équilibres économiques portuaires actuels, parfois fragiles et de peser très lourdement en termes d'investissements. Il apparaît donc nécessaire que la Région se mobilise sur ce thème afin de contribuer à la définition des solutions techniques et économiques les plus appropriées, tout en restant dans le strict nécessaire et suffisant.

b) Le mareyage

La Bretagne est la première région française dans le secteur du mareyage, avec 36 % de part de marché (656 M€) et environ 1 080 emplois répartis dans 125 entreprises en 2004.

Le mareyage est en pleine évolution avec un développement étroitement lié à celui de la grande distribution. Certains mareyeurs sont ainsi des prestataires de services pour les GMS qui achètent les produits et confient leur préparation à ces entreprises.

Cette nouvelle activité rend ces entreprises moins dépendantes des apports locaux puisqu'elles traitent également des produits d'importation en fonction des stratégies des centrales d'achat.

La réduction des apports locaux pourrait pourtant avoir des conséquences sur l'activité des mareyeurs traditionnels.

Ceux-ci se retrouvent pris entre l'étau de l'offre (volumes variables, prix élevés) et de la demande (volumes importants, garantie d'approvisionnement, ou de qualité, de prix, de délais à respecter). Ils doivent souvent diminuer leurs marges ou passer à des stratégies nouvelles :

- Concentration : regroupement des entreprises pour atteindre une taille critique ;
- Intégration : de l'amont de la filière par la contractualisation (vente directe ou par la halle à marée) ou l'investissement ;
- Diversification : vers des produits à plus forte valeur ajoutée, en se spécialisant par exemple dans le travail du produit frais sur des produits nouveaux qui ne nécessitent pas des investissements trop lourds. Cette diversification peut aussi se faire par un élargissement des activités vers le négoce, l'importation et l'exportation ou encore la logistique (prestation de service pour les GMS).

Le rayon marée en frais est un des derniers rayons de distribution non « marketés », malgré les débuts de démarches de différenciation et d'identification des produits, pour lesquelles le mareyage peine à s'investir et à se projeter dans l'avenir.

L'évolution des réglementations en particulier avec le « paquet hygiène » et la DCE, décrit au chapitre I, a des conséquences sur l'organisation interne des entreprises même les plus traditionnelles. Des investissements lourds peuvent être nécessaires. Ils ne sont pas compensés par les prix de vente.

Ce maillon de la filière est également soumis à des difficultés croissantes pour recruter et attirer les vocations.

c) La transformation

La transformation des produits de la mer représente environ 5 000 emplois en Bretagne, pour 59 entreprises avec un chiffre d'affaires de 1 111 M€ pour 2004 (**Tableau 7**).

Cette industrie représentait un tiers de la transformation nationale en valeur mais seulement 7 % du chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire régionale. Elle représentait un quart des entreprises à l'échelle nationale en 2001 mais 30 % des entreprises en 2004.

Tableau 7 : Evolution du secteur de l'industrie de la transformation du poisson en Bretagne en 2003 et 2004 (CRAB, 2004 et 2006)

	2003	2004
Nombre d'entreprises	52	59
Emplois	4 536	5 044
Chiffre d'affaires (M€)	1 068,7	1 111
Taux de valeur ajoutée (%)	19,83	13,9

La Bretagne a une spécialisation marquée dans la conserverie du fait de son passé sardinier et thonier, qui représente 50 % du chiffre d'affaires (**Tableau 8**) et traite 85 000 t de produits par an.

Tableau 8 : Répartition du chiffre d'affaires par segment en 2001 (Région Bretagne, 2004)

	Bretagne	France
Conserverie	46 %	29 %
Saurisserie	21 %	20 %
Produits surgelés	23 %	28 %
Produits traiteurs et frais élaborés	10 %	22 %

Une activité de saurisserie s'est développée qui valorise en particulier le saumon aquacole d'importation. La fumaison de saumon traite 14 000 t de produit par an (**Figure 15**). Cet exemple illustre bien l'impact de la mondialisation sur l'activité bretonne et sa dépendance aux importations.



Figure 15 : Produits de la mer, transformés et en conserves (Région Bretagne, 2006 (2))

Pour avoir un pouvoir de négociation plus fort face à la grande distribution, les entreprises ont connu une forte phase de concentration, particulièrement dans l'Ouest de la France depuis les années 80. Ces entreprises ont aussi engagé des stratégies d'intégration de l'amont (contractualisation, rachat d'entreprises).

d) La logistique et le transport

La logistique et le transport des produits de la mer sont en évolution. Les modes d'approvisionnements sont moins dépendants des débarquements locaux de poissons et sont plus dirigés par les importations, en particulier en provenance du Nord de l'Europe via les poissons d'aquaculture, dont le nombre d'espèces augmente. La consommation est en augmentation et les débouchés à l'exportation se situent dans le Sud de l'Europe.

En France, les zones principales de consommation restent l'Ouest (24,1 %) et la région parisienne (17,9 %).

La grande distribution accroît encore son poids dans ce secteur. Cela explique en partie la concentration forte parmi les transporteurs, qui sont dominés par 2 sociétés principales d'envergure nationale voire européenne. Les GMS sont à l'origine de plus de 60 % des volumes transportés et leur demande est globale. Les autres transporteurs sont plutôt régionaux et font du transport de proximité.

	Volume	Valeur
Flux maritimes	24 %	15 %
Flux routiers	11 %	9 %

Tableau 9 : Flux maritimes et routiers pour l'Ouest de la France en 2000 (Ernst et Young, 2003)

Les importations des régions Bretagne et Pays de la Loire en 2000 sont réparties par rapport aux importations globales des flux de transport terrestres et maritimes selon le tableau ci-dessus (**Tableau 9**).

Les flux d'importations directs de la région parisienne sont marginaux car ils passent par des ports « leaders » tels que Boulogne-sur-Mer et Lorient.

Tableau 10 : Principaux pays d'origine pour l'importation de produits de la mer aux niveaux national, breton et finistérien (t) (Ernst et Young, 2003)

t	Total	Bretagne	Finistère
Norvège	48 200	13 700	10 500
Royaume-Uni	49 200	11 700	7 200

Plus particulièrement, la Bretagne représente 28 % des importations de poissons entiers issus de Norvège (saumon) et 24 % des poissons issus du Royaume-Uni (**Tableau 10**). Le Finistère prend en charge la majorité de ces importations.

En ce qui concerne l'exportation, la Bretagne fait partie des régions qui exportent le plus vers l'Espagne (19 % des flux nationaux vers ce pays, pour environ 7 500 t). Le Finistère est un acteur majeur de ces flux.

Ceux-ci vont donc du nord vers le sud. Les ports bretons souffrent d'une position excentrée par rapport aux grands axes routiers français. Cette situation ne facilite pas une expédition rapide des produits sur les marchés de consommation, en particulier les plus lointains.

Les contraintes de transport du poisson frais sont nombreuses : il nécessite du froid positif¹⁵, les horaires et les lieux de chargements sont très concentrés, les poids transportés sont souvent faibles et l'association avec d'autres produits est très difficile. Les délais de livraison sont très courts et les contraintes imposées aux transporteurs sont importantes.

La production française est concentrée au nord du pays et la Bretagne subit aussi cette concentration avec la diminution du nombre de mareyeurs. Lorient est le port « leader » de la région. Il a su renforcer son attractivité pour les produits d'importation face à la diminution des débarquements locaux. Il bénéficie également de l'attractivité de Paris.

Plus généralement, la Bretagne Sud constitue la colonne vertébrale de la logistique des produits de la mer en Bretagne avec les ports du Guilvinec, Concarneau et Lorient. Ces ports sont considérés comme des ports traditionnels multiproduits.

Certains ports bretons sont contraints de passer par la zone lorientaise où les logisticiens ont mis en place leurs plates-formes de regroupement privées : cela rend le coût de la collecte élevé et limite les réductions de délais possibles.

Plus précisément, Lorient est le port préférentiel à destination de Paris, alors que Concarneau a une forte pénétration sur le territoire local.

L'importance du trafic est évaluée entre 36 et 54 chargements par jour sur l'ensemble de la Bretagne Sud.

¹⁵ Froid positif : température de l'air nécessaire pour la conservation des produits frais (généralement entre 0 et 4 degrés)

Sur l'ensemble de la Bretagne, on compte environ 10 transporteurs sur 6 à 8 plates-formes privées et 9 gares de marées. Les principales plates-formes logistiques sont situées à Guidel, Lorient et Rennes en 2004.

Pour optimiser le transport, il faudra pouvoir associer davantage les produits de la mer avec d'autres produits frais mais aussi améliorer les flux d'information entre les acteurs.

e) La distribution

Au niveau national, les GMS détiennent 71,6 % du marché en volume et 72,8 % en valeur.

Les circuits traditionnels captent 28,4 % en volume et 27,2 % en valeur au niveau national, et leur part continue de s'éroder (**Tableau 11**). Les poissonneries françaises subissent également une forte diminution du nombre d'entreprises (-19 %) entre 1995 et 2001.

Il est important de noter que la part de la restauration hors domicile (RHD) est un secteur émergent de distribution des produits de la mer avec 241 000 t de produits achetés en 2004, essentiellement sur des produits frais et surgelés.

Tableau 11 : Part de marché volume des circuits de distribution des produits aquatiques en 2004 en % du marché national (Ofimer, 2005)

	Ménages		RHD	
	GMS ¹⁶	Poissonneries et marchés	Commerciale	Collective
Produits frais	46 %	20 %	31 %	3 %
Produits traiteur réfrigérés	83 %	7 %	8 %	2 %
Surgelés	53 %	4 %	17 %	27 %
Conserves	90 %	1 %	5 %	4 %
Total	60 %	10 %	20 %	10 %

La grande distribution

Les enseignes de distribution sont de plus en plus concentrées avec seulement 6 groupes de distribution en France et proposent un modèle multiservices. Elles sont évaluées à 321 en Bretagne d'après des données de la Direction des Pêches Maritimes (DPMA).

L'atomisation de l'offre et la multitude d'intermédiaires de la filière produits de la mer leur permettent d'activer plus facilement la concurrence.

Les enseignes ont deux modes de fonctionnement contrastés :

- Les enseignes intégrées, souvent très centralisées ;
- Les enseignes indépendantes, avec des modalités variables et parfois très décentralisées.

Au-delà des phénomènes de concentration, certaines enseignes ont choisi parallèlement des stratégies d'intégration de l'amont de la filière, qui peuvent passer par de la contractualisation ou parfois aller jusqu'au rachat de navires. De plus certains rayons de marée des GMS fonctionnent comme la distribution traditionnelle avec une autonomie d'approvisionnement et de stratégie de vente.

La distribution traditionnelle

Les circuits dits spécifiques ou traditionnels concernent les poissonneries, fixes ou itinérantes mais aussi les marchés.

En 2001, on évaluait à 404 les établissements situés en Bretagne, soit 11,8 % des sociétés au niveau national. La DPMA compte environ 323 poissonniers en 2006 (environ 15 % du nombre à l'échelle nationale), dont 42 itinérants.

Leur concentration est plus forte dans les départements du Finistère et du Morbihan, ce qui correspond aux volumes débarqués.

La densité par habitant est bien plus élevée qu'au niveau national, avec 13,9 poissonneries pour 100 000 habitants contre 5,8 pour la France.

En Bretagne, 44 % des produits frais passent par les circuits spécifiques contre 33 % au niveau national. Ce taux est plus faible lorsque l'on prend en compte le rayon saurisserie, qui est quasiment exclusivement vendu en grande distribution.

¹⁶ y compris les crevettes cuites

Les poissonniers n'ont pas de salariés dans 40 % des cas et produisent une valeur ajoutée de 24 % ce qui est relativement faible par rapport à d'autres artisans¹⁷. Mais cela reste variable en fonction de la région : il y a plus de valeur ajoutée en région parisienne par exemple.

Les poissonniers ont plusieurs politiques d'approvisionnement : en direct, par la halle à marée ou bien par les grossistes. Ils sont très dépendants de la proximité avec les zones de production.

Pour faciliter leurs approvisionnements, les poissonniers adoptent des stratégies diverses : la limitation des sources d'approvisionnement « au plus près », la mutualisation...

f) La production et la transformation des algues

La Bretagne produit 90 % de la production nationale, avec une production de 60 000 à 80 000 t. Le port de Lanildut assure plus de la moitié des débarquements. Cette production est assurée par une cinquantaine de navires goémoniers. Ceux-ci ont perdu 25 % de leurs effectifs en 15 ans.

La Bretagne possède des atouts majeurs avec une grande diversité d'algues et des champs très importants.

La production de laminaires est évaluée à 54 000 t en 2002 pour un chiffre d'affaires de 2 M€. Celle des goémons de rives (fuciales) a représenté 12 000 t. Au-delà de ces deux espèces principales, les cueilleurs récoltent d'autres espèces de plus grande valeur et certaines entreprises cultivent des algues sur filière ou en laboratoire.

Le Finistère possède également des centres de recherche et des entreprises de transformation et de valorisation parfois à très haute valeur ajoutée (cosmétique).

La production bretonne de laminaires est principalement destinée à la production d'alginate qui sont utilisés dans la fabrication d'épaississants, de gélifiants et d'émulsifiants. Les fuciales sont destinées à la production de farines.

Ce secteur représente 1 200 emplois, souvent très qualifiés.

Il mériterait de se développer davantage mais doit cohabiter avec un contexte mondial dominé par le développement de la production aquacole d'algues qui a entraîné des mutations fortes du marché mondial (baisse des prix, élargissement du marché, contractualisation...)

Les activités de l'aval des filières des produits aquatiques en Bretagne reposent historiquement sur l'existence de plus de 150 de points de débarquement et de quinze halles à marée. Elles sont très axées sur la distribution des produits frais.

L'avenir de ces secteurs passe par la poursuite d'efforts en matière de développement de la logistique, l'aménagement des points de débarquement et la structuration de la première mise en marché. Il est aussi important de poursuivre le développement de la valorisation des produits. Les activités industrielles de transformation sont aussi présentes et souvent bien développées (conserverie traditionnelle, sauriserie) voire très spécifiques et avec de bons potentiels de développement (industrie des produits à base d'algues). L'un des défis majeurs est sans doute celui lié à la position géographique excentrée de la région par rapport aux grands flux nationaux et internationaux.

II.1.4. Les zones côtières

D'une longueur de 2 730 km, les côtes bretonnes représentent plus d'un tiers du littoral métropolitain et comportent 797 îles et îlots, dont les plus grandes sont habitées, telle Belle-île, Groix, Ouessant, l'île aux Moines, Bréhat. Celles-ci requièrent une attention particulière en matière d'aménagement et de développement économique, du fait de leurs handicaps naturels mais aussi du fait de leur potentiel en terme d'image et de tourisme.

Aucun point de la région n'est distant de plus de 100 km du bord de mer.

¹⁷ Exemple du boulanger qui réalise 56 % de valeur ajoutée

a) La population et l'urbanisation

En mars 2004, la Bretagne compte 3 millions d'habitants avec un solde migratoire positif : + 21 000 habitants (+ 0,72 %) chaque année en moyenne entre 1999 et 2004 contre + 0,57 % en France métropolitaine.

La Bretagne dispose d'un chapelet d'aires urbaines littorales en plus de deux métropoles, Rennes (520 000 habitants) et Brest (303 400 habitants) (**Figure 16**).

Le dynamisme démographique reste principalement concentré à la périphérie des pôles urbains, où se concentre 71,5 % de la population.

Les communes littorales de Bretagne ont une densité de population importante : 239 hab/km² (270 en moyenne nationale pour le littoral) contre 107 pour l'ensemble du territoire breton. La pression de construction y est très forte.

Les chantiers entamés pour les logements dans les communes littorales bretonnes ont concerné 995 000 m² en 2003 (dont 15 % de résidences secondaires) contre 673 800 m² en 1990.

La côte Nord présente une alternance de secteurs à fort et à faible niveau de construction. Par contre, la côte Sud est caractérisée par un niveau de construction fort et continu entre Bénodet et l'estuaire de la Loire.

Les constructions de logements dans les communes non littorales des cantons littoraux augmentent aussi, indiquant un début d'étalement de l'urbanisation vers l'intérieur.

La plupart des zones urbaines littorales coïncident avec les principales zones portuaires pour des raisons historiques. L'augmentation de l'urbanisation entretient une pression toujours plus forte sur les activités littorales.

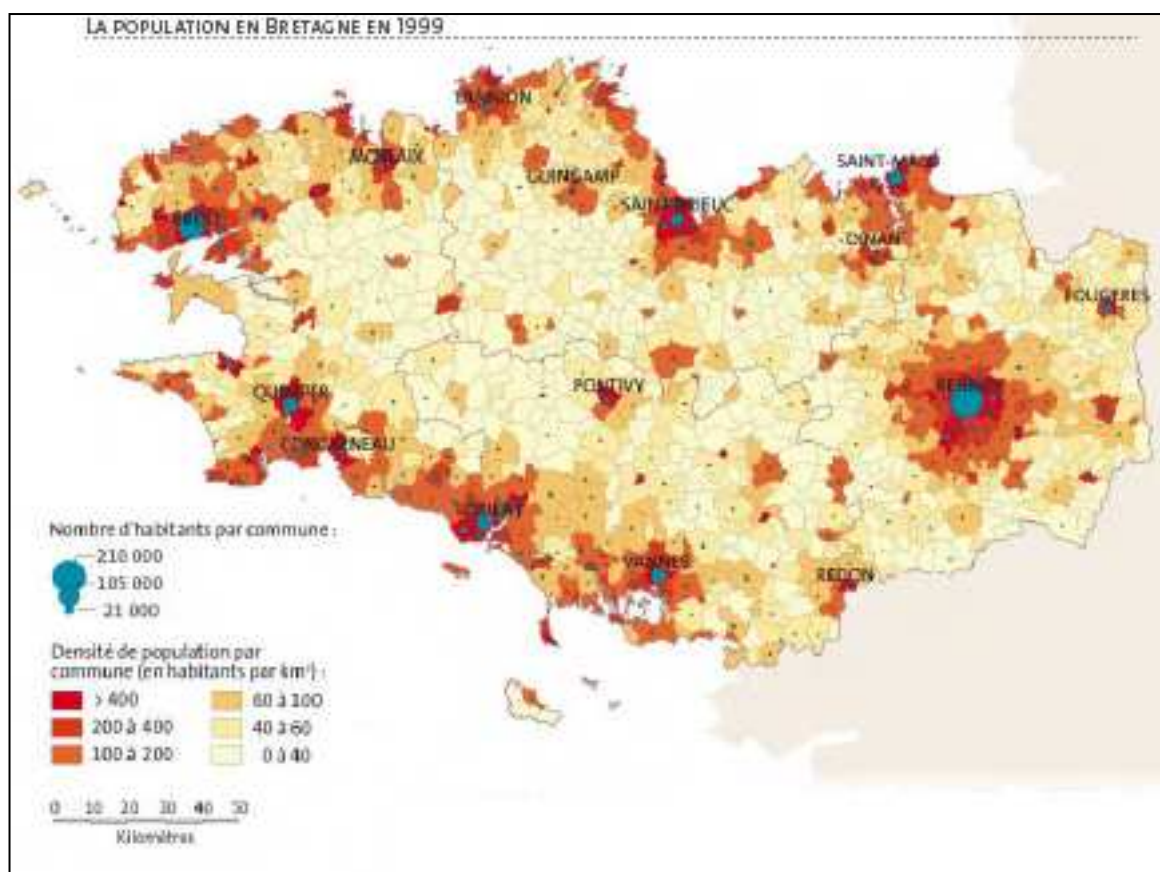


Figure 16 : La population en Bretagne en 1999 (Bretagne environnement, 2005)

b) Des activités multiples

Le dynamisme du littoral breton s'exprime par la diversité et la qualité des activités qui y sont menées en tant que première région de France pour la pêche et en tant que région importante pour les productions conchylicoles. Le taux de dépendance de l'emploi local à l'égard des filières pêche et

aquaculture (amont et aval) était de 2 % à l'échelle régionale en 1997 et atteignait 3,4 % à l'échelle des territoires littoraux bretons, ce qui marque l'importance de ces filières au niveau régional et local.

Il s'y trouve également des activités de défense importantes, des ports dynamiques, des activités de construction et de réparation navale performantes, de la recherche scientifique marine et littorale à la pointe, un tourisme en développement, de l'extraction de matériaux marins...

Ces exemples illustrent aussi les conflits d'usage potentiels et les menaces qui pèsent sur la qualité de l'environnement littoral, qu'il s'agisse de la bande terrestre ou de la frange côtière marine.

La bande côtière subit aussi des pollutions diverses où l'altération et la destruction de certains habitats. De plus, la fréquentation côtière ne cesse d'augmenter.

Le tourisme

Avec 72,9 millions de nuitées et 12,6 millions de séjours français en 2004, la Bretagne se situe au premier rang du marché touristique français pour les séjours à la mer.

La région peut quasiment accueillir l'équivalent de la moitié des résidents bretons : elle compte 1 390 600 lits touristiques en 2005, dont 70 % en résidence secondaire. La fréquentation touristique totale en 2004 est évaluée à environ 100 millions de nuitées dont plus de la moitié a été réalisée durant les mois de juillet et d'août.

Cette concentration estivale, si elle constitue un véritable atout économique, accroît les pressions sur l'environnement notamment sur le littoral par :

- Le développement des infrastructures routières ;
- Le déséquilibre écologique des lieux les plus visités ;
- L'accroissement des volumes d'ordures ménagères ;
- Les conflits d'usage...

Ainsi en 2005, le littoral concentrait 87 % de l'offre bretonne en termes de lits en hôtellerie de plein air classée et 72 % en termes de lits en hôtellerie classée.

Le nautisme

Fin 2004, près de 187 000 navires de plaisance (dont 100 000 navires actifs) étaient immatriculés en Bretagne, soit près du quart de la flotte nationale.

Avec 450 clubs nautiques et 900 000 pratiquants en 2004, la Bretagne est la deuxième destination française pour les activités nautiques derrière la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La capacité régionale d'accueil maritime de la plaisance est d'environ 56 000 places autorisées (164 000 en France métropolitaine), réparties entre 164 ports et installations de plaisance (470 en France), 145 mouillages collectifs organisés et 4 200 mouillages individuels autorisés (**Figure 17**). A cette capacité autorisée, s'ajoutent 5 000 à 6 000 mouillages sauvages.

Les impacts directs ou indirects des activités nautiques sur le milieu naturel peuvent donc être importants.

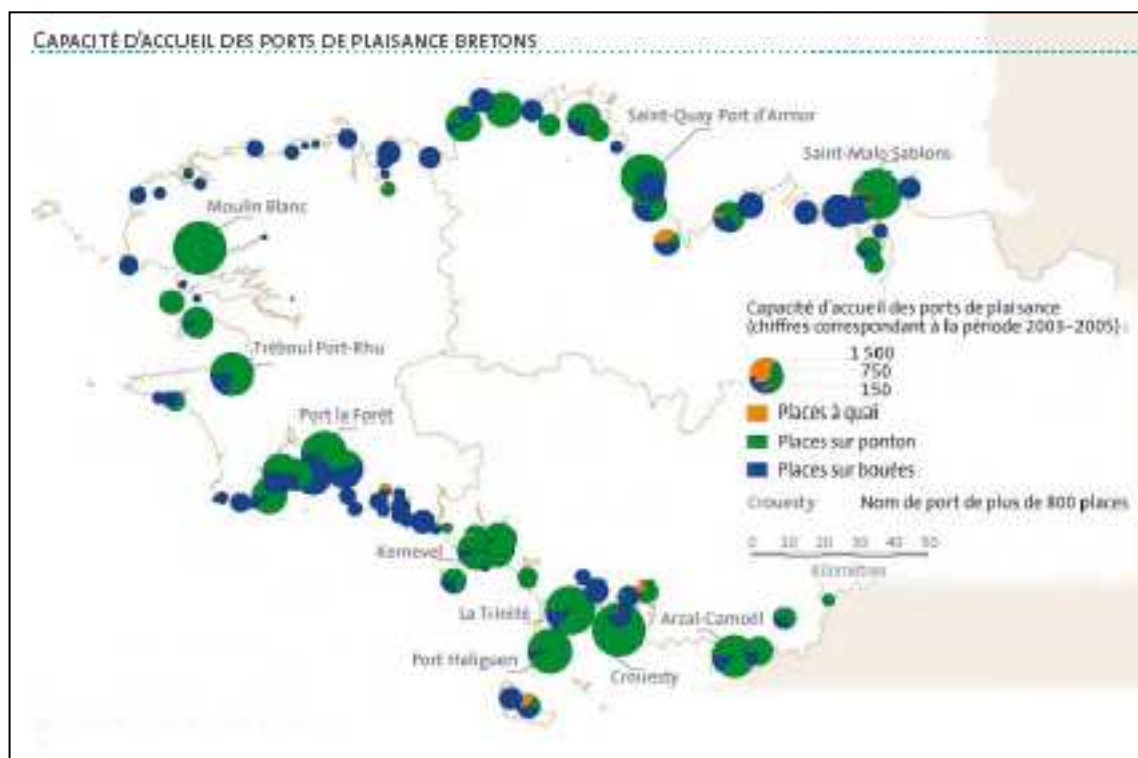


Figure 17 : Capacité d'accueil des ports de plaisance bretons (Bretagne environnement, 2005)

c) Espaces naturels et mesures de gestion

En Bretagne, les espaces naturels occupent plus de 26 % de la surface régionale. Ils constituent une mosaïque extrêmement riche et diversifiée de milieux maritimes, littoraux et intérieurs.

Il existe de nombreux dispositifs de protection et de gestion de ces espaces naturels :

- Les zones d'inventaire : les espaces d'intérêt remarquables sont classés en Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (Znieff) et en Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (Zico) ;
- Les outils de protection et de gestion :
 - Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) font partie du réseau écologique européen Natura 2000 ;
 - Les réserves naturelles et le parc naturel régional d'Armorique sont soumis à de fortes contraintes ;
 - Les arrêtés préfectoraux de biotope et les sites classés et inscrits participent à la préservation de sites très localisés ;
 - Les « contrats Nature » et les « espaces naturels sensibles » sont des programmes d'action complémentaires ;
 - Les sites « Ramsar » sont dédiés à la conservation des zones humides ;
 - Les sites du conservatoire du littoral acquis depuis 1975 ont pour fonction de protéger le littoral. En 2005, la superficie des sites d'intervention en Bretagne est de 16 987 ha, pour une superficie acquise de 6 172 ha sur plus de 120 sites et un linéaire d'environ 200 km. Il s'agit de la première délégation nationale.
 - La réserve de biosphère d'Iroise est définie dans le cadre du programme sur « l'homme et la biosphère » de l'Unesco (1970).
 - Le projet de parc marin en mer d'Iroise qui devrait voir le jour en 2007¹⁸ ;
 - Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) en golfe du Morbihan, validé par les pouvoirs publics début 2006, est un instrument d'analyse et de gestion spécifique de l'espace maritime et littoral ;

¹⁸ Et dont les travaux sont à l'origine de la publication en 2006 de la loi sur les parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux qui propose un nouveau mode de protection de la mer associant la protection de l'environnement et la promotion d'activités durables.

- Les contrats de baie constituent un outil spécifique de contractualisation à cette échelle qui permet la remise en état des milieux et vise l'amélioration de la qualité des eaux littorales.

Certaines de ces zones de protection, comme les zones Natura 2000 par exemple peuvent occasionner des contraintes fortes sur l'activité de pêche ou d'aquaculture, en limitant l'accès des professionnels à ces zones ou bien en le rendant plus contraignant (mises en place de licences sur la base d'une évaluation des impacts environnementaux).

La zone côtière bretonne, sauf exceptions, est fortement urbanisée. La pression anthropique y est donc très forte et elle s'accroît. Certaines des activités phares du littoral sont à l'instar de la pêche et de l'aquaculture des activités ayant un poids significatif au plan national en particulier pour le tourisme et les activités nautiques. Avec les autres activités, elles constituent des potentialités de conflits d'usage importantes.

Par ailleurs on assiste à une progression rapide des mesures de protection et de gestion du littoral. Dans le cadre de la recherche d'un développement durable, il reste à trouver des modes de gouvernance qui permettent la prise en compte des intérêts de chacun et la mise en place d'espaces de concertation. Certes ce défi dépasse les seules préoccupations des activités de pêche, d'aquaculture et de pisciculture, mais constitue un défi majeur.

En outre, le littoral breton est un facteur important de valorisation des productions et des métiers par son image très positive auprès du grand public.

II.2. *Quelles orientations pour la Bretagne ?*

La démarche des assises aboutit à un plan d'action régional qui poursuit plusieurs objectifs :

- Il définit une nouvelle politique pour la pêche et l'aquaculture bretonnes ;
- Il cherche à fédérer les acteurs autour de problématiques transversales communes et autour du plan d'action régional;
- Il oriente davantage les actions régionales pour la pêche et l'aquaculture vers des objectifs de développement durable, avec notamment : la préservation de la ressource, la stabilité des emplois, l'innovation en lien avec la recherche...
- Il donne une visibilité de moyen terme et de long terme aux entreprises et aux filières ;
- Il insuffle à la réflexion nationale et européenne l'apport des réflexions bretonnes.

A la lumière de l'ensemble des éléments de contexte politique et économique qui éclairent la situation de la pêche et de l'aquaculture bretonnes d'aujourd'hui, la Région Bretagne s'engage, en harmonie avec son Contrat pour la Bretagne, qui vise à conforter la dimension maritime de la Bretagne, à accompagner les évolutions - parfois même les mutations - de ces secteurs de manière positive, selon les quatre défis du développement durable :

- Le défi humain (ou social) de sorte que les hommes et leur connaissance soient remis au cœur des choix de la politique des pêches et de l'aquaculture,
- Le défi environnemental, afin d'assurer la gestion durable des milieux et des ressources et le maintien de la biodiversité,
- Le défi économique, pour pérenniser les activités traditionnelles que la pêche et l'aquaculture constituent sur notre littoral,
- Le défi de la gouvernance, afin de renforcer les structures professionnelles, de développer une démarche de filière en coordonnant les différents maillons et de mieux les associer au monde « extérieur ».

Après un diagnostic partagé, dix grandes orientations transversales se sont imposées, comme leviers d'action pour notre future politique, qui peuvent s'inscrire dans les quatre défis, étroitement liés et interdépendants, selon la proposition ci-après.

II.2.1. Le défi humain

a) Développer des formations qui accompagnent et participent à la dynamique d'évolution du secteur

La préservation et le développement de la culture maritime, des savoirs et de l'expérience conditionnent l'avenir des activités halieutiques régionales. Cela nécessite leur transmission et leur valorisation, en particulier vers les jeunes. Les organismes de formation doivent s'adapter rapidement aux évolutions quand cela est nécessaire. Les scientifiques ont l'obligation de participer à cette mission en vulgarisant les résultats de leurs recherches et en prenant en compte les évolutions de la demande sociale.

Les enjeux actuels de la formation en Bretagne sont :

- La rationalisation et l'amélioration de l'adaptation de l'offre de formation aux métiers ;
- Le renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle par des outils d'accompagnement ;
- L'amélioration de l'image des métiers et, de fait, de l'attractivité de ceux-ci.

La communication sur l'impact positif des formations et donc du travail qualifié sur la performance des entreprises est à développer davantage.

b) Favoriser la prise en compte et l'amélioration des facteurs humains et sociaux

La sécurité au travail est liée à la performance économique des entreprises, plus cette dernière est faible, plus la prise de risques est importante. De même, la sécurité dépend de la capacité de modernisation des entreprises, qui est dans certains secteurs, comme à la pêche, très limitée.

Les activités maritimes font partie des activités les plus dangereuses en termes de mortalité et d'accidents du travail. Les conditions de sécurité et de travail restent très difficiles.

Cela limite fortement l'attractivité de ces métiers, alors même que le statut social parfois particulier qui leur est associé devient de moins en moins adapté aux évolutions générales du reste de la société.

Parallèlement les femmes de professionnels jouent un rôle non négligeable mais encore assez peu visible dans la gestion et la bonne marche des entreprises.

Il semble donc nécessaire d'encourager les évolutions pour l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité au travail, particulièrement sur les navires, où des aménagements doivent être engagés pour faciliter la vie à bord.

Des réflexions doivent être menées concernant le statut social des marins, des conjoints à la pêche et à la conchyliculture.

Dans ce domaine aussi, il est nécessaire d'apporter plus de lisibilité au statut et aux conditions de travail.

Via la Charte de progrès pour l'emploi de qualité, la Région souhaite encourager les entreprises qui intègrent les préoccupations sociales dans leur stratégie de développement selon plusieurs thèmes dont l'égalité hommes-femmes, le développement du dialogue social, l'amélioration de la qualité de l'emploi et du travail ou encore l'accès renforcé à la formation et à la qualification.

c) Mieux articuler les capacités de recherche et développer l'échange et la collaboration entre scientifiques et professionnels

Le transfert, la recherche sont des axes forts pour la Région Bretagne mais restent à améliorer pour favoriser la compétitivité des entreprises :

- Un meilleur accompagnement est souhaité en matière de veille, de vulgarisation des savoirs, de transfert technologique, d'encadrement de la profession ;
- Le dialogue et la communication sont insuffisants entre les professionnels et le secteur de la recherche.

Il manque une structure d'interface, un outil d'appui technique pour développer davantage le lien entre scientifiques et professionnels, qui aurait des fonctions élargies en terme de représentation et d'action.

Les observatoires sont plébiscités par les professionnels sur de nombreux thèmes, (socio-économique des entreprises, qualité de l'eau...). Il semble important de recenser les observatoires existants afin d'éviter les doublons, puis de les conforter sur les questions maritimes, mais aussi de mieux valoriser leurs travaux.

En matière de recherche et de transfert, on retrouve un manque de lien entre scientifiques et professionnels. Or ce lien est indispensable pour permettre les évolutions des pratiques et des connaissances, ainsi que la modernisation des entreprises. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il faille instituer une structure régionale très formelle car il existe des réseaux spécifiques pour la recherche appliquée comme le Pôle Mer Bretagne, l'Agria... Il manque par contre une véritable structure de transfert et de médiation, qui puisse également favoriser la coexpertise avec les professionnels.

II.2.2. Le défi environnemental

Assurer une gestion durable des ressources, des milieux et des exploitations

La ressource est une problématique forte qui n'est pas perçue du tout de la même façon selon les acteurs auxquels on s'adresse.

Ainsi pour un pêcheur, la ressource est une notion primordiale de laquelle dépend son activité à long terme. Cette ressource n'est pas en très bon état dans les eaux exploitées par les pêcheurs bretons, surtout pour ce qui concerne les stocks hauturiers. Les systèmes de gestion de cette ressource sont en outre intégrés au niveau européen et national (engagement lors du sommet de Johannesburg) et la Région a relativement peu de marge de manœuvre dans ce domaine.

Néanmoins, pour préserver l'avenir de cette activité en Bretagne, elle encourage par tous les moyens possibles les professionnels dans les efforts de gestion durable qu'ils ont d'ores et déjà engagés, en particulier en soutenant les possibilités d'expérimentation locales et régionales ou en militant pour des systèmes permettant une vision à plus long terme, qui permettront « d'éviter la surpêche sans casser les navires ». On peut par exemple envisager de travailler davantage sur la gestion écosystémique des pêches, qui ne se concentre plus seulement sur les stocks mais prend en compte l'ensemble de l'écosystème.

Pour un conchyliculteur, la notion centrale est celle de milieu, cela concerne en particulier la qualité de l'eau et la potentialité de production primaire de plancton nécessaire à la croissance des coquillages. Cette qualité de l'eau est un enjeu majeur à défendre. L'approche par les territoires et par les bassins hydrographiques doit être privilégiée.

Quant au pisciculteur, il est un utilisateur de l'eau qui doit être de très bonne qualité pour ses poissons mais comme il altère sa qualité par son usage, il se trouve sous la contrainte forte de retraiter cette eau.

Pour l'aval, la notion de ressource et de milieu devient beaucoup plus vague car ce qui préoccupe avant tout ces entreprises, c'est dans un premier temps l'approvisionnement en matière première mais aussi la qualité des produits (sanitaire et organoleptique). La conservation du milieu et de la ressource les intéressent donc de manière indirecte, même si certaines ont fait le choix de s'investir dans des processus de certification comme la qualité environnementale (HQE).

Enfin, si l'on se place au niveau territorial, dans une optique de développement durable et de gestion intégrée, alors la ressource et le milieu prennent une dimension écosystémique, où il faut préserver aussi bien les habitats que la diversité biologique.

La préservation des zones fragiles et notamment des zones de reproduction des espèces marines est une priorité.

Un diagnostic général met en évidence le manque de connaissances sur le milieu marin et le fonctionnement des écosystèmes. La recherche dans ces domaines doit être poursuivie pour pouvoir espérer le développement d'une meilleure gestion à long terme.

La qualité de l'eau est un facteur de plus en plus pris en compte par la réglementation (risques sanitaires) et par le grand public. Il faut donc mettre en œuvre des mesures de gestion et des actions collectives associant les acteurs des secteurs économiques directement concernés par la qualité de l'eau et des habitats en relation avec les bassins hydrographiques.

Le respect de l'environnement est une idée générale qui regroupe la question de la gestion de la ressource et l'intégration environnementale des activités.

Concernant la gestion de la ressource, il faut favoriser l'émergence ou le développement de modes de gestion alternatifs ou complémentaires à la gestion actuelle.

Il faut également, au même titre que ce qui est mené dans le secteur agricole, favoriser l'intégration environnementale des entreprises : limiter les rejets et l'altération de l'environnement (visuel ou physique...).

Un des enjeux pour les professionnels est d'accroître la représentation professionnelle, en s'appuyant sur la reconnaissance du rôle de sentinelle des professionnels pour peser davantage sur les évolutions réglementaires afin de rendre la réglementation plus cohérente et mieux adaptée aux réalités des métiers.

Des efforts de communication sont nécessaires pour aboutir au respect de l'environnement par tous les usagers du territoire.

II.2.3. Le défi économique

a) Faciliter la transmission des entreprises pour garantir leur pérennité et leur développement, ainsi que l'emploi

La question de la transmission et de l'installation des entreprises est un problème majeur à résoudre pour assurer un avenir aux activités, qu'il s'agisse de pêche, d'aquaculture, de pisciculture, de mareyage ou de poissonnerie.

Pour améliorer la situation il faudra :

- Identifier l'ensemble des facteurs limitant la transmission des entreprises ;
- Développer des actions de conseil et d'accompagnement ;
- Mettre en place des mécanismes d'aide à la transmission.

Pour que l'emploi puisse être favorisé, au-delà de la transmission des entreprises, il faut assurer leur pérennité et leur rentabilité en leur offrant une bonne visibilité sur l'avenir et en conservant leur diversité.

b) Améliorer la rentabilité et la performance des entreprises, faciliter la création de réseaux d'entreprises

La rentabilité des entreprises est menacée de manière générale par l'augmentation des coûts de production et de mise en marché, ainsi que par la concurrence forte liée au marché mondial des produits de la mer et de l'aquaculture.

En particulier, la pêche subit une crise liée à l'évolution des cours du pétrole, alors que l'aquaculture a davantage de problèmes liés à la compétitivité et au prix de revient. Le mareyage subit une érosion des résultats financiers de ses entreprises.

Les enjeux pour améliorer la performance des entreprises sont :

- Une diminution des charges d'exploitation des entreprises ;
- Une amélioration des systèmes d'information pour permettre une meilleure adéquation entre l'activité de pêche et la demande de produits de l'aval ;
- Une augmentation de la valeur ajoutée créée ;
- Une visibilité de plus long terme afin de permettre aux entreprises de s'adapter et de rationaliser leurs moyens de production ;
- Un développement d'activités économiques nouvelles et une mutation vers la multifonctionnalité pour le secteur primaire (pêche, aquaculture).

Le développement de synergies entre les entreprises est indispensable pour augmenter le poids des entreprises de la filière dans les négociations économiques et politiques.

c) Tirer parti de l'image valorisante des produits de la mer et de l'aquaculture.

Il existe un besoin de fédérer les actions et de faire un état des lieux de l'existant, de réaliser un travail de veille économique et de prospection du marché.

Le constat est celui d'un déficit d'image des produits, trop peu valorisés malgré leurs caractéristiques spécifiques (pêche sauvage, image bretonne). Parallèlement, il y a une absence de plan stratégique et de politique marketing suffisante vers le marché (mise en marché des produits, démarche de filière, contractualisation entre les entreprises et la distribution) et vers le consommateur (innovation produit, nouvelles tendances de consommation).

Les enjeux concernent l'identification des produits, en s'appuyant sur leurs atouts (caractéristiques nutritionnelles des produits, éco-étiquetage des produits issus de pratiques durables...) et le développement de signes de qualité (officiels ou non).

Il faut appuyer ces politiques de marketing par une politique de communication auprès des consommateurs, vers le grand public et les scolaires.

Il paraît essentiel de développer collectivement ces actions de valorisation, et de permettre un partage équitable de la valeur ajoutée entre les acteurs.

Des soutiens à l'obtention de signes officiels de qualité existants ou à créer doivent être mis en place.

La diversité des produits aquatiques rend souvent difficile financièrement pour les producteurs d'effectuer des études de marché ou d'envisager des actions de promotion efficaces. Il existe des possibilités d'accentuer la promotion de ces produits au plan régional en misant sur l'image forte de la Bretagne.

La communication est un élément clé pour permettre de développer l'image positive des métiers et des produits bretons auprès du grand public.

Cela est d'autant plus vrai lorsque certaines campagnes médiatiques récurrentes, via des revues scientifiques ou des préoccupations environnementalistes malmènent l'image des activités, mais aussi des produits.

II.2.4. Le défi de la gouvernance

a) Favoriser le rassemblement des forces professionnelles, leur structuration et leur coordination

Un des constats majeurs des travaux des assises est qu'il n'existe pas de filière réelle des produits aquatiques en Bretagne.

Il n'existe que des acteurs liés par des relations commerciales. Sauf exception, il n'existe pas suffisamment de relations stratégiques entre tous les acteurs pour penser le développement d'une politique de valorisation et de commercialisation des produits du pêcheur jusqu'au consommateur. En particulier on constate une « cassure » entre les maillons de la production et ceux de la valorisation et de la commercialisation.

Le terme de « structuration de filière » est à échelle multiple. Il concerne ici aussi bien :

- L'organisation professionnelle et la représentation, par exemple au sein de la pêche, jugée trop complexe et de ce fait pas assez efficace ;
- L'organisation commerciale des petits producteurs est défaillante pour la conchyliculture et le l'organisation de marché vers les GMS insuffisante pour le mareyage et l'aquaculture.

Il est nécessaire en premier lieu de créer davantage de liens entre les acteurs, par de la communication et de la diffusion d'information, puis d'encourager la coordination « verticale » (de la pêche à la distribution), « transversale » (production primaire régionale) et « territoriale » (espaces de concertation en lien avec le territoire), la mutualisation des expériences et la concertation intra et interprofessionnelle, pour une véritable synergie de coopération.

Cela permettra d'augmenter la représentation professionnelle auprès des instances décisionnelles pour leur permettre davantage d'implication et de participation aux décisions des politiques publiques et sur les évolutions réglementaires.

Cette structuration passera en effet avant tout par une mise en réseau des professionnels, que la Région pourra soutenir mais les modifications de structuration devront être sur leur initiative.

La Région devrait pouvoir encourager et soutenir toute proposition allant vers une plus grande coordination « verticale » et paritaire, qui permette de mieux se caler sur les évolutions des demandes des consommateurs. Par exemple il serait utile de vérifier que les démarches de qualité entreprises par les producteurs correspondent bien à celles exigées par les GMS (et l'inverse) et que de telles démarches permettent bien à chaque acteur d'en retirer des bénéfices. De la même manière, il serait opportun d'encourager des démarches de contractualisation équitables entre les acteurs.

Cette communication doit aussi favoriser l'attractivité de ces professions, et aider à la valorisation des produits.

C'est un levier essentiel du renouvellement du tissu productif et de la rentabilité des entreprises, en même temps qu'un outil de lobbying fort à tous les échelons de décision.

b) Placer les filières halieutiques et aquicoles comme éléments structurants de l'aménagement du territoire

Les activités halieutiques en Bretagne, du fait de leur poids économique, social et culturel constituent une force pour l'aménagement du territoire régional, spécialement pour ce qui concerne les espaces littoraux. Le tissu industriel amont et aval, le réseau commercial, les activités portuaires et logistiques, les centres techniques et de formation, les instituts de recherche, les structures d'encadrement..., qui en dépendent sont des atouts à préserver et à conforter pour réussir un développement des territoires harmonieux.

Les enjeux concernant ce thème sont multiples :

- Maintenir la diversité régionale des activités, des formes d'exploitation et de la localisation géographique des entreprises, pour éviter une concentration qui serait néfaste à un aménagement du territoire harmonieux. Cela concerne aussi bien la pêche côtière que la pêche hauturière et lointaine ;
- Maintenir la notion de lien au territoire est très important pour la pêche, la conchyliculture et la pisciculture : les produits sont spécifiques vis à vis de leur territoire d'origine et leur typicité en dépend. Ce lien conditionne même l'existence de ces activités ainsi que la garantie de bonnes conditions environnementales ;
- Limiter les concurrences d'usages qui sont de plus en plus nombreuses et variées sur une zone littorale et fluviale de plus en plus convoitée, les activités traditionnelles doivent y conserver leur place et leur harmonie avec les autres activités concurrentes ou complémentaires.

La Région doit se positionner en affirmant le rôle équilibrant et structurant de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture et la volonté de tenir compte de ces activités dans la politique locale et régionale.

Pour atteindre cet objectif il faudra :

- Préserver les possibilités d'installation des jeunes actifs sur le littoral ;
- Définir une politique d'aménagement des îles pour remédier aux problèmes de logistique et d'infrastructure ;
- Mettre en place une politique d'aménagement des ports de pêche car les infrastructures et les entreprises sont atomisées et inadaptées, et doivent évoluer en harmonie avec l'évolution des activités ;
- Engager des actions collectives pour remédier aux difficultés logistiques liées à l'éloignement des centres de consommation.

La question de la logistique est en lien direct avec la question de l'approvisionnement des entreprises de l'aval en matière première, qui doit aujourd'hui faire une large place à l'importation du fait de la diminution des débarquements locaux liée à la situation générale des pêcheries communautaires.

La question de l'aménagement est également en lien direct avec la question de la pérennité et de la transmission des entreprises, dont l'exemple de la pisciculture bretonne est actuellement très illustratif. Ces professionnels connaissent de vraies difficultés économiques et de transmission des entreprises et la Région doit s'interroger sur l'opportunité de conserver cette activité sur son territoire.

c) Assurer un suivi et une évaluation du plan d'action régional

Le plan d'action régional est un document de cadrage évolutif et l'esprit de concertation qui a animé les premières phases de son élaboration via les assises régionales sera privilégié. Les modalités du suivi et de l'évaluation du plan sont en cours de définition.

III. Quelle politique régionale pour ces secteurs ?

La pêche et l'aquaculture sont des activités structurantes pour l'économie et les territoires bretons, comme l'a montré le bilan économique présenté précédemment.

La démarche participative des assises régionales de la pêche et de l'aquaculture, en mobilisant largement durant six mois de travaux de concertation, a suscité des attentes fortes de la part de l'ensemble des acteurs régionaux. Ces attentes s'inscrivent, on l'a vu, dans un contexte réglementaire, économique et social très chargé, avec de nombreuses évolutions en cours.

La Région Bretagne n'est donc pas seule à pouvoir décider de la politique de la pêche et de l'aquaculture bretonne mais doit prendre en compte les contraintes de faisabilité, par exemple vis-à-vis de la réglementation européenne (construction de navires neufs, sécurité en mer et limite de jauge, transmission des entreprises...). Elle doit également tenir compte des contraintes liées aux phases de négociation du PO du FEP qui sont toujours en cours.

La Région a en outre pour obligation de faire notifier, via le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche l'ensemble des dispositifs d'intervention mis en place pour la pêche et l'aquaculture, afin de s'assurer de leur légalité au niveau européen, mais également afin que les actions régionales soient bien identifiées par les instances européennes.

Enfin, la capacité financière de la Région Bretagne est limitée. Si le budget global régional atteint quasiment les 982 M€, l'enveloppe accordée au développement économique de la pêche et de l'aquaculture est d'environ 10 M€ par an. Certains fonds d'autres services de la Région peuvent être mobilisés sur les thématiques maritimes, du fait de la transversalité des questions liées à la mer.

La Région n'a pas de compétence concrète sur certains sujets qui sont du ressort des échelons nationaux et européens (exemple des quotas de pêche...), mais peut encourager les actions de lobbying des professionnels.

Néanmoins l'objectif majeur est bien de maintenir ces secteurs d'activité dans une perspective de durabilité des hommes, de la ressource et des entreprises. L'accompagnement des activités professionnelles de la pêche et de l'aquaculture répond à la nécessité de renforcer la compétitivité de ces filières confrontées à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux très importants.

Etant donné la complexité des situations et la nécessaire appropriation des démarches par les professionnels et leurs structures, une organisation régionale des activités et des filières sera ainsi recherchée.

Cet accompagnement technique et financier permettra une évolution collective des professionnels d'un statut de « simple » exploitant de ressources naturelles, limitées et renouvelables (espaces, stocks) vers plus de responsabilités et d'implication dans la gestion de celles-ci.

Les objectifs prioritaires présentés précédemment sont organisés selon un plan d'action en cinq volets, qui est détaillé ci-après :

- Organiser la gestion intégrée des zones côtières dépendantes de la pêche et de l'aquaculture ;
- Assurer une gestion durable des ressources et des milieux ;
- Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire ;
- Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières ;
- Accompagner les organisations professionnelles et favoriser la dynamique des filières.

III.1. Organiser la gestion intégrée des zones côtières dépendantes de la pêche et de l'aquaculture

Le concept de gestion intégrée de la zone côtière, concrétisation de la démarche pour tendre vers le développement durable du littoral, constitue aujourd'hui un principe de référence pour aborder l'ensemble des problématiques que sont l'accroissement de population, les constructions, les infrastructures portuaires, la pêche, la conchyliculture, le tourisme, les transports, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

L'organisation de la gestion intégrée des zones côtières à l'échelle régionale ne pourra se faire qu'en pleine collaboration avec l'ensemble des acteurs, chacun intervenant dans le cadre de ses compétences propres.

III.1.1. La charte des espaces côtiers

Le projet régional de Charte des espaces côtiers s'inscrit totalement dans la double volonté de la Région de conforter la dimension maritime de la Bretagne et d'ancrer son développement dans la durabilité.

La Région a formalisé son ambition en répondant à l'appel à projets commun DATAR Secrétariat à la Mer, lancé au printemps 2005. Sa proposition a été retenue par le jury national.

Si la Région n'a pas de compétence de droit en matière de littoral, elle est l'échelle pertinente pour engager une démarche de concertation entre les acteurs concernés par les zones côtières bretonnes. Il s'agit de définir ensemble les principaux enjeux, les principales menaces, les leviers d'action. Il convient d'élaborer ainsi, entre intervenants, généralement opposés par des conflits d'usage, des consensus offensifs. Ils ont vocation à servir de référence à l'action dans le domaine du littoral.

La charte propose aux acteurs privés et publics une méthodologie de l'action dans le domaine des espaces côtiers. Elle identifie les espaces pertinents de l'observation, de la concertation, de l'élaboration de projets stratégiques, du montage d'actions concrètes. Elle valorise notamment les Schémas de Cohérence Territoriale (ScoT) comme outils d'avenir de l'aménagement et les Pays maritimes comme territoires pertinents.

La charte devra enfin comporter un volet plan d'action dans lequel elle labellisera plusieurs projets innovants et exemplaires.

III.1.2. Les enjeux de la gestion de la zone côtière

Les premiers travaux réalisés permettent de dégager des enjeux principaux :

- La cohabitation entre les différentes activités de la zone côtière ;
- L'exploitation des ressources naturelles ;
- L'urbanisation et l'artificialisation de la frange littorale ;
- Le maintien des activités maritimes ;
- La préservation de la qualité et de l'identité des paysages côtiers ;
- La valorisation du patrimoine culturel maritime ;
- Les effets du changement climatique (inondations et érosion) ;
- La préservation du potentiel social, écologique et économique des îles bretonnes ;
- La mise en cohérence des politiques publiques intervenant dans la gestion de la zone côtière ;
- La gestion des opérations et des matériaux de dragage ;
- Le maintien de la mixité sociale en zone côtière ;
- La réduction de la pollution marine (hydrocarbures, produits chimiques, macro déchets) ;
- L'essor du tourisme et des activités de loisirs en zone côtière (nautisme) ;
- La préservation et la valorisation de la biodiversité marine et côtière ;
- La restauration de la qualité de l'eau en zone côtière ;
- Le développement des énergies marines renouvelables.

Ces enjeux rencontrent largement les thèmes abordés par le groupe développement durable et zones côtières des assises régionales de la pêche et de l'aquaculture, et sont complémentaires avec les objectifs mis en avant dans ce plan d'action pêche et aquaculture.

On peut donc d'ores et déjà proposer quelques grandes orientations, dont les exemples d'action sont issus des réflexions des assises de la pêche et de l'aquaculture.

III.1.3. Vers un plan d'action pour la gestion de la zone côtière

a) Développer la fonction centre de ressources

On ne peut prétendre promouvoir une gestion durable du littoral sans développer les outils nécessaires à sa connaissance, à son suivi et à la prise de décision pour le gérer.

Parmi les propositions présentées ci-dessous, certaines sont en lien avec des actions déjà en cours au sein de la Région. De plus, il ne s'agit que des premiers jalons identifiés, sur la base des préoccupations centrales déjà exprimées lors des assises de la pêche et de l'aquaculture et des premiers travaux de la charte.

Ces travaux se poursuivront jusqu'à la mise en œuvre d'un véritable plan d'action pour la gestion de la zone côtière en 2007.

Des outils de suivi et d'aide à la décision :

Le centre de ressource mettra en réseau l'ensemble des connaissances existant sur la zone côtière bretonne et produira des éléments d'aide à la décision. Pour cela, il devra avoir plusieurs fonctions :

- Une fonction de suivi et de surveillance du littoral dans les domaines les plus sensibles couplée avec les réseaux de suivi et de surveillance existants;
- Une fonction de production et de mise à disposition d'information;
- Une fonction d'aide à la décision et de centre de ressources pour les décideurs publics.

Des études stratégiques et prospectives:

On peut par exemple proposer des sujets d'études comme le développement de la pêche plaisance, l'extraction de granulats en mer...

En particulier concernant l'extraction en mer, une évaluation réelle de l'impact écologique et économique sur la biodiversité et sur les activités de pêche et d'aquaculture est nécessaire. Il faut ensuite mettre en avant les impacts préalables, la nature des sédiments et faire des suivis. Puis il semble utile d'étudier et de développer les produits de substitution (sable, silice, chanvre...), en particulier pour le maërl avec l'exemple déjà testé de l'utilisation de crépidules broyées comme amendement...

Des programmes possibles :

Certains thèmes sont déjà identifiés, en voici quelques exemples qui pourraient potentiellement être développés à l'avenir :

- Le maintien de la mixité sociale et des activités liées à la mer sur le littoral
La Bretagne est confrontée à une pression foncière croissante qui favorise une envolée incontrôlée des prix des terrains. Cela a des conséquences sur le logement, l'environnement, l'accueil des entreprises... Pour y faire face, la Région Bretagne souhaite créer un établissement public foncier régional (EPFR) qui interviendra dans quatre domaines : logement, développement économique, protection de l'environnement et reconversion des friches.
Dans ce contexte, la question de l'accès au littoral concerne d'une part l'accès à l'espace productif et d'autre part l'accès à l'espace privé des acteurs de la pêche et de l'aquaculture.
Sur la question du logement des populations locales, il faudrait réaliser un diagnostic de ce phénomène et une étude des mécanismes susceptibles de faciliter l'accès au logement dans les zones les plus inaccessibles financièrement.
Concernant l'espace productif, l'aquaculture est très concernée, avec un accès à l'espace rendu complexe par les concurrences d'usage, qui est néanmoins une condition sine qua non de l'avenir de l'activité.
Un schéma directeur régional pour l'aquaculture est souhaité, afin de repérer, zoner et dédier des zones à vocation aquacole pour garantir l'accès au territoire pour les entreprises. Il pourrait être géré par exemple par un observatoire du foncier littoral.

- La préservation du potentiel social, écologique et économique des îles bretonnes

Les îles bretonnes sont des territoires qui subissent des handicaps naturels réels. Il s'agit donc de maintenir une population active (par exemple via les activités halieutiques) ainsi que des services à la population (enseignement et santé notamment).

Après une phase de diagnostic spécifique, un plan de développement durable de chaque île devra être élaboré et mis en œuvre en privilégiant l'instauration d'un seul interlocuteur régional pour les thématiques insulaires.¹⁹

- La restauration de la qualité des masses d'eau en zone côtière
Ce thème fait partie des priorités régionales, avec la présentation en octobre 2006 des orientations stratégiques pour l'élaboration d'un nouveau « Contrat pour l'eau en Bretagne » en vue d'atteindre le « bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques » préconisé par la DCE.
Le renforcement des moyens de l'observatoire de la qualité de l'eau sont plébiscités afin de : collecter et d'analyser l'ensemble des données concernant la qualité de l'eau, de mutualiser et de diffuser l'information concernant ces données...
De même, le maintien et le renforcement des réseaux de surveillance sont demandés par les usagers (voir partie III.2.3).
- La gestion des boues de dragage portuaire
Pour l'ensemble des ports bretons confrontés de manière plus ou moins importante à la question du dragage portuaire et de la gestion des boues, un diagnostic régional doit être mené pour estimer la situation de chaque port. Sur cette base, les solutions seront dégagées et les investissements nécessaires identifiés.
Concernant la gestion des boues de dragage en mer, les professionnels proposent d'étudier et de développer les moyens alternatifs efficaces de traitement de ces boues. Tout projet de dépôt de boue en mer devrait être soumis à une évaluation réelle de l'impact écologique et économique sur la biodiversité et la pêche, ainsi qu'à un suivi après l'opération.
- La préservation de la biodiversité marine et côtière
La biodiversité marine et côtière constitue à la fois un patrimoine qu'il faut préserver mais aussi valoriser. En particulier, les zones fragiles ainsi que les zones de reproduction des espèces marines doivent être prioritairement protégées.
La Région a engagé en 2005 son « schéma régional du patrimoine et de la biodiversité » qui doit permettre de dégager les grandes orientations nécessaires à la valorisation du patrimoine naturel et à la promotion de la biodiversité, qui peuvent être en interaction forte avec les activités de pêche et d'aquaculture : restauration des populations de poissons migrateurs, parc naturel régional d'Armorique, projets Golfe du Morbihan et Rance - Côte d'Emeraude, soutien à l'action du conservatoire du littoral et des rivages lacustres...

b) Faciliter la participation des professionnels à ces démarches

Les propositions présentées ici sont issues des assises de la pêche et de l'aquaculture et pour certaines déjà soutenues par la Région.

Développer les démarches de concertation impliquant les professionnels de la pêche et de l'aquaculture

Faire un état des lieux des différents partenariats existants et des espaces de concertation déjà établis (CAP 2000...), via certaines thématiques comme la gestion de l'eau (SAGE), les dispositifs de protection et de gestion des espaces naturels (Natura 2000, Znieff...), les dispositifs d'aménagement urbains (SCoT)...

Certains outils de gestion intégrée pourraient sans doute être fusionnés ou simplifiés ce qui faciliterait la lisibilité et l'implication pour les professionnels.

Dans ces instances, il faudrait particulièrement développer :

¹⁹ Les encadrés correspondent à des thèmes spécifiques que la Région souhaite mettre en avant : les îles, les algues, la pêche à pied et les femmes.

- L'animation de la concertation et l'implication des professionnels sur des thèmes variés : la qualité de l'eau, les concurrences d'usage, l'accès à l'espace ou à la ressource....
- Les échanges avec les pêcheurs de loisir (à pied ou plaisanciers).
- La mise en place d'indicateurs de durabilité pour faciliter la concertation et les décisions.
- La veille réglementaire et la communication vers les professionnels (bulletin ou réseau).
- La mise en place de mesures de gestion participative en concertation avec les autres acteurs : réflexion sur les Aires Marines Protégées, le repos biologique à la pêche, les zones de réserves, les parcs marins...
- L'implication des collectivités territoriales dans la coordination et l'animation de la concertation (implication des Pays).

Développer une force de représentation du secteur de la production primaire bretonne

Favoriser une coordination transversale plus large regroupant les autres filières de production primaire (en particulier l'agriculture) afin d'accroître la représentativité aux différents échelons de décision. Cette collaboration pourrait aboutir à la mise en place d'une « charte du développement durable » en commun à l'échelle régionale.

La participation commune des représentants agricoles, de la pêche et de la conchyliculture au salon de l'agriculture 2007 est un exemple fort de la dynamique de filière et de mutualisation qui peut s'établir pour une communication commune et positive.

III.2. Assurer une gestion durable des ressources et des milieux de production

Concernant la gestion des ressources halieutiques, il est essentiel de s'engager aux côtés des professionnels sur de nouvelles techniques, pratiques et modalités de gestion. Tout aussi nécessaire sera la mise en œuvre de moyens permettant d'aboutir à une amélioration du diagnostic des ressources halieutiques majeures. La gestion durable des capacités de capture au plus près de celles des ressources en dépend, ainsi que le devenir de la filière.

Les efforts de gestion durable des ressources et de préservation de la qualité des milieux de production doivent être poursuivis, renforcés et valorisés car les activités sont directement tributaires de la disponibilité des ressources et de la qualité du milieu naturel.

III.2.1. Accompagner des programmes expérimentaux de gestion des ressources et des milieux de production

a) Mesures de gestion alternatives ou complémentaires aux mesures de la PCP

Il semble indispensable pour atteindre ces objectifs de soutenir la mise en place de mesures alternatives ou complémentaires à la politique actuelle des sorties de flotte définitives.

On peut par exemple encourager les travaux concernant les mesures techniques, tels l'utilisation d'engins plus sélectifs.

La mise en place de périodes de repos biologique pour certaines espèces est plébiscitée par les professionnels, mais doit être accompagnée, sous réserve d'efficacité avérée, afin de valoriser des périodes d'arrêt temporaire, par des actions de formation, d'échanges d'expériences avec les autres acteurs du littoral, de coopération transnationale via des voyages d'étude...

Mais au-delà des actions concrètes envisagées, la Région s'engage auprès des organisations professionnelles pour être force de proposition pour expérimenter des mesures alternatives comme par exemple la mise en place de quotas pluriannuels ou de limitation de quotas interannuelle (variabilité limitée à +15 /-15 %), qui permettrait de donner une meilleure visibilité aux professionnels et au marché en donnant davantage de souplesse à la gestion des captures.

La Région Bretagne souhaite insister sur son opposition à la privatisation des quotas, mais souhaite une fixation de ceux-ci à un territoire, pour une gestion des pêches et de la ressource au plus près des réalités du terrain.

Les modes de régulation régionalisés tels les licences de pêche gérée par le CRPMEM ont montré leur succès en matière de régulation de l'accès à la ressource, mais les professionnels s'interrogent sur la complexité des dispositifs, et la pérennité à donner à ce système.

b) La pêche à pied professionnelle

Dans le cadre de la démarche de structuration de cette profession, un des objectifs est de permettre une exploitation raisonnée de la biomasse accessible via des outils de gestion (mise en place de gardes jurés par exemple).

Le classement sanitaire des zones littorales possédant des gisements disponibles pour la pêche à pied serait nécessaire afin de garantir une exploitation possible en fonction des niveaux des ressources.

c) Réaliser davantage d'études et de recherche appliquée

La Région souhaite encourager toutes les formes de collaboration (collecte de données, expérimentation...) entre les scientifiques et les professionnels pour une meilleure gestion des ressources, les aspects économiques et techniques de la valorisation, de la commercialisation et de la consommation des produits (voir le chapitre III.4).

En partenariat avec les organisations professionnelles, ces actions de recherche doivent permettre d'anticiper certaines mutations des métiers de la pêche pour accompagner la profession et proposer des solutions alternatives (exemple des chaluts de grand fond face à la pression environnementale).

Il semble primordial de favoriser l'expression des demandes, le savoir-faire et l'expérience des professionnels en complément des actions de recherche classique.

Il faut également favoriser les démarches pluridisciplinaires de recherche associant les sciences sociales et les sciences biologiques.

La Région participe déjà au financement de certains projets déposés dans le cadre du Pôle de compétitivité Mer Bretagne sur le thème « exploitation et valorisation des ressources biologiques marines ».

III.2.2. Accompagner l'amélioration des pratiques en mer et à terre

L'amélioration des pratiques de production en mer et à terre est un élément fort qui permettra également d'encourager la gestion durable des ressources et des milieux.

Pour la pêche comme pour l'aquaculture, la mise en œuvre de démarches qui donnent une image positive et responsable de l'activité est à encourager fortement, qu'il s'agisse de chartes de bonnes pratiques, ou encore d'éco-étiquetage pour certaines pêcheries (mise en avant de la relation de gestion et du lien entre l'engin et le produit).

Ces démarches devront s'appuyer sur de la communication auprès du consommateur, via les produits en particulier (lien avec la valorisation de ces derniers).

La pêche à pied professionnelle

Dans le cadre de la démarche de structuration de la pêche à pied, la Région encouragera les projets d'élaboration de charte professionnelle ou de guide de bonnes pratiques de la pêche à pied (par exemple par l'usage d'engins normalisés plus respectueux du milieu).

III.2.3. Accroître la qualité des eaux et la productivité des milieux pour celles des produits

a) Mettre en avant la fonction de sentinelle du milieu pour les pêcheurs

Le pêcheur embarqué au même titre que le pêcheur à pied est une sentinelle du milieu dans lequel il travaille, par sa présence continue sur le terrain et sa connaissance.

Certains projets du Pôle Mer s'orientent déjà vers le développement d'engins plus respectueux du milieu et la Région encourage les professionnels à s'investir dans ces projets et à en développer davantage (exemple des engins biodégradables en cas de perte à la mer).

Les pêcheurs sont de plus en plus confrontés à la pollution maritime. Ils sont chaque jour mis en présence des macro déchets retrouvés en mer, et sont à long terme menacés par les polluants sur les aspects sanitaires des produits qu'ils prélèvent. Si les actions possibles, hormis de lobbying, sont limitées sur les contaminants, les professionnels ont les moyens d'agir sur les macro déchets, par exemple en conservant les déchets non biodégradables à bord et en participant à leur ramassage en mer, afin que les acteurs portuaires puissent les traiter à terre. Cela permettra de davantage valoriser leur image auprès du grand public.

La Région pourrait avoir un rôle incitatif sur ce point, en collaboration avec les Conseils généraux et les concessionnaires portuaires et pourrait être relayé par des actions de communication collectives, qui permettraient de développer une image positive du pêcheur respectueux de son environnement et défenseur de sa qualité.

b) Accentuer le rôle des aquaculteurs comme sentinelles de la qualité du milieu

Leur activité dépend d'une bonne qualité de l'eau mais les conchyliculteurs en particulier ne sont pas maîtres de cette qualité. Au-delà des actions de concertation envisagées dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières et des bassins hydrographiques, des actions sont néanmoins possibles sur les pratiques et sur les installations.

La Région avec l'appui du FEP pourra participer à la mise en place de mesures aquaenvironnementales qui ont un impact positif sur les milieux. Ces mesures font pendant aux mesures agroenvironnementales prévues en agriculture.

La lutte contre les espèces invasives, qui diminuent la capacité trophique du milieu (les compétiteurs comme les crépidules) doit être poursuivie, et les pistes de valorisation de ces compétiteurs une fois retirés du milieu, encouragées.

Des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau, pilotés par Ifremer sont en place pour surveiller la qualité des eaux conchylicoles depuis de nombreuses années. Ainsi le réseau de surveillance microbiologique REMI surveille la charge bactérienne des eaux, et le réseau de surveillance REPHY surveille le phytoplancton et les phycotoxines. Dans le cadre d'un projet européen (ICREW, projet Interreg), Ifremer a mis en place en collaboration avec la société Saur le système de cartographie Galaté, qui constitue une nouvelle méthodologie d'évaluation et de maîtrise des risques de pollution littorale aux eaux usées et pluviales. Il permet via une cartographie dynamique d'évaluer la dispersion de la pollution littorale liée aux eaux usées et pluviales et ainsi de réduire certains risques encourus par la conchyliculture et la pêche à pied en visualisant les points noirs à terre sur lesquels il faut agir prioritairement.

Ce système a été testé autour du Golfe du Morbihan et doit être développé en Loire Atlantique et en Charente Maritime en 2007 et 2008.

Il semble également utile d'encourager l'utilisation de ces systèmes via des « cellules locales de crise » pour une gestion locale de la qualité de l'eau par la mise en relation des acteurs.

III.3. Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire

La création de valeur ajoutée sur les produits est considérée comme primordiale pour limiter l'érosion et le vieillissement du tissu productif (flotte, exploitations, hommes) mais aussi pour éviter une concentration des outils, à terme préjudiciable à l'aménagement du territoire, particulièrement en ce qui concerne les espaces portuaires, déjà en limite de rentabilité.

Il est donc indispensable d'accompagner les activités sur les questions de performance économique, de renouvellement et de transmission des entreprises et de modernisation des outils.

Ainsi, les difficultés de renouvellement de la profession posent des problèmes pour la pérennité de ces activités et pour le maintien d'une population et d'un tissu social important pour les territoires concernés. A ce titre, des outils d'aide à la première installation doivent être mis en place.

La modernisation des entreprises est une nécessité. Concernant la flotte de pêche, les navires et les engins de pêche sont les principaux outils de production. Il est nécessaire qu'ils soient modernisés afin que la pêche bretonne reste compétitive, que la sécurité des hommes soit assurée, que les dernières innovations en matière d'économie d'énergie puissent être mises en œuvre et enfin que des engins de pêche « nouvelle génération » soient développés. Les actions relatives à l'aquaculture concernent à la fois la compétitivité et le développement durable. L'occupation de l'espace littoral et fluvial constitue également une préoccupation majeure. Ces professions doivent faire preuve d'adaptation pour conserver leur place sur le territoire.

L'application de la DCE qui prévoit l'usage et le rejet d'eau douce ou de mer contrôlée sera un enjeu important pour les ports de pêche et les entreprises dans les années à venir. Les halles à marée, les ateliers de marée et les aires de carénage sont les principaux acteurs portuaires concernés par cette mise aux normes (collecte et traitement des eaux usées...).

III.3.1. Moderniser et adapter la flotte

La Région mène des actions classiques d'appui à la modernisation de la flotte, en adéquation avec ce que permet la réglementation européenne et nationale, qui seront poursuivies en particulier quand ces investissements s'inscrivent dans une logique de projet.

Mais au-delà, certains thèmes seront plus particulièrement encouragés comme par exemple l'énergie à la pêche ou les navires génériques.

Plus particulièrement et compte tenu du potentiel fort de transformation de certaines algues, toute modernisation concernant la pêche goémonière et permettant de diminuer la saisonnalité de cette production serait souhaitable, lorsque cela est possible et ne remet pas en cause la durabilité de l'exploitation.

a) Energie à la pêche

La question de l'énergie à la pêche est un problème urgent à traiter, et fait partie de manière plus globale de la gestion des aléas.

La Région s'est saisie de cette thématique plus globale qui correspond à une mutation générale de nos sociétés. Depuis début 2006, elle élabore un plan énergie pour la Bretagne en partenariat avec l'Etat et l'Ademe.

Il s'appuie sur une réflexion menée avec l'ensemble des acteurs de l'énergie (collectivités, opérateurs, associations) autour d'un triple objectif : améliorer les économies d'énergie, sécuriser l'alimentation énergétique, développer les énergies renouvelables. L'objectif est de mettre en œuvre un programme d'actions concrètes dès 2007.

Parmi les thématiques abordées, la question de la maîtrise de l'énergie touche particulièrement la pêche, avec l'augmentation forte du prix du gazole qui menace la rentabilité des entreprises. Une journée nationale d'information et d'échanges a réuni l'ensemble des professionnels sur ce thème le 24 mars 2006 afin d'explorer les pistes possibles pour réduire la facture énergétique des pêcheurs.

La Région s'engage donc pour soutenir les actions du court au long terme portant sur :

- Les pratiques (économiseurs...);

- La propulsion : forme de l'hélice, la mise sous tuyère, les moteurs (additifs, catalyseurs, processeur mult carburants, piles à combustible et les moteurs hybrides) ou les propulsions alternatives ;
- Les biocarburants issus de végétaux ou de co-produits animaux ;
- Les engins de capture;
- La coque des navires, sous les contraintes de jauge imposées par la PCP;
- La corrosion (peintures résistantes à la corrosion ou autoprotégerantes).

Il est à noter qu'en plus d'occasionner des diminutions du coût en carburants, la plupart de ces mesures ont aussi un impact bénéfique sur l'environnement, en particulier sur les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de réduction d'impact sur le fond marin.

b) Favoriser la création de navires générique pour assurer le renouvellement et le maintien de la diversité des métiers

La construction de navires neufs est indispensable :

- Pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes, en diminuant les coûts par des effets de série ;
- Pour mieux prendre en compte la sécurité à bord (sécurité intégrée dès la conception du navire), les conditions de vie, l'adaptation au métier, par une prise en compte lors de la construction ;
- Pour réaliser des économies d'énergie, par des équipements plus économes ;
- Pour permettre l'exercice de la pluriactivité.

Ces navires devront concerner tous les segments de la flotte et tous les métiers, pour permettre de conserver la diversité des métiers de la pêche bretonne, gage d'adaptation et de polyvalence.

Ils devront favoriser les mesures permettant de pêcher mieux (sélectivité...).

Sur ce point, il sera primordial de mettre en place des outils permettant de financer la construction de ces navires dans le contexte difficile de la transmission des entreprises (voir le paragraphe III.3.5).

III.3.2. Moderniser et adapter les entreprises aquacoles

Sur ce volet également, la Région intervient sur des actions de modernisation classique pour les entreprises. Ces actions perdureront dans le temps, mais seront là encore ciblées vers de véritables démarches de projet.

La Région intervient en outre dans la promotion de la qualité paysagère, qui concerne les aquaculteurs en premier lieu, à différentes échelles territoriales et sur différents secteurs comme le littoral.

Sont présentés ci-dessous, des exemples plus précis de modernisation qui pourront être appuyés par la Région en complément des mesures classiques.

a) Mises aux normes réglementaires

Les entreprises, dans la perspective de l'application de la DCE en 2015, doivent réaliser des travaux de mise aux normes afin de répondre à ces critères.

b) Mettre en oeuvre des mesures aquaenvironnementales

Les mesures aquaenvironnementales portent sur la contribution de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles et à l'aménagement de l'espace occupé. Ces mesures font pendant aux mesures agroenvironnementales existantes pour les exploitations agricoles.

La Région envisage donc de soutenir des actions allant au-delà des bonnes pratiques aquacoles habituelles telles que :

- L'aquaculture biologique ;
- La réalisation des études architecturales concernant la notion d'intégration environnementale;
- Les améliorations qui ont un impact positif sur la qualité du milieu et sur les économies d'énergie (rejet, intrant);
- La réalisation d'études pour valoriser les déchets de la conchyliculture (coquilles).

III.3.3. Moderniser et adapter les places portuaires

Les ports bénéficient de dispositifs d'appui à la modernisation auprès de la Région depuis de nombreuses années. Ceux-ci sont indispensables à l'avenir de ces outils et des entreprises et seront pérennisés, toujours dans un souci de démarche globale de projet.

Les projets concernant les places portuaires, véritables têtes de pont de la filière pêche sont indispensables à détailler ici. Ces dispositifs permettent de travailler également sur les aspects de valorisation et de gestion durable.

La politique régionale vise à maintenir la performance économique des ports ainsi que les conditions de vie et de travail sur la place portuaire. La Région favorise également l'adaptation des ports aux mises aux normes environnementales et sanitaires.

a) Modernisation de la place portuaire

La modernisation de la place portuaire concourt au maintien de sa performance économique et des conditions de travail et de sécurité. La Région s'appuie sur une programmation pluriannuelle d'investissements pour la création ou la modernisation des infrastructures supportant l'activité économique, des superstructures et des outillages portuaires.

Elle soutient toute action permettant de structurer le tissu économique local et de fédérer les acteurs institutionnels et économiques autour d'objectifs communs : promotion de la complémentarité des outils portuaires, renforcement de la dimension logistique du port...

Les halles à marée ont un rôle majeur dans la valorisation des produits de la mer. Cette dernière passe notamment par la normalisation du tri, une meilleure information des acheteurs sur les produits disponibles ou des producteurs sur l'état du marché, un système de vente performant (permettant notamment la vente à distance et la mise en réseau des halles à marée)...

On peut par exemple imaginer de développer au sein des centres de marée une démarche globale de valorisation des produits, notamment par toutes les opérations permettant d'améliorer la qualité des produits (manutention, conditionnement...) et du tri. Les producteurs et acheteurs devront être associés à cette démarche menée par les gestionnaires, si possible en partenariat avec des organismes spécialisés en la matière.

La nécessité d'une concentration de l'offre et pour une meilleure visibilité de l'adéquation des captures avec les besoins du marché oblige à revoir l'organisation des ventes. La concentration de l'offre et une meilleure information sur l'état du marché peuvent se faire de manière virtuelle grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Aussi, la mise en réseau des halles à marée bretonnes et la modernisation des systèmes de vente constituent un enjeu important pour permettre la commercialisation à distance. Cette mise en réseau des halles à marée à l'aide des NTIC offrira une meilleure transparence du marché et une diffusion élargie de l'information concernant l'offre et la demande. Cela devra se faire progressivement en fonction d'intérêts communs. La vente à distance nécessite préalablement une démarche globale de valorisation des produits mis en vente.

La mise en oeuvre d'un système de collecte et de diffusion des annonces anticipées des mises en marché entre les navires et les acheteurs par l'intermédiaire des halles à marée pourrait permettre de mieux faire concorder, à l'échelle régionale, l'offre et la demande (prévision des apports). La transmission par internet depuis le navire semble être une solution technique adaptée à l'heure où l'on envisage la mise en place des logs-book électroniques. Dans les ports où les volumes sont très importants, ce système permettra aussi de renforcer et d'améliorer la productivité au moment de la mise en vente avec, par exemple, du préenregistrement.

En complément, d'autres solutions pourront être envisagées sur certaines places portuaires en fonction du tissu économique et des fonctions déjà existantes en vue de maintenir un volume et une diversité suffisante de produits sous halle à marée :

- Création d'une force commerciale et logistique collective permettant l'approvisionnement de certaines places portuaires en produits extérieurs (importation notamment).
- Mise en place d'un ramassage collectif des produits dans les points de débarquements reconnus par l'administration pour un rapatriement vers certaines places portuaires de référence afin de préserver le maintien du volume et de la diversité des apports. Cette action

doit également permettre le maintien des points de débarquements qui participent à l'aménagement équilibré du territoire.

La Région exerce essentiellement une fonction d'accompagnement des concédants et des concessionnaires en matière d'investissements. Mais dans le cadre de la décentralisation, elle est désormais propriétaire des ports de Lorient, de Brest et de Saint-Malo depuis le premier janvier 2007. En contrepartie, elle devra faire face à des investissements portuaires plus élevés dans le cadre du programme de modernisation des ports à vocation régionale. Ce programme doit aussi soutenir le développement des plates-formes portuaires en tant que pôles majeurs d'entrée - sortie sur le territoire régional. Les ports décentralisés revêtent une importance à la fois dans leur fonction de ports de commerce, mais aussi en tant que ports de pêche à part entière, possédants chacun une halle à marée.

b) Mise aux normes

Un important travail de mise aux normes pour répondre aux exigences de la DCE sera à faire avant 2009 dans les ports de pêche. La Région continuera d'apporter son soutien aux concessionnaires :

- En finançant des études permettant notamment de déterminer les solutions techniques adéquates.
- En assurant une coordination entre les différents gestionnaires portuaires sur ce sujet.
- En participant aux investissements nécessaires à l'application de la DCE dans les enceintes portuaires.
- En accompagnant le personnel des centres de marée par des formations afin de les aider à répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

Les îles bretonnes sont des territoires qui subissent des handicaps naturels réels. Le maintien des activités halieutiques y est d'autant plus vital et les difficultés rencontrées d'autant plus sensibles. Ainsi, les besoins de mise aux normes des entreprises et des ports insulaires seront pris en compte.

c) La place portuaire et son insertion environnementale

La Région soutient les projets d'écologie urbaine comme la démarche haute qualité environnementale (HQE) sur les places portuaires. Elle encourage également la réalisation de bilans énergétiques et d'audits visant à réduire la consommation énergétique des installations et des équipements portuaires.

Elle facilite aussi l'intégration des installations portuaires dans leur environnement (relation ville-port, insertion paysagère...).

Cette démarche environnementale vise également à renforcer la logique de ports propres par l'amélioration de la gestion des déchets portuaires en lien avec les efforts qui pourront être menés sur les navires. En conséquence, les démarches de gestion des effluents des navires et des matériels usagés, de même que les déchets ramenés à terre par les navires sont encouragées.

d) Vers un plan régional de développement des ports de pêche

La mise en place de ce plan à l'échelle régionale sera utile pour promouvoir la coopération entre les différents ports dans divers domaines et pour assurer une complémentarité des équipements et services portuaires. De cette manière, il serait possible d'obtenir une plus grande cohérence en matière d'investissements portuaires souvent de plus en plus lourds dans un contexte budgétaire difficile. Les ports de pêche étant, à l'exception de trois d'entre eux, de compétence départementale, l'élaboration d'un plan de développement portuaire sera menée en partenariat avec les concédants, les concessionnaires et de manière générale avec l'ensemble des acteurs portuaires. La Région aura un rôle de concertation et de fédérateur.

L'élaboration de ce plan permettra de répondre aux exigences de l'Etat qui conditionne l'attribution du FEP à l'établissement d'un schéma portuaire régional pour les opérations de plus de 50 000 €.

Outre la coopération ou la complémentarité des ports, l'élaboration de ce schéma régional serait l'occasion d'aborder différents thèmes concernant la problématique portuaire. Par exemple, les Assises de la Pêche et le PAP ont montré la nécessité de se pencher sur la question des coûts portuaires. Un

audit de l'Etat est prévu pour déterminer les conditions d'harmonisation et d'optimisation des charges pesants sur les entreprises de pêche, en particulier les charges portuaires et les taxes de halle à marée. Pour certaines personnes, le mode de rémunération des halles à marée doit également être revu. La taxe *ad valorem* ne donne plus satisfaction : « Un système assis sur la valeur du poisson en halle à marée pousse à l'évasion »²⁰. Le prix de la vente en halle à marée doit davantage être en relation avec les services offerts.

L'armature portuaire bretonne pourrait donc s'appuyer sur l'ensemble du maillage portuaire breton, en relation étroite et réciproque avec les noeuds que constituent les places multiservices pour la commercialisation et la logistique des produits de la mer.

III.3.4. Moderniser les entreprises de l'aval

Concernant les entreprises agroalimentaires en général, des réseaux de performance régionaux existent pour soutenir par exemple l'amélioration de la prise en compte de l'environnement (réseau Bretagne Environnement +, pour des thématiques de gestion et de valorisation des co-produits, de maîtrise des flux polluants...), l'organisation de la production ou l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC). Des animateurs assistent les entreprises dans leurs démarches de progrès, et ces dispositifs concernent aussi bien des investissements matériels qu'immatériels.

Les entreprises de mareyage bénéficient de dispositifs d'appui à la modernisation auprès de la Région depuis de nombreuses années. Ceux-ci sont indispensables à l'avenir de ces outils et des entreprises et seront pérennisés, toujours dans un souci de démarche globale de projet.

a) Mises aux normes réglementaires

Les entreprises, dans la perspective de l'application de la DCE en 2015, doivent réaliser des travaux de mise aux normes afin de répondre à ces critères.

Les ateliers de marée sont particulièrement concernées par ce processus de mise aux normes et seront accompagnés dans leurs démarches de modernisation.

b) Optimisation de la logistique des entreprises bretonnes

Les entreprises de transformation bretonnes sont relativement excentrées des zones de réception de leurs produits réparties un peu partout sur le territoire national (voire à l'international). Les transports vers d'autres régions deviennent de plus en plus complexes que ce soit pour les produits frais mais aussi pour les surgelés (flux tendu).

Cette problématique est commune à l'ensemble des industries agro-alimentaires bretonnes et la Région s'est engagée en 2006 dans la mise en œuvre d'une Charte pour le transport collaboratif en Bretagne, avec pour objectif majeur améliorer la collaboration entre transporteurs et industriels pour améliorer les conditions de transport et réduire leur coût. Des dispositifs d'aide au recrutement de cadres (ARC) sont en place, par exemple pour favoriser le recrutement de logisticiens au sein des entreprises.

Dans cet esprit, une piste d'investissement pourrait être par exemple la création d'une plate-forme collective selon le même concept que les GMS, qui permettraient de gérer la logistique et d'externaliser les commandes aux entreprises.

Rationaliser le transport des produits de la mer frais est un enjeu fort pour l'ensemble de l'aval de ces filières, qui sont soumises à la difficulté de transporter un produit le plus souvent humide. Pour cela il existe plusieurs pistes d'action :

- Associer les produits de la mer aux autres produits frais transportés en température dirigée (marée sèche, suppression des impacts des effluents via des actions d'innovation collectives).
- Améliorer les flux d'information par des outils de mise en marché électronique, des systèmes d'information logistiques à partir des lieux de vente dans les ports...
- Massifier les expéditions en favorisant la mutualisation des points de chargement et de déchargement des transporteurs et en associant les flux d'importation et de captures locales.

²⁰ Montane et al., 2000

c) Développer des modes de distribution spécifiques

La GMS et la RHD ne doivent pas devenir les seuls modes de distribution des produits de la mer, car ils ne permettent pas de valoriser certains produits comme les produits très saisonniers, vivants, à faible volume...

La diversité des modes de distribution doit être maintenue, pour assurer une valorisation de l'ensemble des produits :

- Encourager la mise en place d'une chaîne / réseau de distribution de produits de la mer bretons à valeur ajoutée, de type épicerie fine, avec un logo pour repère, comportant des produits à date limite de consommation (DLC) longue...
- Promouvoir le renouveau de la distribution traditionnelle, par le développement potentiel des poissonneries itinérantes à destination des nouveaux quartiers urbanisés des villes bretonnes, mais aussi pour assurer le commerce de proximité en milieu rural.

III.3.5. Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes

La transmission des entreprises est une préoccupation majeure de la pêche et de l'aquaculture que ce soit au niveau de la production, de l'aval ou de l'intégration globale dans la zone côtière.

Face à cette responsabilité nationale, force est de constater le manque de volonté de l'Etat dans la mise en place d'une véritable politique de renouvellement des entreprises du secteur.

Dans le cadre du Schéma régional de développement économique (SRDE), la Région propose la mise en place d'un Plan régional pour la création et la transmission d'entreprises (PRCTE) qui s'adresse aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour les phases de transition que sont la création, la transmission et le développement d'une entreprise. Des dispositifs d'accompagnement et d'aides directes sont en place et coordonnés par l'Agence Régionale de Développement Economique (ARDE).

De plus, certains dispositifs régionaux plus ciblés existent déjà et doivent être mieux valorisés et pérennisés afin de prendre toute leur place au sein de la filière (exemple du volet installation du dispositif Horizon pêche qui permet d'obtenir une prime à l'installation des jeunes). Néanmoins, des mesures plus fortes et plus ciblées doivent être envisagées, dont les premières pistes sont présentées ici à titre d'exemple.

a) Outils de réduction des aléas pour créer les conditions d'une lisibilité à long terme des activités productives

Donner plus de visibilité aux producteurs sur leur avenir est un enjeu majeur de la réflexion sur l'avenir des activités de pêche et d'aquaculture.

L'étude d'une transposition de certains outils dédiés dans d'autres secteurs professionnels

Les idées ne manquent pas, inspirées par des mécanismes existants dans d'autres secteurs professionnels, tels la possibilité de transposition des SAFER²¹ agricoles, ou encore la création d'un armement breton sur le modèle de la BAI²².

Ces outils pourraient permettre de régionaliser la gestion des droits à produire, et / ou des navires de pêche, par exemple. Cela permettrait la mise en oeuvre de mesures favorisant le maintien des flottilles et l'entrée des jeunes accédants.

La faisabilité de mise en place de ces outils est néanmoins à approfondir, afin d'appréhender l'intérêt réel des dispositifs, leur impact potentiel sur les professions, les difficultés et limites de chaque système et la marge de manœuvre réelle du Conseil régional en la matière.

Un outil de garantie et de gestion des risques

Les aquaculteurs souhaitent la définition d'un mécanisme pour abonder un fonds de garantie, et déterminer ces règles de déblocage en cas d'aléas (exemple des fermetures de zones, maladies...).

²¹ Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, dont la mission première est l'installation et la transmission des entreprises agricoles.

²² La BAI (Bretagne-Angleterre-Irlande) est une compagnie de transport bretonne créée par association de la profession légumière et de la CCI de Morlaix. La BAI est aujourd'hui composée de sociétés d'économies mixtes avec des actionnariats importants de la part des collectivités locales (la Région est actionnaire pour un tiers dans la SABEMEN par exemple). *Tourret, 2003.*

Appuyer ce mécanisme comme outil de garantie des prêts bancaires dans le cas des créations et reprises d'entreprises.

Ce mécanisme est également évoqué à la pêche pour assurer les risques liés aux fermetures de zones particulièrement pour la pêche à pied, mais aussi la pêche côtière (exemple de la toxine amnésiante ASP sur la Coquille Saint-Jacques).

Maintenir le potentiel foncier de l'aquaculture

Il s'agit de maintenir les espaces dévolus à ces activités, et de réserver des possibilités de développement ou de redéploiement pour ces activités notamment en cas de contamination ou de modification des règles de classement sanitaire à la conchyliculture. Cela devrait aussi permettre de favoriser la reprise des entreprises piscicoles, et de déterminer les zones dédiées à ces activités le long des cours d'eau et en mer.

Ce projet est déterminant pour l'avenir de ces activités, mais est en lien très étroit avec la problématique d'aménagement du territoire de manière globale (création d'un EPFR, voir le paragraphe III.1).

b) Outils d'accompagnement et de facilitation de la transmission des entreprises

Trois types d'actions distinctes s'articulent et sont proposés pour accompagner la transmission :

Etude et outils de récolte des données

La récolte et l'analyse de données socio-économiques sur les entreprises des filières pêche et aquaculture bretonnes est un prérequis indispensable à toute action, et pourrait être réalisée via des observatoires économiques existants (pêche, industrie agro-alimentaire, voir également le paragraphe III.3.6).

Conseil et accompagnement des repreneurs

La Région pourrait soutenir les projets s'appuyant sur le modèle du point information – transmission - installation mis en place en conchyliculture au sein des organisations professionnelles de chaque maillon (pêche, conchyliculture, pisciculture, mareyage...) avec pour mission :

- La production d'outils d'information et de sensibilisation pour la transmission et l'installation;
- Le conseil technique, juridique, administratif, fiscal...
- Un réseau de parrainage ;
- Le suivi et l'accompagnement avant, pendant et après la transmission ;
- La création d'outils de communication sur les métiers.

Outils financiers, fiscaux et juridiques d'accompagnement

Ces outils doivent permettre d'adapter le cadre réglementaire fiscal, financier et juridique tout en maintenant la vocation productive des entreprises.

La Région met déjà en œuvre des mécanismes d'ingénierie financière afin de favoriser la création d'emploi ou de renforcer les liens entre les entreprises et le secteur bancaire : exemple de dispositifs de capital risque qui permettent d'investir en fonds propres dans des PME en développement ou en phase de transmission.

Certains mécanismes sont envisagés plus spécifiquement pour faciliter la transmission à la pêche. Ceux-ci doivent être étudiés pour déterminer leur faisabilité :

- Créer un argus des entreprises de pêche (navires d'occasion) établi par des experts agréés afin de pallier le renchérissement des navires, associé à la création d'une caisse pour les artisans afin de favoriser l'installation des jeunes;
- Proposer des financements alternatifs à la disparition des aides publiques par la mise en place de contrats d'affrètements, d'apports en société ou d'investissement privé, d'actionnariat local, d'épargne citoyenne, ...
- Mettre en place un fonds de garantie pour permettre le cautionnement des emprunts.

Des travaux sont en cours entre les professionnels et l'Etat pour étudier une possibilité de poursuite du FPAP, qui convertirait ce fonds en un fonds d'assurance des risques économiques à la pêche, pour faciliter le financement des modernisations et des constructions de navires.

Si certaines propositions voient leur faisabilité ou leur adaptation depuis d'autres secteurs étudiée par la Région, certaines nécessitent des évolutions réglementaires. Néanmoins la Région pourrait soutenir les professionnels dans ces démarches d'évolution.

Pour la conchyliculture, la reprise d'une entreprise peut s'avérer coûteuse, d'autant qu'une part importante du coût dépend de l'indemnité de cession des parcs, de la valeur du matériel et des produits sur les concessions. Celles-ci ne peuvent pas jouer le rôle de garantie bancaire du fait du caractère inaliénable du DPM. La mise en place du fonds de garantie des aléas pourrait servir de cautionnement des emprunts bancaire et de ce fait faciliter la transmission ou l'installation des jeunes.

Pour la pisciculture, il s'agit d'un problème d'investissement très important à faire pour la reprise, dans un contexte de marché où la rentabilité des entreprises n'est pas assurée, et où les contraintes réglementaires sont fortes. Un travail d'étude est indispensable pour envisager des pistes d'action comme la création de couveuses d'entreprises ou d'outils relais...

L'objectif est de maintenir l'implantation des entreprises de l'aval sur le territoire en favorisant la transmission par des dispositifs de fonds de garantie (exemple du recouvrement des achats dans le mareyage).

III.3.6. Améliorer l'image des métiers et l'attractivité des professions

a) Adéquation des formations aux besoins des métiers

La Région joue un rôle important en matière de formation maritime via les quatre lycées maritimes bretons (Saint Malo, Etel, Le Guilvinec et Paimpol), le lycée agricole de Bréhoulou qui dispense des formations en pisciculture et le Centre Européen de la Formation Continue Maritime de Concarneau (CEFCM), destiné tout à la fois à organiser la carte de la formation continue maritime en Bretagne, et à produire de la formation en collaboration avec les autres structures.

En juin 2006, la Région a publié sa Stratégie Régionale Emploi-Formation (SREF) qui tient en sept grandes orientations dont quatre concernent particulièrement les activités pêche et aquaculture :

- Favoriser la réussite scolaire avec le schéma des collèges et lycées pour améliorer la qualité des formations et améliorer l'information des jeunes sur les métiers et formations.
- Sécuriser les parcours professionnels par le développement de la validation des acquis de l'expérience, qui est un levier fort de qualification et de promotion sociale.
- Conforter l'offre de formation dans les territoires par la mise en place de maisons de la formation professionnelle pour favoriser l'information et l'accès de tous à la formation tout au long de la vie.
- Anticiper les conséquences des évolutions démographiques. Des fiches sectorielles ont été réalisées en concertation avec les représentants des branches professionnelles, les acteurs de la formation et les partenaires sociaux, pour programmer les nouvelles formations pour chacun des secteurs d'activité de la région, elles doivent aider à adapter la formation professionnelle aux besoins des personnes et des entreprises.

La Région est en discussion avec les partenaires professionnels concernés pour la mise en place d'un nouveau Contrat d'objectif mer, qui s'appuiera sur deux grands principes : la représentation paritaire de la branche professionnelle avec salariés et employeurs et une plus grande opérationnalité via un plan d'action annuel.

Le dispositif Horizon pêche permet également de réaliser de l'épargne pour faciliter le financement des périodes de formation diplômantes.

Enfin, la Région Bretagne via l'Agria, participe au projet DEFIS - Développement et Emploi, Formation et Innovation Sociale - dans le cadre du programme européen EQUAL qui a pour objectif de combattre les discriminations, de lutter contre les inégalités pour une meilleure cohésion sociale.

Renforcer les relations « emploi / formation »

En plus du Contrat d'objectif mer, un appel à projets régional pour la constitution de Maisons de la Formation Professionnelle a été lancé en 2005. Dix-neuf des vingt et un Pays bretons y ont répondu

favorablement. Ce partenariat territorial a pour objectif de favoriser l'accès à la formation et à la qualification pour tous, tout au long de la vie :

- Développement de l'information de l'orientation et de l'accompagnement des publics vers les dispositifs de formation ;
- Organisation de ces dispositifs de formation.

C'est au sein de ces maisons que pourront être renforcés les liens dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture par exemple via des outils concrets comme la réalisation de répertoires de professionnels partenaires pour les stages en entreprise.

La Région soutiendra les efforts visant à intégrer davantage les professionnels dans le fonctionnement des centres de formation.

Fonction d'observation et de diagnostic

L'offre de formation doit être en adéquation avec la demande, à la fois sur le contenu des formations, et sur le volume d'élèves intéressés.

Une meilleure prise en compte et transmission du savoir-faire lié à certains métiers est souhaitée, et importante pour la pérennité des activités (exemple du filetage à la main).

Cela nécessite sans doute une fonction d'observation et de diagnostic, existante à l'échelle nationale, mais pour laquelle une compétence régionale est souhaitée par les professionnels, qui pourrait s'appuyer sur les observatoires existants, et jouer un rôle sur les aspects de transmission des entreprises.

Passerelles, diversification et complémentarité

Parallèlement, la plupart des maillons souhaitent un développement de nouvelles formations initiales et continues (Bac Pro, BTS) qui puissent être adaptées aux contraintes professionnelles et réglementaires, et qui élèvent le niveau des formations. Par exemple, il n'existe pas de cursus spécifique de formation diplômante dédiée au mareyage (niveau BTS ou plus) alors même que ce maillon est en pleine mutation.

La Région travaille avec le FAF Pêche et Cultures Marines, les professionnels et les organismes de formation pour développer les possibilités de formation en alternance. La Région encouragera la consolidation du rôle du FAF Pêche et Cultures Marines pour permettre un meilleur accès des marins aux formations continues qu'ils plébiscitent souvent, en leur permettant de bénéficier d'une compensation financière tout en pérennisant leur emploi.

Une amélioration des formations existantes est souhaitée en les adaptant aux évolutions des métiers avec des modules portant notamment sur :

- La biologie marine et l'économie, pour la pêche et la pêche à pied ;
- La gestion des entreprises, l'innovation en matière de process, de produit ou de marché pour les entreprises de l'aval mais aussi les entreprises aquacoles et les pêcheurs à pied ;
- La qualité et la traçabilité des produits de la mer et de l'aquaculture à destination de l'ensemble des maillons ;
- La sécurité au travail et la lutte contre les maladies professionnelles.

Le développement des carrières courtes à la pêche nécessite un besoin croissant de recrutement alors même que le nombre de marins a fortement diminué. Il faut prioritairement favoriser les ouvertures à l'entrée et à la sortie du marché du travail.

Il faut donc favoriser le développement de passerelles professionnelles en provenance et vers d'autres métiers (en mer ou à terre) ou la favoriser la double compétence pour être en adéquation avec le raccourcissement des carrières : utiliser par exemple le mécanisme de Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) pour donner des équivalences aux diplômes nationaux.

Renforcer l'accès des femmes aux formations

Il faut renforcer le rôle de relais à terre de l'activité de leurs conjoints en s'appuyant sur les acquis du statut de conjoint collaborateur, en ouvrant davantage cette formation à tous les conjoints, et en développant d'autres formations diplômantes, par exemple en gestion, techniques de commercialisation, informatique et comptabilité, nouvelles technologies.

b) Renforcer l'insertion professionnelle

La Région propose un dispositif pour l'insertion professionnelle (DRIP) qui permet aux jeunes de découvrir les métiers d'un secteur.

L'insertion professionnelle est néanmoins à développer davantage par la mise en œuvre d'outils d'accompagnement comme le tutorat ou les réseaux de parrainage, les cellules de conseil...

Certains mécanismes d'aide à la réinsertion professionnelle peuvent être adaptés au secteur et à la taille des entreprises afin de favoriser l'emploi :

- Les chantiers de réinsertion de type « panier de la mer » pour le mareyage ;
- Les GEIQ : groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification, système qui permet à des entreprises qui ne pourraient embaucher sans cela de se regrouper pour recruter en commun.

c) Communiquer et informer sur les métiers

Il faut en premier lieu sensibiliser l'ensemble des professionnels à l'intérêt de la formation, en terme d'impact positif de l'emploi qualifié sur la performance de l'entreprise.

Cette notion est à étendre au statut de conjoint collaborateur, qui n'est pas assez valorisé.

La communication s'adresse ensuite aux jeunes et aux scolaires, mais aussi à toute personne intéressée par ces métiers avec :

- Des supports : référentiels métiers, kit de formation et d'animation, supports multimédias...
- Des visites : opérations de sensibilisation et de découverte pour les scolaires avec embarquement sur des navires et des visites d'entreprises ;
- Des manifestations telle la « route de l'huître »...

Au-delà des publics ciblés, il est très important de créer une image positive et pérenne dans la société des métiers halieutiques et aquacoles.

d) Le statut professionnel et les revenus des métiers

L'attractivité des métiers dépend aussi pour une part des statuts professionnels proposés pour des métiers aux conditions d'exercice difficiles, dans une société qui évolue.

Si la Région n'a pas de compétence propre pour faire des propositions en la matière, elle peut d'une part soutenir les études et les initiatives de modernisation sociale, à la pêche, à la conchyliculture, comme au mareyage par exemple. D'autre part, elle encourage les entreprises à intégrer les préoccupations sociales dans leur stratégie de développement via la Charte de progrès pour l'emploi de qualité.

La pêche à pied professionnelle

Clarifier le statut et le rôle des ramasseurs d'algues, qui pratiquent une activité non reconnue en tant que profession.

Le rôle des femmes

Les femmes de marins ont un rôle non négligeable de relais à terre de l'activité de leurs conjoints, aussi bien d'un point de vue social qu'économique, qui doit être renforcé en s'appuyant par exemple sur les acquis du statut de conjoint collaborateur.

III.3.7. Améliorer les conditions de travail et de sécurité à bord et à terre

Le renforcement de la sécurité et de la prévention des personnes à bord et à terre constitue un élément indispensable et un facteur d'attractivité de ces métiers qui restent les plus accidentogènes à l'échelle nationale.

a) Prévention des risques et formation

La Région contribue à fédérer les acteurs économiques et sociaux autour de la sécurité maritime avec pour objectif de dresser un état des lieux sur les données existantes en matière d'accidents maritimes et de maladies professionnelles.

Elle développe, en concertation avec ses partenaires, une politique régionale de sensibilisation et de formation aux risques de la navigation maritime notamment auprès des élèves des lycées maritimes, des associations et des centres de formation en loisirs nautiques, ainsi que des professionnels de la pêche et de la conchyliculture.

La Région encourage les actions en matière de diagnostic sécurité, d'amélioration des conditions de travail et de vie à bord, et favorise la mise en œuvre des documents uniques de prévention dans les entreprises, notamment par le financement de bilans sécurité internes.

Elle souhaite inciter davantage les professionnels à une réflexion sur la sécurité intégrée et encourager des démarches exemplaires au sein des entreprises et des armements.

Enfin la Région participe activement au renforcement des coopérations locales, régionales, interrégionales, européennes et internationales en matière de prévention et de gestion des risques maritimes (exemple des programmes Interreg III).

La question des rythmes de travail en mer est très importante en matière de sécurité et favoriser les opportunités de mutualisation de personnel pour réaliser des rotations d'équipages et le travail à terre est à encourager.

De manière générale, la diminution de la pression économique et de la concurrence sur l'activité est le meilleur moyen de diminuer la prise de risques et la fatigue à bord des navires.

La thématique de la sécurité au travail concerne également les équipages lors de leurs travaux à terre mais aussi les aquaculteurs, les personnels des ports et des entreprises de l'aval, comme le mareyage, particulièrement sur les aspects de formation, d'ergonomie et de lutte contre les maladies professionnelles.

b) Promotion de la sécurité

La Région soutient et fédère des actions pour la promotion de l'amélioration de la sécurité maritime, elle participe également à des salons ou des événements nautiques en lien avec les actions engagées (exemple du port du vêtement à flottabilité intégrée (VFI)).

Parallèlement, la région participe au financement de la formation sur la sécurité incendie sur les navires via le Centre de sécurité Incendie du CEFCM.

c) Aménagements à bord des navires de pêche et des barges conchylicoles

De manière générale, la modernisation des navires est un facteur déterminant pour la sécurité et les conditions à bord des navires, car le vieillissement augmente les risques.

La Région soutient donc certains investissements dans les limites que permettent la réglementation : modernisation du pont et des équipements, ergonomie des postes de travail, diminution du bruit et amélioration du confort du logement, installation de systèmes de communication mer / terre...

La Commission européenne a adopté en novembre 2006 une directive « modifiant certaines règles de la politique commune des pêches », visant à assouplir certaines de ces règles, afin de limiter leurs effets pervers sur la sécurité en mer. Ces modifications étendront également les aides pour l'hygiène, les conditions de travail, la qualité des produits et les économies d'énergie.

d) Sauvetage en mer

La Région participe au renforcement des moyens d'intervention de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) par une participation à l'entretien, à la modernisation et au renouvellement de sa flotte et de ses stations de sauvetage, mais également en facilitant la mise en œuvre des plans de formation de leur personnel.

La Région a également contribué à la mise en œuvre du Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer (CESAME) basé à l'Ecole Nationale de la Marine Marchande (ENMM) de Saint Malo

et créé pour combler les lacunes en matière de connaissances pratiques des techniques de survie et de sauvetage en mer.

III.4. Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières

Compte tenu d'une part de la mondialisation des échanges, des contraintes réglementaires et du contexte qui pèsent sur le secteur productif, et d'autre part de l'évolution des attentes des consommateurs en termes de « produits services » et de celle de la société civile (préoccupation environnementale), il s'agit d'accompagner la nécessaire évolution du secteur vers une meilleure adéquation « pratiques / produits / attentes », synonyme d'une approche de recherche de valeur ajoutée.

Ces actions permettront une orientation progressive plus en phase avec celles du marché et de la société. Celles-ci seront autant de supports concrets de « valorisation des produits et des métiers », ainsi que de « communication de filière »

L'engagement vers des processus de certification – qualité, notamment par les opérateurs et avec l'appui de moyens internes spécifiquement dédiés, sera soutenu. La Région accompagnera les actions fédératrices à l'échelle régionale.

Il sera aussi nécessaire de favoriser toutes les formes de valorisation des ressources issues de la pêche mais également de la conchyliculture et de la pisciculture.

L'organisation des marchés constitue également une priorité. Les professionnels doivent s'impliquer davantage, afin de favoriser une véritable dynamique de la filière aval.

L'étude et la recherche appliquée sont des moyens à conforter pour aller vers une plus grande valorisation des ressources exploitées. Le renforcement en cours des liens entre le Pôle Mer et Valorial d'une part, et le Pôle Filière Produits Aquatiques de Boulogne-sur-Mer d'autre part, peut permettre un développement commun de certains projets collectifs.

III.4.1. Accompagner les démarches de valorisation des produits existants, de nouveaux produits et de co-produits

a) Favoriser la diversité des produits

En fonction de la demande et de l'environnement, il s'agit d'encourager les démarches de développement de nouvelles espèces / productions, en particulier aquacoles, par l'accompagnement d'études de marché et de filière, d'aide à l'installation des entreprises innovantes...

b) Développer d'autres formes de valorisation

Valoriser les coproduits

La Région, dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans les entreprises agroalimentaires, appuie les sociétés dans des actions de valorisation ou de traitement des déchets organiques.

Il est indispensable d'accompagner les projets permettant de valoriser l'ensemble des produits débarqués, dans le contexte de ressources limitées auquel les professionnels sont confrontés.

La collecte des produits doit être optimisée et encouragée, ainsi que le stockage et la conservation des coproduits en mer et à terre.

Une véritable logistique des coproduits doit être mise en œuvre afin de massifier les apports.

La recherche appliquée doit être encouragée, ainsi que les études de marché pour développer des produits porteurs, avec une exigence d'accroissement de la valeur ajoutée des nouveaux produits.

Travailler sur les espèces disponibles et mal valorisées

Il existe une grande diversité d'espèces, dont les stocks ne sont pas menacés, mais pour lesquels le marché n'existe pas ou peu. Afin de pérenniser les activités de pêche, il semble judicieux de travailler sur des espèces méconnues ou dépréciées du grand public.

Il s'agirait de soutenir des études de marché, expérimenter des process et des conditionnements adaptés aux évolutions de consommation, accompagner la communication pour travailler sur l'image de ces produits.

c) Encourager les démarches qualité

Sous cette terminologie sont concernées toutes les actions de normalisation, de manipulation et de conservation, ainsi que de traçabilité qui ont un impact positif sur la qualité du produit et assurent une très bonne sécurité alimentaire.

Ces démarches sont indispensables à une meilleure valorisation des produits de la mer et de l'aquaculture, ainsi qu'une valorisation plus équitable entre les acteurs.

La Région souhaite encourager et fédérer les démarches d'intérêt régional par le renforcement des structures porteuses (mise en place de démarches qualité collectives, de chartes de bonnes pratiques, d'éco-étiquetage...).

Ces structures pourront renforcer l'information en interne dans la filière et en particulier la fonction d'incitation, d'initiation des structures professionnelles mais aussi des concessionnaires portuaires, par exemple par la mise en place au niveau régional d'un groupement de suivi et d'accompagnement des démarches.

En matière de formation, la qualité fait partie des domaines à intégrer totalement pour tout type de formation du secteur. Il serait sans doute nécessaire d'étudier la faisabilité de mise en place de postes de responsables qualité à bord des navires, dans les halles à marée et dans les exploitations.

Le dispositif régional ARC peut également permettre de faciliter l'embauche par les entreprises de responsables qualité.

La mise à jour de la loi d'orientation agricole fin 2005 a entériné une évolution des modes d'obtention des signes officiels de qualité en France. La volonté actuelle est de conserver un cadre unique pour l'ensemble des produits alimentaires sans distinction.

Dans le secteur des produits de la mer, il existait en 2005 seulement 4 produits bretons sous signes officiels, 2 produits en Label Rouge, un produit en Agriculture Biologique et une AOC. La Région soutient l'Association Régionale des Groupements Qualité.

L'objectif est de favoriser l'obtention de signes officiels de qualité sur une partie de certains produits phares de la filière (segmentation, pour les produits de la pêche de la pêche à pied et de l'aquaculture), qui seront de véritables tremplins en termes d'image des produits auprès du consommateur. De plus, cela permettra plus facilement d'appuyer ces démarches par une stratégie de communication commune auprès des consommateurs.

La Région s'engage néanmoins fortement pour faire connaître les productions alimentaires bretonnes, par des participations aux salons tels que le salon de l'Agriculture, ou encore par le projet Bretagne à Paris en 2007.

III.4.2. Mettre en adéquation la production aux demandes du marché

Cette adéquation, condition nécessaire à une meilleure valorisation est également liée aux progrès qui pourront être accomplis en matière de logistique et de modernisation portuaire (voir le chapitre III.3.3).

a) Optimiser l'organisation du marché

En conchyliculture, il existe une grande diversité de modes de mise en marché et de types d'entreprises, et cette diversité est une richesse.

Pour la pisciculture, l'évolution va vers la transformation et vers une meilleure valorisation, car les produits frais entiers ne sont pas assez valorisés. Il s'agit donc de favoriser les outils de « facilitation »

tels que les groupements d'entreprises, ou les fonds de garantie de paiement pour la vente en gros selon le modèle du mareyage.

Les professionnels de la pêche à pied souhaitent également organiser davantage la commercialisation de leurs produits vers le marché intérieur et s'orienter vers de la transformation.

b) Améliorer la collaboration des entreprises vers une meilleure mise en marché des produits, favoriser une dynamique de filière

La Région Bretagne s'engage pour promouvoir la dimension de filière avec une politique de l'alimentaire commune aux productions agricoles et aux produits aquatiques. C'est pourquoi un poste de chargé de filière agro-alimentaire a été créé afin de renforcer l'accompagnement des entreprises en matière de valorisation et de vente des produits alimentaires.

Sa mission s'articulera en quatre volets :

- Assurer une fonction de veille sur ces questions en relation avec l'observatoire des industries agroalimentaires et l'Ofimer ;
- Suivre les actions concernant l'innovation produit, notamment en relation avec les pôles de compétitivité ;
- Mettre en œuvre des actions de renforcement commercial et de promotion ;
- Développer de nouvelles actions transversales sur des projets concrets.

La Région met en œuvre un dispositif d'appui aux entreprises agroalimentaires permettant de faciliter :

- Les études marketing ;
- Le dépôt de marques ;
- La conception d'outils publicitaires ;
- La participation à des salons dans le cadre d'un projet collectif.

Parallèlement un programme d'aide à la stratégie commerciale des entreprises est également en cours.

Créer des liens entre les acteurs des filières

Il s'agit du premier pas pour développer une véritable dynamique de filière. La Région favorisera les actions :

- Pour une mise en relation des différentes structures professionnelles, administratives, associatives...
- De coordination d'actions collectives de communication ;
- De liaison avec les animateurs régionaux emploi/formation ;
- De veille réglementaire et événementielle ;
- De création et de mise à jour d'annuaires régionaux sur les structures ressources de chaque secteur, les structures de formation et les formations associées, les entreprises pour chaque secteur ;
- De création d'un bulletin de liaison dans la filière.

Le financement d'actions collectives pour encourager la création de lien entre acteurs de la filière et des autres filières agroalimentaires bretonnes est un bon moyen de parvenir à des objectifs de mutualisation de moyens pour la commercialisation, la logistique, la communication...

Il est important d'insister sur l'importance de la structuration professionnelle sur ces questions de mise en marché, et de relation de filière.

Développer l'échange « entreprise – entreprise » pour créer des synergies

Ce type de synergie peut être encouragé à différents stades de la filière, en s'appuyant sur des dispositifs régionaux existants, tels que les groupements de producteurs : mutualisation d'équipement, de service (achat, communication, logistique), de personnel (équipe à terre, responsable qualité), diversification des activités vers la vente... A tous les maillons possibles.

III.4.3. Atténuer les effets des aléas de production et de marché

En guise de rappel, tous les outils permettant de limiter les aléas à la production sont à encourager, car ils sont facteurs de visibilité pour les entreprises et participent à leur pérennité et à leur performance. On peut citer par exemple :

- La mise en place d'un outil de garantie et de gestion des risques en aquaculture (ce type d'outil pourrait sans doute être élargi à la pêche à pied et à la pêche côtière) ;
- La planification des apports de la pêche dans la mesure du possible via un marché à distance en lien avec le projet de modernisation portuaire (réseau entre halles à marée, NTIC...)

III.4.4. Améliorer l'image des produits

a) Communiquer et informer sur les produits

Communiquer davantage sur les caractéristiques des produits : sauvage pour la pêche, naturel pour la conchyliculture, mise en avant de l'origine et du lien au territoire breton, des aspects nutritionnels des produits (taux d'oméga 3)...

Encourager les démarches qualités qui donnent une image positive des produits comme les démarches de marques collectives et les signes officiels de qualité.

b) Encourager les démarches d'identification des produits

Au-delà des démarches qualité, les démarches d'identification des produits peuvent avoir un rôle fort dans la communication mais aussi dans la valorisation des produits et des métiers. Voici des exemples de pistes à envisager :

- Le poisson éthique via l'éco-étiquetage est dans le contexte actuel de médiatisation de la situation fragile de la ressource, un outil qui peut favoriser la valorisation des produits tout en préservant la ressource et en développant une image positive de la pêche. (travail sur les techniques de capture, l'encadrement de la profession...). Ce concept s'appuie pour l'instant sur des directives volontaires de la FAO (2005) et des travaux toujours en cours de l'Union européenne. Il appartient aux professionnels de s'engager fortement pour développer cet outil.
- Le regroupement d'une offre de produits, de marques ou de démarches qualité pour avoir un impact plus fort sur le marché ;
- La mise en œuvre d'une marque régionale sur des critères rigoureux d'origine et de transformation des produits : pêchés et transformés en Bretagne...

III.4.5. Diversifier les revenus de la pêche et de l'aquaculture

La diversification est un moyen de permettre la pérennisation de l'activité traditionnelle en apportant un complément de revenu et en favorisant des activités complémentaires aux activités productives.

La Région pourrait encourager des projets de diversification en nombre limité, encadrés par des cahiers des charges ou des chartes contrôlés par exemple par des organismes tiers.

Les propositions suivantes constituent des exemples de ce qui pourrait être envisagé concrètement et ne sont pas exhaustives.

a) Développer les circuits courts de distribution

Favoriser les circuits courts de distribution depuis les producteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, pour leur permettre de capter davantage de valeur ajoutée, et favoriser la multifonctionnalité, mais dans des conditions d'hygiène et de commercialisation irréprochables.

Elle permet souvent une meilleure valorisation des produits, et des retombées indirectes au niveau social et environnemental, par une diminution des sorties en mer, par l'implication forte du conjoint ou de la famille, par la communication et le lien créé avec le consommateur...

Les circuits courts permettent donc de renforcer le rôle des femmes et de développer l'emploi féminin.

b) Le tourisme bleu

Dans le cadre du projet européen DEFIS présenté précédemment, un volet porte sur des échanges transnationaux sur le « pesca turismo » (embarquement régulier de touristes à la pêche) pour étudier les possibilités d'adaptation de la réglementation française à l'image de ce qui est développé en Espagne ou en Italie.

Il s'agit sur cette question de réfléchir aux possibilités de développement du tourisme pêche comme activité complémentaire aux activités de petite pêche côtière, mais aussi de pêche hauturière, via une formule de « découverte du métier ».

La Région pourrait encourager des projets de formation au tourisme en complément d'une activité saisonnière à la conchyliculture, qui permet de fixer cette population sur le territoire et de pérenniser leur emploi.

La pêche à pied professionnelle pourrait diversifier son activité et permettre des revenus complémentaires par la reconnaissance d'un statut de ramasseurs d'algues.

III.4.6. Soutenir le développement des biotechnologies marines

La Région Bretagne participe au financement de thèses sur les biotechnologies.

Ce développement concerne en grande partie l'industrie de transformation des algues, qui nécessite de trouver de nouvelles matières premières, de réaliser des études de marché pour trouver de nouveaux débouchés alimentaires ou non (cosmétiques, biotechnologies marines...), de travailler en collaboration avec les Pôles de compétitivité...

Cependant, dans le secteur de la valorisation des co-produits, il existe également de nombreuses pistes faisant appel aux biotechnologies marines.

III.5. Accompagner les organisations professionnelles

Les actions transversales doivent pouvoir bénéficier des soutiens publics. La structuration de la profession, notamment au niveau régional, est nécessaire pour permettre aux organisations professionnelles de défendre les intérêts de leurs adhérents. La structuration professionnelle a aussi un rôle à jouer dans l'organisation du marché.

III.5.1. Conforter les organisations professionnelles et accompagner leurs actions collectives

a) Accompagner la structuration professionnelle

La Région accompagnera les organisations professionnelles et les différentes structures agissant au profit des activités pêche et aquaculture, et en premier lieu, celles qui agissent dans une dimension d'intérêt régional.

Elle est en outre particulièrement attachée à une représentation paritaire au sein des organisations professionnelles.

Les acteurs de la conchyliculture et de la pisciculture souhaitent renforcer leurs liens en particulier pour développer un lobbying fort et peser davantage sur les évolutions réglementaires afin de rendre la réglementation plus cohérente et mieux adaptée aux réalités des métiers.

De manière générale, une bonne structuration professionnelle peut permettre :

- D'anticiper certaines mutations des métiers pour accompagner les professions et proposer des solutions alternatives ;

- De développer les moyens d'une communication de crise le cas échéant en s'appuyant sur la veille ;
- De disposer d'une force de lobbying au niveau politique et d'une force de négociation sur le marché.

Concernant la pêche, des travaux sur l'initiative du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM) sont actuellement en cours pour une refonte des CLPMM et CRPMM. La représentation interne du comité national ne correspond plus forcément à la réalité des flottilles (par exemple, les organisations de producteurs sont peu représentées dans les comités). Parallèlement, la démarche de consultation réalisée par le Conseil général du Finistère avec les Comités locaux répond également à cette nécessité de structuration et de représentativité des professionnels.

Certaines propositions de structuration renouvellent le cadre actuel sur des délimitations plus larges que la Région Bretagne, en lien avec l'écosystème et les pêcheries, et inaugurent des modes de gestion écosystémique alternatifs à la gestion de la ressource actuelle : gestion par façade maritime, unités d'exploitation et de gestion concertée et contrôlée, régionalisation de la gestion des pêches.... Ces propositions méritent d'être étudiées pour évaluer leurs possibles impacts sur la gestion, la structuration professionnelle et la coordination des organisations existantes à l'échelle régionale.

De manière plus large, la Région soutiendra le cas échéant les initiatives de coordination interprofessionnelle et d'implication professionnelle pour son avenir.

La pêche à pied professionnelle

Cette profession, actuellement représentée dans les CLPMM qui gèrent leurs licences de pêche souhaite se structurer davantage (travaux en cours depuis 2000) avec pour objectifs d'avoir une meilleure représentation, de développer une meilleure gestion des biomasses disponibles via la création d'une organisation de producteurs et une véritable organisation du marché, par la création d'une coopérative.

De plus, les pêcheurs à pied sont dans une véritable dynamique de développement de leur activité, ils souhaitent également pouvoir diversifier leur production vers d'autres espèces valorisables. A terme, ils ne veulent plus être des cueilleurs, mais devenir de véritables producteurs.

b) Renforcement de l'implication des professionnels dans les CCR

Ils constituent une opportunité de pouvoir faire passer ses idées, et de pouvoir petit à petit renforcer le poids de cette instance pour qu'elle devienne force de proposition (voir partie I).

La Région soutient donc la participation des organisations professionnelles à ces instances.

c) Soutenir les réseaux de femmes

Les femmes de marins se sont mobilisées pour mettre en place des réseaux d'échange à l'échelle régionale, nationale et européenne et dans le cadre de la coopération avec les pays en développement.

Ce rôle social de relais est à encourager par un renforcement des réseaux existants et plus généralement des associations de conjointes et de l'implication des femmes.

III.5.2. Développer un accompagnement technique de filière

a) S'assurer de suivis et de prospectives spécifiques en pêche et en aquaculture

Les observatoires

Avant toute mise en place de mesure de gestion, il est nécessaire de mettre en place un outil de visibilité de la flotte bretonne, qui permettrait sur une pêcherie donnée (métier et zone de pêche) de

déterminer la logique d'exploitation la plus durable (adéquation navire, engin, espèce, performance économique, emploi...).

Il s'agit ici de renforcer le système d'information que constitue l'observatoire économique des pêches.

Il serait également intéressant de pouvoir développer ses missions pour l'aquaculture.

Mais encore, il est indispensable, pour appuyer les travaux de valorisation des produits envisagés précédemment, de développer les travaux de l'observatoire vers l'aval de la filière, en relation avec l'observatoire des industries agroalimentaires par exemple.

Les études, la veille et la prospective

Au-delà de cette fonction d'observation, des travaux d'études seront indispensables. Ils pourront être issus des observatoires et réalisés par eux et /ou par d'autres opérateurs définis en fonction des compétences nécessaires.

La veille est également un élément stratégique indispensable à la compétitivité des entreprises mais aussi à la réactivité des organisations professionnelles en terme de lobbying et de communication.

Il faudra recenser et éventuellement collaborer avec les démarches existantes ou en cours. La Région sera très attentive à ce que la diffusion de l'information soit la plus large possible.

Ces études devront favoriser les échanges et les demandes des professionnels.

b) Développer un dispositif d'accompagnement technique des filières

En l'absence de structure d'interface comme en agriculture, développer ce type de structure dans le secteur des pêches et de l'aquaculture aurait pour mission :

- D'encourager la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- De réaliser de la veille scientifique à l'intention des professionnels en collaboration avec les organismes scientifiques et les centres techniques volontaires;
- De vulgariser les résultats de la recherche et de faciliter le transfert ;
- D'encourager toutes les formes de collaboration (collecte de données, expérimentation...) entre les scientifiques et les professionnels.
- En partenariat avec les organisations professionnelles, d'anticiper certaines mutations des métiers pour accompagner la profession et proposer des solutions alternatives.

La Région doit mener une réflexion afin de préciser la forme que pourra prendre cet accompagnement, en n'oubliant pas de valoriser l'existant (moyens humains et techniques).

Conclusion

Première région maritime de France, la Bretagne fonde son identité sur la mer. La concentration progressive et constante des activités humaines sur le littoral entraîne une difficulté dans la gestion des usages (transport, activités économiques, logement, tourisme...) et une pression accrue sur les milieux naturels fragiles. La notion de politique maritime intégrée, élaborée en concertation avec tous les acteurs est donc une nécessité. Aussi la Région a ouvert des chantiers ambitieux : charte des espaces côtiers, assises de la pêche et de l'aquaculture, contribution au livre vert européen, le pôle de compétitivité Mer et l'accompagnement de l'ensemble des activités économiques du littoral.

La pêche et l'aquaculture sont des activités économiques souvent essentielles pour l'équilibre des territoires littoraux. Elles sont confrontées à des défis importants : environnementaux (qualité de l'eau, réglementation sanitaire, mise en œuvre du « paquet hygiène »), économiques (investissement, commercialisation, énergie), et sociaux (renouvellement des générations, sécurité).

La Région est soumise à des contraintes de négociations budgétaires à la fois dans le cadre européen (programme opérationnel définissant les modalités d'intervention du FEP), national (la négociation du CPER vient de s'achever fin mars 2007) et régional (orientations budgétaires pour 2007).

Devant les attentes exprimées dans le cadre des assises de la pêche et de l'aquaculture qui se sont tenues en 2006, elle recherche une adéquation harmonieuse entre les souhaits et les possibilités d'action et de moyens avec l'ensemble des acteurs concernés, chacun agissant dans le cadre de ses compétences propres.

Certains thèmes prioritaires seront donc privilégiés dès 2007, particulièrement sur les axes où les actions régionales sont les plus pertinentes :

- Une gestion durable des ressources et des milieux sans lesquels les activités de pêche et d'aquaculture ne peuvent subsister. Les actions dans ce domaine prendront appui sur la recherche appliquée et le transfert.
- La valorisation des produits est une exigence impérieuse dans le contexte de production limitée et d'augmentation des coûts. Cette valorisation au sens large doit aussi permettre une meilleure qualité des produits, une commercialisation plus efficace et la création d'une dynamique de filière.
- Le renouvellement du tissu productif et social et la performance des entreprises sont des priorités fortes devant le renouvellement de génération actuel et à venir et le manque d'attractivité des professions.
- L'accompagnement des structures professionnelles et de leur organisation est indispensable, pour permettre une implication plus forte dans les décisions européennes et nationales.
- La gestion intégrée des zones côtières est une approche dont la Région s'est saisie dans le cadre des travaux d'élaboration de la charte des espaces côtiers en concertation étroite avec les acteurs régionaux.
- Une réflexion est à mener en vue de l'élaboration d'un plan régional de développement portuaire, qui devra prendre en compte la complexité des problématiques liées aux multiples fonctions des places portuaires et à la complémentarité des outils portuaires dans une optique d'aménagement équilibré du territoire ...
- La sécurité maritime est un thème particulièrement cher à la Région qui est malheureusement encore trop touchée par les accidents de mer.

Ces points prioritaires de l'action régionale pour la pêche et l'aquaculture donneront de visibilité aux entreprises, en limitant les aléas auxquels sont soumis ces professions pour leur permettre de relever les défis multiples auxquels elles sont confrontées.

Bibliographie

Ahmed, M., 2006. Market Access and Trade Liberalisation in Fisheries, ICTSD Natural Resources, International Trade and Sustainable Development Series Issue Paper No. 4, International. Centre for Trade and Sustainable Development, Geneva, Switzerland.

Anonyme, 2003. Les femmes dans le secteur de la pêche : un puissant facteur de changement. La pêche européenne, 5 p.

Arc Atlantique, 2006. Site internet <http://www.arcatlantique.org/> visité le 24 novembre 2006.

Arc Manche, 2006. Site internet <http://www.arcmanche.com/suite.html> visité le 24 novembre 2006.

Baies & Rias, 2006. Le paquet hygiène. N° 20, Octobre 2006.

Barranger, L., Le Bihan, V., et Le Grel, L., 2005. Financement des entreprises de pêche et de cultures marines. Transmission des entreprises de pêche et de cultures marines. Etude pour la Région Bretagne. LEN Corrail. 23 p.

Boncoeur, J., Berthou, P., Boude, J.P., Curtil, O., Daurès, F., Guyader, O., Le Floc'h, P., Talidec, C., et Thébaud, O., 2006. Quel avenir pour la pêche Bretonne? Bretagne. 8 p.

Boude, J. P., Charles, E., et Guin, S., 2002. Valorisation des produits de la mer, revenus des pêcheurs et pratiques de pêche. Valpêche. Mai 2002. 62p.

Bretagne environnement, 2005. Les chiffres clés de l'environnement en Bretagne.

CIPA, 2002. La filière des poissons d'élevage : les chiffres clés.

Clavreul, L., 2006. Le pétrole cher bouleverse l'économie de la pêche. Le Monde. 17 Juillet 2006.

Commission Européenne, 2006. La PCP en chiffres. Données de base sur la politique commune des pêches, Edition 2006.

CRAB, 2004. Agriculture et agro-alimentaire en Bretagne- les chiffres. Edition 2004

CRAB, 2006. Agriculture et agro-alimentaire en Bretagne- les chiffres. Edition 2006.

CRPM, 2006. Site internet <http://www.crpm.org/> visité le 24 novembre 2006.

CRPMEM, 2006. Les pêches maritimes bretonnes en chiffres.

D'Aboville, 2005. La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix. 110p.

Debas, L. et Sarano, F., 2002. Une nouvelle politique des pêches : pour une pêche responsable en France et en Europe. WWF France. Septembre 2002.

Ernst & Young Entrepreneurs Conseil, 2003. Etude du transport des produits de la pêche et de l'aquaculture. Mars 2003. OFIMER.

Espace Nord-Ouest, 2006. Site internet <http://www.nweurope.org/> visité le 24 novembre 2006

- Europa, 2006.** Site internet http://ec.europa.eu/fisheries/cfp_fr.htm visité le 16 novembre 2006.
- FAO, 2006.** Site internet <http://www.fao.org> visité le 16 novembre 2006.
- FAO Fisheries Department, 2004.** Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) - SOFIA 2004. 164 p.
- Fidal, PriceWaterhouseCoopers, From Bretagne, et Crédit Mutuel de Bretagne, 2005.** Transmission et financement des entreprises de pêche. OFIMER.
- Garcia, S.M., 2006.** Etat des ressources halieutiques mondiales et de la gouvernance des pêches. Octobre 2006. Rencontres Halieutiques, Rennes.
- Guillonnet, J.C., 2006.** Quel avenir pour la pêche à pied professionnelle? POUR, 4 p.
- Ifremer SIH, 2005.** L'activité des navires de pêche de la région Bretagne en 2003.
- MAP, DAFL, SDAB, et BECP, 2006.** Valorisation des produits de la mer. Le cadre national, la loi d'orientation du 18 novembre 1997. 5 p.
- Mettouchi, M. et Boude, J.P., 2005.** Analyse et évolution des systèmes de licences de pêche instaurés dans les pêcheries côtières bretonnes. Régulation de l'accès à la ressource. Etude pour la Région Bretagne. GDR Amure. 80 p.
- Mettouchi, M. et Boude, J.P., 2006.** Régulation d'accès et gestion des pêches côtières bretonnes par des systèmes de licences. Scénario d'aménagement des activités de pêche dans la bande côtière bretonne. Rapport CPER. Agrocampus Rennes, 64 p.
- Miguelez ramos, R., 2001.** Parlement européen. Rapport sur la pêche : sécurité et causes des accidents. 12 mars 2001. Document de séance.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2006.** Plan d'avenir pour la pêche. 13 Juin 2006.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2005.** Recensement de la conchyliculture 2001. Cahiers conchyliculture 1. Février 2005. Agreste.
- Mongruel, R., Pérez Agundez, J., Girard, S., et Bailly, D., 2005.** Aspects économiques de la régulation de l'accès à la ressource dans le secteur conchylicole. Régulation de l'accès à la ressource. Etude pour la Région Bretagne. GDR Amure. 80 p.
- Montane, J., Eliez, A., Hamon J-Y., Tetu, A., et Collet, M., 2000.** La situation des ports de pêche. Paris. Ministère de l'Agriculture et de la pêche, Ministère de l'équipement, des transports et du logement. 154 p.
- Moraine, E., 2006.** Panorama de la salmoniculture française - zoom sur la Bretagne. Juin 2006.
- OFIMER, 2006.** Site internet <http://www.ofimer.fr> visité le 24 octobre 2006.
- OFIMER, 2005.** Le marché français des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- OFIMER, 2004.** La filière française des co-produits de la pêche et de l'aquaculture. Conseil de direction. 10 juin 2004. 4 p.
- Paquette, P., 2006.** Le marché français des produits de la pêche et de l'aquaculture. Octobre 2006. Rencontres halieutiques, Rennes.

Perraudeau, Y., 2005. Le fonds européen pour la pêche. De l'histoire des fonds structurels aux enjeux du secteur. Juillet 2005.

Podevin, G. et Checcaglini, A., 2002. Avis de tempête sur le recrutement des marins-pêcheurs. Bref, 4 p.

Protéis +, 2001. Etude prospective sur les poissonniers en France. Septembre 2001. OFIMER.

Région Bretagne, 2006 (1). La charte des espaces côtiers bretons. Janvier 2006.

Région Bretagne, 2006 (2). Les cartes de la Bretagne agro-alimentaire. Produits de la mer, transformés et en conserve.

Région Bretagne, 2004. Fonds européen pour la pêche : analyse et enjeux pour la Bretagne. Octobre 2004.

Région Bretagne - CESR, 2006. Pour une stratégie portuaire dans une région maritime.

SRC Bretagne Nord et SRC Bretagne Sud, 1999. Schéma général d'orientation stratégique pour la conchyliculture de Bretagne : un développement raisonné sur un territoire vivant. Décembre 1999.

SRC Bretagne Sud, 2001. Pour une conchyliculture dynamique sur le territoire. Septembre 2001.

Tanguy, H., 2006. Les pêches maritimes françaises : entre le défi du marché et le défi de l'aménagement du territoire. Juin 2006.

Tourret, P., 2003. Brittany Ferries, la dynamique d'un armateur régional. Note de Synthèse [58], 6. Octobre 2003.

Urvois, P., 2006. Economies d'énergie à la pêche : le plein d'idées. Le Marin, Cahier spécial:16 pp.

Documents complémentaires d'intérêt :

Commission Européenne, 2006. Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 56 p.

DRAM Bretagne et DRE Bretagne, 2005. Les ports de pêche en Bretagne. Enjeux économiques. Revue de projets.

Région Bretagne. Les 21 pays de la région Bretagne.

Région Bretagne, 2006. Stratégie régionale de développement économique.

Région Bretagne, 2006. Atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques en 2015 : un nouveau contrat pour l'eau en Bretagne, les orientations stratégiques du Conseil régional.

Région Bretagne, 2005. Le contrat pour la Bretagne. Deuxième point d'étape. Deuxième assises régionales des territoires de Bretagne.

Région Bretagne - CESR, 2006. Pour une politique maritime ambitieuse en Bretagne.

Région Bretagne - CESR, 2004. Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne.

Région Bretagne - CESR, 2001. La mer et le littoral en Bretagne, pour une ambition régionale.

SG Mer et Centre d'Analyse Stratégique, 2006. Une ambition maritime pour la France. Rapport du groupe POSEIDON « politique maritime de la France ».

Règlement (CE) n° 1198/2006 du Conseil, du 27 juillet 2006, relatif au Fonds européen pour la pêche.

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Documents préparatoires aux assises

GDR Amure, 2005 (1). Coord. Boncoeur J. Les revenus à la pêche. Etude pour la région Bretagne. UBO, Ifremer, Agrocampus Rennes en collaboration avec le SIH Ifremer et Observatoire Economique Régional des Pêches, 58 p.

GDR Amure, 2005 (2). Coord. Boude J.P. Régulation de l'accès à la ressource. Etude pour la Région Bretagne. UBO, Ifremer, Agrocampus Rennes, 81 p.

LEN CORRAIL, 2005. Coord. Guillotreau P. Transmission des entreprises de pêche et de cultures marines. Etude pour la Région Bretagne, 25 p.

Site internet ressource des assises

<http://pecheaquaculture.region-bretagne.fr>

Liste des contributions des Assises

1. Fiches actions réalisées par les groupes de travail des assises régionales de la pêche et de l'aquaculture. Mai 2006.
2. AD3PB. Historique de la démarche des pêcheurs à pied professionnels afin d'arriver à la création de structures collectives. 2006.
3. Aglia, Agrocampus Rennes, et Smidap. Evaluation de stocks et problématique de gestion pour les pêcheries de la grande façade atlantique. Séminaire technique sur les ressources halieutiques.
4. Collectif de réflexion pour la pêche artisanale. La pêche artisanale au cœur du développement durable. 2006. Lelay, J.M.
5. De Feuardent, J. L. CCCMCM. Rencontre Région Bretagne du 24 mai 2006. 24 mai 2006.
6. Femmes entre terre et mer. Réflexions et propositions aux assises régionales. 2006.
7. Gouzien, C. L'avenir de la formation maritime en Bretagne : enjeu de l'adaptation de la formation professionnelle. 2006.
8. Guérin, B. WWF France. Groupe pêche : proposition du WWF France. 2006.
9. Guérin, B. WWF France. Outils d'aménagement dans le cas de la pêcherie de langoustine.
10. ID Mer. Fiche action « valorisation des co-produits ». 2006.
11. ID Mer. Fiches action « cellules d'observation internationale des produits et process halieutiques ». 2006.

12. Ligneurs de la pointe de Bretagne, CAP 2000, Les coureurs de grève, Pact D, et UDSEA 29. Entre terre et mer : les artisans du vivant. 2006.
13. Normapêche Bretagne. Contribution aux assises régionales - aval de la filière. 2006.
14. PROMA. Fiche action - Etat de la ressource halieutique : co-expertise professionnelle / scientifique. 2006.
15. SRC. La conchyliculture bretonne face à son avenir.
16. SRC Bretagne Sud. La Bretagne conchylicole.

Calendrier des réunions

Ouverture : 9 décembre 2005

	Pêche	Aquaculture	Aval	Développement durable
Dates	04 février 2006 25 mars 2006 13 mai 2006	06 février 2006 20 mars 2006 19 mai 2006	10 février 2006 23 mars 2006 24 mai 2006	08 février 2006 22 février 2006 16 mai 2006

Journée énergie : 24 mars 2006
Synthèse : 04 juillet 2006

Compte rendu de la journée de synthèse des assises